

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(35^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 2 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 1008).

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS (p. 1008)

MM. Michel Grandpierre, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

HAITI (p. 1008)

M. Ernest Moutoussamy, Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS (p. 1009)

MM. Rémy Auchedé, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

PUBLICITÉ PENDANT LES RETRANSMISSIONS SPORTIVES (p. 1009)

MM. Michel Péricard, Alain Carignon, ministre de la communication.

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX (p. 1009)

MM. Frédéric de Saint-Sernin, Daniel Hoëffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE (p. 1010)

MM. Michel Ghysel, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

RESTRUCTURATION DES ARMÉES (p. 1011)

MM. Jean-Claude Lamant, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

SANCTIONS PRISES À L'ENCONTRE DE FONCTIONNAIRES DE POLICE (p. 1011)

MM. Raoul Béteille, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

INDUSTRIE FRANÇAISE DU POIDS LOURD (p. 1012)

MM. Jacques Boyon, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

COLLECTE ET RECYCLAGE DU PAPIER (p. 1012)

MM. Patrick Devedjian, Daniel Hoëffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

SITUATION DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE (p. 1012)

MM. François Grosdidier, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE (p. 1013)

MM. Jean-Pierre Balligand, André Rossinot, ministre de la fonction publique.

PROJET D'ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX (p. 1014)

MM. Jean-Claude Bateux, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

FERMETURES DANS LA SIDÉRURGIE (p. 1014)

MM. Louis Mexandeau, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

SNCF (p. 1016)

MM. Charles Fèvre, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

DÉLINQUANCE (p. 1016)

Mme Monique Papon, M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS (p. 1017)

MM. Pierre Favre, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

SITUATION DE LA PÊCHE FRANÇAISE (p. 1017)

MM. Ambroise Guellec, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

RESTRUCTURATION DANS LE SECTEUR DE LA DÉFENSE (p. 1018)

MM. Daniel Colin, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

COGEMA (p. 1019)

MM. Gérard Saumade, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

GATT ET POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (p. 1020)

MM. Jean-Pierre Soisson, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Suspension et reprise de la séance (p. 1021)

PRÉSIDENTE DE M^{me} NICOLE CATALA

2. Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 1021).

3. Saisine pour avis d'une commission (p. 1021).

4. Rappel au règlement (p. 1021).

M. Charles Josselin, Mme le président.

5. Développement rural. - Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement (p. 1021).

M. Jean Briane,
M^{me} Evelyne Guilhem,
MM. Hervé Novelli,
Jean Auclair,
Pierre Rinaldi,
Charles Revet,
Nicolas Forissier,
Jean-Paul Anciaux,
Raymond Couderc,
Philippe Langenieux-Villard,
Jacques Blanc,

Pierre Gascher,
Jean de Lipkowski,
François Sauvadet,
Marc Le Fur,
Yvon Bonnot,
François d'Harcourt,
Jacques Michel Faure,
Aymeri de Montesquiou,
Louis Lauga,
Alain Gest,
Yves Deniaud,
Henri de Richemont,
Jean-Pierre Kucheida,
Jean-Claude Lenoir.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Clôture du débat.

6. **Dépôt de projets de loi** (p. 1049).
7. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 1049).
8. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 1049).
9. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 1050).
10. **Dépôt de rapports** (p. 1050).
11. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 1050).
12. **Ordre du jour** (p. 1050).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. le président de l'université de Rouen nous a alertés sur la situation financière dans laquelle se trouve cet établissement, l'Etat ne lui ayant pas versé 45 millions de francs de crédits de fonctionnement. Cette université, qui est jeune, ne dispose que de peu de ressources financières, et en tout cas pas de fonds de roulement, et elle ne pourra pas payer, ce mois de juin, les salaires et charges sociales. Bref, elle ne pourra pas assurer son fonctionnement.

De surcroît, le collectif budgétaire qui a été voté à l'Assemblée par votre majorité la semaine dernière prévoit la suppression de 80 millions de francs de crédits de fonctionnement. Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment pensez-vous assurer le fonctionnement de nos universités en général, et en particulier de celle de Rouen ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, il est exact que des retards importants et inacceptables ont affecté le versement par l'Etat à toutes les universités, et pas seulement à celle de Rouen, de leurs crédits de fonctionnement. Ces retards n'ont rien à voir avec le collectif budgétaire qui, comme vous l'avez souligné vous-même, n'a réduit que de 80 millions de francs un budget de plus de 40 milliards.

Ces retards ont trois causes : d'abord, l'incertitude créée par les mesures de gel budgétaire qui avaient été décidées en début d'année ; ensuite, des désordres inadmissibles dans l'administration centrale qui a mis quatre mois à procéder à l'ordonnancement de ces dépenses ; enfin, des problèmes supplémentaires de délégations de signatures consécutifs au changement de gouvernement.

Alerté par les présidents d'universités et par les recteurs, j'ai immédiatement pris des mesures pour que le processus soit accéléré. Je puis vous dire qu'en ce moment même les mandats sont en cours et que, dans les tout prochains jours, l'université de Rouen comme les autres universités françaises recevront leurs crédits de fonctionnement.

Vous me permettrez d'ajouter que cet incident me conforte dans l'idée qu'il faut déconcentrer la gestion budgétaire vers les établissements eux-mêmes. Je suis donc sûr que, dans l'effort que j'entreprendrai en ce sens dans les semaines prochaines, vous me soutiendrez, monsieur le député. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

HAÏTI

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, Haïti, première République noire après des décennies de lutte pour la liberté avait « déchouqué » la dictature et s'était dotée d'un régime démocratique avec, à sa tête, le père Aristide, président élu au suffrage universel.

Au mois de septembre 1991, des nostalgiques de la dictature, alliés certainement à des forces obscures, ont contraint le président Aristide à quitter le pays et placé le pays dans un climat délétère caractérisé de peur et de répression. A ce coup de pied à la démocratie, les organisations internationales - l'ONU, l'OEAE - ont réagi, mais de façon trop timide et la démocratie n'est toujours pas de retour en Haïti.

Ma question est simple : quelles initiatives la France peut-elle prendre pour aider au rétablissement de la démocratie et au retour du Président Aristide ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme.

Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Monsieur le député, la France a toujours apporté une coopération active à l'épanouissement des peuples, et particulièrement des peuples de couleur. Et dans la Caraïbe, son action a toujours eu pour objectif la défense des valeurs de liberté.

La République d'Haïti a été secouée par un climat de violence. La France a participé activement à l'installation de la démocratie car c'est grâce à l'intervention de ses gendarmes français qu'ont pu être constituées les listes électorales indispensables pour que les citoyens haïtiens puissent voter.

Le Président Aristide a été chassé par un nouveau coup d'Etat. Grâce à l'intervention de la France, l'ONU et l'OEAE ont essayé de mettre en place un plan de paix comprenant trois volets : organiser une protection par les forces de police locales, soutenues par l'ONU et la France ; donner une formation aux policiers haïtiens afin d'éviter le retour de tonnes macoutes de sinistre mémoire, et enfin, faire respecter les droits de l'homme par l'envoi de quinze observateurs.

Actuellement, le peuple haïtien est victime d'un embargo très dur. La présence de la France, et surtout de ses ONG, apportent à la population le soutien humanitaire dont elle a besoin. Le règlement du problème haïtien ne dépend pas exclusivement de la France, mais de l'ensemble des pays. Il passe surtout par l'action du peuple haïtien lui-même, par un retour à la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, les effets de la loi du 16 juillet 1991 portant réforme hospitalière commencent à se faire sentir partout en France. Des projets de restructuration, de fusion, de reconversion d'établissements hospitaliers aboutissent malheureusement dans bien des cas à la fermeture d'hôpitaux, de cliniques ou de maternités. De ce fait, l'offre de soins diminue dans le même temps où, à cause de la politique de restriction des soins de santé, un certain nombre d'établissements n'ont même plus les crédits nécessaires pour clôturer leur exercice.

J'habite une région, le Nord – Pas-de-Calais, qui n'est pas renommée pour ses équipements de santé, puisqu'elle est classée, sur ce chapitre, avant-dernière région de notre pays. Or, elle voit se fermer des hôpitaux de proximité, des maternités et des cliniques, dont certains disposent d'équipements ultra-modernes. C'est le cas de la clinique de Bully-les-Mines, mais je pourrais en citer bien d'autres.

Madame le ministre d'Etat, comment entendez-vous répondre à l'inquiétude des populations et des personnels de santé concernés ?

Avez-vous l'intention d'abroger la loi de juillet 1991, ou tout au moins de l'amender, afin que nous ayons les moyens d'une véritable politique de santé de nature non seulement à répondre aux préoccupations des personnels et des populations, mais aussi à arrêter cette gabegie que constitue la fermeture d'établissements ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous soulevez un problème important qui touche à la fois à la politique de l'aménagement du territoire et à la politique de restructuration hospitalière.

Deux facteurs contribuent à la qualité des soins hospitaliers : d'une part, la haute technicité des équipements et d'autre part, vous avez raison, la proximité.

Ce sont des plateaux techniques de haute qualité qui permettent une médecine performante, avec l'accueil des urgences vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des soins intensifs, des soins de réanimation et de chirurgie. Il est vrai cependant que ces équipements supposent une activité médicale soutenue. Quant à la proximité, elle permet un accès rapide et efficace de tous aux soins.

Monsieur le député, il faut donc constituer de véritables réseaux, comprenant des structures hospitalières de proximité et des hôpitaux avec des plateaux techniques de qualité.

Pour répondre à votre question, les hôpitaux de proximité sont, pour moi, très importants, parce qu'ils permettent à la fois de traiter rapidement les urgences et, lorsque c'est nécessaire, d'assurer le transfert des malades vers des hôpitaux mieux équipés. En outre, on peut y pratiquer le diagnostic et le traitement de maladies peu compliquées. Et surtout, ils peuvent se spécialiser dans certains domaines, en particulier celui des soins de longue durée ou des soins aux personnes âgées dépendantes qui sont mieux auprès de leur famille, qu'anonymes dans des structures hospitalières éloignées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Quant à l'hôpital de Bully-les-Mines, monsieur le député, le comité national d'organisation sanitaire et sociale rendra

sa décision le 19 juin. Sachez, en tout cas, qu'aucune décision ne sera prise sans concertation préalable avec les élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

PUBLICITÉ PENDANT LES RETRANSMISSIONS SPORTIVES

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le ministre de la communication, c'est pour deux raisons que la Fédération française de tennis a passé accord avec le service public pour la retransmission des matchs de Roland-Garros : la possibilité de jouer sur deux écrans – c'est le cas de le dire – et l'accord sur la non-pollution publicitaire. En effet, quatre ou cinq écrans publicitaires devaient être répartis aux moments les moins intéressants des retransmissions.

Or le CSA a fait injonction – ou observation, je ne sais – aux chaînes de service public qui ont protesté, à mon avis avec raison, de les placer pendant les changements de côté. Il n'échappe à personne qu'un écran publicitaire dure plus longtemps qu'un changement de côté. Il en résulte deux inconvénients. En effet, la publicité risque de priver les téléspectateurs d'images d'un intérêt parfois dramatique et elle pourrait déborder sur les matchs.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, bien que le CSA soit un organisme tout à fait indépendant (*sourires sur divers bancs*) – je le dis sans sourire ! – de lui demander de faire preuve d'un peu plus de discernement pour les matchs qui restent à jouer.

Mais surtout, au moment où vous vous apprêtez, à juste titre, à lui donner davantage de pouvoir, ne pourriez-vous lui rappeler que sa tâche ne consiste pas à appliquer sèchement la réglementation, mais plutôt, dans une matière aussi vivante, aussi sensible, aussi changeante que la télévision, d'adapter les règles aux circonstances ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, ministre de la communication. Monsieur le député, votre question est incontestablement d'actualité !

Il est exact que la pratique que vous déplorez n'est pas conforme au cahier des charges du service public de télévision et que le CSA a fait preuve, là, d'une sorte de tolérance probablement regrettable. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de remettre, à l'automne, un cahier des charges du service public de télévision. Il sera à la fois rigoureux et précis et déterminera les conditions dans lesquelles les séquences publicitaires pourront être insérées au cours de la retransmission des manifestations sportives que vous évoquez. Ce cahier des charges sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 1994 et contrôlé par le CSA. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Ma question s'adresse au ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, la semaine dernière, vous avez négocié pendant trois jours avec nos partenaires européens des améliorations à la réforme de la politique agricole commune. Vous avez obtenu des résultats sensibles dans les domaines des quotas laitiers et de la prime à la jachère.

Pour autant, nous n'avons pas entendu parler d'une remise en cause de la philosophie même de la réforme de la politique agricole commune, ni d'un retour aux fondements de la politique agricole commune des années soixante, c'est-à-dire la préférence communautaire et le système des prix garantis.

La réforme de la politique agricole est-elle bonne en l'état,...

M. René Carpentier. Non !

M. Frédéric de Saint-Sernin. ... applicable en l'état, ou doit-on encore apporter des améliorations de fond ?

J'ajouterai une deuxième question, tout à fait d'actualité. On a beaucoup dit que, à la suite de l'accord de Bruxelles, la France avait déjà pris un engagement sur les oléagineux. Pouvez-vous nous certifier que l'accord qui sera négocié la semaine prochaine n'est pas déjà préparé et qu'il se fera de manière tout à fait indépendante ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, la politique commune avait atteint depuis plusieurs années les limites de son efficacité.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Une réforme était donc inévitable (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République), mais il est évident que la réforme, telle qu'elle a été conclue en mai 1992, ne saurait être considérée comme intangible. Des adaptations, un assouplissement et des améliorations sont indispensables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Ce fut l'un des objets de la négociation menée il y a quelques jours par le conseil des ministres de l'agriculture.

M. Romy Auchedé. Il faut renégocier !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Au cours de cette négociation, des résultats substantiels ont d'ores et déjà été obtenus, notamment en ce qui concerne l'indemnisation, à raison de 600 francs par hectare, du gel des terres.

Le problème des oléagineux est de nature différente. En l'occurrence, c'est la Communauté européenne qui a été condamnée pour sa manière de concevoir le soutien aux oléagineux. Le conseil des ministres se réunira la semaine prochaine à Luxembourg et je puis d'ores et déjà vous dire que, pour le ministre de l'agriculture et de la pêche, trois conditions préalables sont nécessaires : premièrement, dissocier le GATT de l'accord sur les oléagineux ; deuxièmement, rejeter l'accord conclu entre les Etats-Unis et la Communauté européenne à propos de la définition du gluten de maïs ; troisièmement, trouver un mode de répartition et de gestion plus équitable pour les oléagineux.

C'est dans cet esprit que le ministre de l'agriculture et de la pêche participera d'une manière volontariste à la réunion de Luxembourg qui se tiendra la semaine prochaine.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

M. le président. La parole est à M. Michel Ghysel.

M. Michel Ghysel. La lutte contre la toxicomanie ne saurait être l'affaire des seuls spécialistes. Tous les citoyens sont concernés, surtout ceux qui sont en contact avec le public, et je pense notamment à certaines catégories de la fonction publique et de la fonction territoriale dont le rôle est particulièrement important parce que, s'ils sont formés pour informer le public, ils peuvent servir de référence.

C'est un peu ce qui s'est passé dans certains quartiers du Nord. Les habitants se sont réunis autour d'un médecin, d'un juge, d'un policier ou d'un psychologue pour en connaître davantage sur les problèmes de toxicomanie qui aggravaient leur environnement immédiat. Ils sont devenus plus compétents au fil de ces réunions et ont pu donner à ceux qui s'adressaient à eux le bon numéro de téléphone, la bonne adresse, le bon conseil, jouant ainsi un rôle très utile dans nos cités.

Je sais qu'on fait déjà des efforts pour former et informer les personnels. Je souhaite néanmoins qu'ils soient accentués. Il ne s'agit pas de faire de ces personnes des super-spécialistes, mais simplement de les valoriser eux-mêmes, afin qu'ils deviennent des références.

J'ai coutume de dire que la lutte contre la toxicomanie est une chaîne de vigilance et de solidarité à laquelle aucun maillon ne doit manquer. Certaines catégories de la fonction publique sont un de ces maillons. J'aimerais savoir comment, par la formation et l'information, on peut le rendre encore plus solide et plus utile à notre société. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, chacun connaît l'action très importante que vous menez vous-même dans le département du Nord contre la drogue. Je profite de votre question pour vous en féliciter au nom du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Vous avez raison d'insister sur la nécessité de renforcer l'information non seulement de la population et de tous ceux qui sont appelés à participer à la lutte contre la drogue mais également de tous ceux qui appartiennent à la fonction publique.

Je vous rappelle que, dans sa déclaration devant le Parlement, le Premier ministre a inscrit la lutte contre la drogue au premier rang de ses préoccupations. Nous avons l'intention, avec le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, de présenter un projet de loi et un ensemble de propositions au Parlement à la session d'automne.

D'ici là, nous aurons l'occasion de nous entretenir de ces problèmes le 11 juin lors du voyage que nous effectuerons dans votre département en compagnie de M. le Premier ministre et de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

RESTRUCTURATION DES ARMÉES

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lamant.

M. Jean-Claude Lamant. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le ministre d'Etat, en avril 1992, les premières mesures liées au plan Armées 2000 étaient annoncées. Vingt-deux départements étaient touchés, le mien en particulier, l'Aisne.

Dans la circonscription où je suis élu, dans quelques semaines, si rien ne change, nous ne perdrons pas moins de quatre régiments et, à très court terme, l'établissement régional du matériel de La Fère. Il s'agit là évidemment d'une perte de richesse et la désolation des populations est grande. Lorsque l'on parle de catastrophe économique, on est tout près de la vérité.

M. Jean-Luc Reitzer. Absolument.

M. Jean-Claude Lamant. Un deuxième train de mesures vient d'être annoncé. Les réactions des élus ici et là sont vives, et c'est bien normal, d'autant plus que la dissolution de certains régiments intervient dans certaines zones défavorisées déjà durement touchées par la crise économique.

Dans ces circonstances, un certain nombre de questions se posent. Qu'en est-il aujourd'hui du plan Armées 2000 mis en place par le gouvernement précédent et que nous, nouvelle majorité, nous n'avons pas forcément voulu ? N'y a-t-il pas lieu d'engager une réflexion globale avant de décider de nouvelles fermetures et de nouvelles dissolutions ?

Je crois que, tant pour les mesures de 1992 que pour celles de 1993, il serait nécessaire, dans certaines zones sensibles, de surseoir aux décisions qui ont été prises.

M. Jean-Luc Reitzer. Bravo !

M. Jean-Claude Lamant. Si, malheureusement, les militaires ici et là doivent partir, je fais appel à la solidarité nationale pour développer de nouvelles activités et créer de nouveaux emplois.

J'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, connaître votre sentiment sur ces propositions et ces questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez parlé du département de l'Aisne et, dans une réflexion plus globale, élargi votre question aux restructurations que le ministère de la défense a engagées et continuera d'engager, sous l'autorité du Premier ministre.

Il est vrai que les décisions prises en 1992 qui, comme celles que j'ai annoncées le 27 mai, s'appliqueront un peu plus d'un an plus tard, ont touché très fortement votre département. J'observe néanmoins que vous aurez la chance de voir arriver un régiment d'artillerie de marine dans votre commune. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe socialiste.*) Ce n'est pas une compensation ! Cela fait partie des mesures de restructuration.

Plus globalement, je ferai appel à votre réflexion civique.

Lors de la guerre du Golfe, les Français ont appris avec une certaine amertume que nous avons été obligés de dégarner plus de 51 régiments pour envoyer 7 000 soldats. Depuis cette date, les armées françaises, et notamment l'armée de terre, très présente dans votre département, ont engagé une réforme en profondeur sur elles-mêmes pour aboutir au for-

mat retenu par ce gouvernement tout entier, de 225 000 hommes à la fin de 1997.

Je vous rappelle que, selon l'article 20 de la Constitution, le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

M. Jean-Luc Reitzer et M. Pierre Mazeaud. Sous le contrôle du Parlement !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Le Premier ministre et moi-même nous sommes imposés comme règle de ne pas réduire les forces armées françaises aux cinq mots qui ont été prononcés dans cette enceinte ou au Sénat : service public en zone rurale. L'armée a une vocation singulière qu'on ne peut pas assimiler à celle de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Luc Reitzer. C'est scandaleux ! On verra quand vous serez touché !

SANCTIONS PRISES

À L'ENCONTRE DE FONCTIONNAIRES DE POLICE

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, certains de vos prédécesseurs ont été amenés à prendre des sanctions contre des fonctionnaires de police. Jusque là, rien à dire. Mais il apparaît que certaines d'entre elles ont été prises pour des motifs politiques. C'est là que ça peut se gâter.

J'irai jusqu'à vous donner un exemple, la révocation, le 18 mars 1991, par M. Marchand, dont tout le monde se souvient, de l'inspecteur Gaudino, auteur d'un ouvrage qui s'appelait *L'Enquête impossible* et qui a fortement déplu au gouvernement précédent, ce qui se comprend.

M. Jean-Pierre Michel. Lamentable !

M. Raoul Béteille. Ne pensez-vous pas que cette situation constitue à la fois, et cela va généralement de pair, une injustice et un scandale, lesquels restent chaque jour que Dieu fait une question d'actualité ? Que comptez-vous faire pour réparer l'une et faire cesser l'autre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la neutralité de la fonction publique doit être la règle et sa politisation doit être condamnée (*applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) quels que soient ceux qui se laisseraient entraîner dans cette voie.

Je n'ai pas l'intention de répondre directement à la question que vous m'avez posée,...

M. Claude Bartolone. Vous avez raison !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... mais je dirai deux choses.

En ce qui concerne la personne dont vous avez cité le nom, des instances judiciaires ont été saisies. Attendons donc que les procédures soient allées jusqu'à leur terme.

Deuxièmement, il est bien évident que si, d'aventure, la preuve est apportée que des sanctions ont été prononcées uniquement pour des motifs politiques, nous reviendrions

sur ces sanctions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

INDUSTRIE FRANÇAISE DU POIDS LOURD

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Nous suivons tous avec attention l'évolution de l'industrie française automobile et en particulier le rapprochement entre le groupe français Renault et le groupe Volvo. Ce rapprochement intéresse bien sûr en priorité les véhicules de tourisme, les véhicules légers, mais également les poids lourds, les véhicules industriels.

L'industrie française du poids lourd a été très fortement exposée à la concurrence européenne ces dernières années, et, dans l'ensemble, au prix de gros efforts accomplis à la fois par les directions et par le personnel, elle a réussi tant bien que mal à faire face.

Des discussions sont engagées entre les deux groupes et je me demande aujourd'hui quel est l'avenir de cette industrie française.

Cela me préoccupe sur un plan général en raison de l'intérêt qu'elle représente pour l'activité économique générale et en raison de ses implications militaires, mais également, en tant qu'élu, parce que l'industrie du poids lourd est très implantée dans mon propre département, à Bourg-en-Bresse, et dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes, où il y a des usines de montage et de fabrication d'organes mais aussi, ne l'oublions pas, un très grand nombre de sous-traitants régionaux.

Pour ce rapprochement, il faut définir des objectifs et mettre en œuvre des moyens. Quelles sont, monsieur le ministre, vos intentions en ce domaine, et quelles mesures pensez-vous prendre pour garantir la pérennité de l'industrie française du poids lourd et de ses sous-traitants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, le rapprochement engagé en 1990 entre Volvo et Renault devrait pouvoir se consolider. Ce rapprochement est judicieux parce que les entreprises sont complémentaires, l'une étant dirigeante dans le secteur de l'automobile et l'autre s'étant fortement investie, avec succès, dans le secteur du poids lourd. J'ajoute en ce qui concerne l'automobile que les gammes sont complémentaires.

Il est évident qu'il faudra équilibrer les responsabilités entre les différents sites de production et en particulier dans la région Rhône-Alpes, qui est la patrie de Berliet, entreprise à l'origine de Renault-Véhicules industriels, dont elle a été historiquement l'une des composantes.

L'usine de Bourg-en-Bresse est un élément essentiel : 11 000 salariés, une entreprise de qualité tournée vers les poids lourds haut de gamme routiers européens de RVI. C'est assurément un point fort de cet accord dont la pérennité n'est en rien menacée.

Outre les aspects financiers, l'Etat étant actionnaire de Renault, il y a des aspects sociaux dont il faut tenir compte. Un dialogue avec les élus, donc naturellement les parlementaires, impliqués directement en raison de fortes

implantations industrielles de l'ensemble des groupes concernés sera organisé sous mon autorité pour que personne ne soit mis devant le fait accompli. C'est la responsabilité de l'Etat actionnaire lorsqu'il engage un mouvement dans une entreprise dont il a la charge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

COLLECTE ET RECYCLAGE DU PAPIER

M. le président. La parole est à M. Patrick Devedjian.

M. Patrick Devedjian. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'environnement.

Depuis plusieurs années, une collecte sélective des ordures ménagères est organisée dans de nombreuses communes, notamment pour le recyclage du papier.

Or, récemment, les entreprises qui collectaient ce papier ont fait savoir que sa valeur était nulle et qu'il était donc purement et simplement incinéré.

Cette collecte sélective se poursuit, mais il est demandé aux communes de la prendre en charge.

M. Robert Poujade. C'est vrai !

M. Patrick Devedjian. Auparavant, non seulement le ramassage permettait d'assurer la rémunération des entreprises qui en étaient chargées, mais il laissait un surplus pour des associations caritatives. Et, aujourd'hui, cela deviendrait une charge pour les communes, qui devraient procéder à une incinération ! C'est une pure et simple hypocrisie !

Ma question, dans ce cadre, va de soi : quelles sont les perspectives pour le ramassage sélectif du papier ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, je vous prie d'excuser M. le ministre de l'environnement, retenu par le sommet franco-allemand.

La valorisation des déchets, en particulier du papier carton, est considérée par le Gouvernement comme un problème de première importance.

Ce ramassage et cette valorisation impliquent cependant une action parallèle de l'ensemble des collectivités locales.

Deux obstacles se présentent.

Le premier est lié à l'importation de papier carton en provenance d'Allemagne fédérale, qui provoque une chute des cours. Hier soir, au sommet franco-allemand, les ministres de l'environnement des deux pays ont eu l'occasion de s'en entretenir et d'esquisser les dispositions qui devront être prises à cet égard.

Second obstacle : plus le ramassage du papier carton prend de l'ampleur, plus la chute des cours s'accroît.

Etant donné que nous ne pourrions renoncer dans l'avenir à ce ramassage, nous devons trouver des parades à cette chute régulière des cours.

A cet égard, des sociétés ou des structures comme Eco-emballage sont en mesure d'assurer, en direction des collectivités locales, par voie de subventions, un soutien aux cours.

L'action en ce sens devra être intensifiée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SITUATION DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

La sidérurgie française a subi depuis vingt ans déjà des restructurations très lourdes et très douloureuses. Nous avons restructuré plus vite et beaucoup plus tôt que nos partenaires d'outre-Rhin ou d'outre-Atlantique.

Nous pensions pouvoir toucher les dividendes de nos sacrifices. D'ailleurs, en 1989-1990, le groupe Usinor-Sacilor renouait avec les bénéficiaires, mais ces derniers ont plus été investis à l'étranger que dans l'appareil productif français. Nous nous sommes notamment lancés dans l'aventure de Saarstahl, qui a abouti au dépôt de bilan voici quinze jours.

Aujourd'hui, la sidérurgie française est coincée, prise en étau entre, d'une part, le protectionnisme américain et, d'autre part, le dumping pratiqué par les pays de l'Est. Bruxelles a certes réagi, mais trop tardivement et encore trop timidement.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous, d'une part, garantir l'effectivité de ces mesures et, d'autre part, obtenir leur alourdissement et leur élargissement aux autres pays concernés ?

Aujourd'hui, la sidérurgie française, notamment lorraine, est surtout la victime d'une stratégie qui procédait au départ d'une bonne intention : créer une synergie entre les régions frontalières, Sarborlux, et répartir entre elles la gamme des produits.

Mais, dans ce partage, nous avons eu la part du pauvre. Aux Luxembourgeois les produits à plus forte marge commerciale, comme les palplanches, et aux Sarrois les produits à plus forte valeur ajoutée comme le *steel cors* !

En dépit de ces cadeaux, Saarstahl a déposé son bilan. Nous avons inutilement englouti 1,6 milliard de francs en trois ans.

Monsieur le ministre, comptez-vous tirer les conclusions de cette mésaventure sarroise et de cette erreur en matière de stratégie industrielle, qui s'est soldée par cet échec ? Quelles conclusions allez-vous en tirer ? Quelles sanctions allez-vous prendre ? Quelles nouvelles orientations allez-vous redéfinir ?

Par ailleurs, comptez-vous, au sein du groupe Usinor-Sacilor, renouer le dialogue social aujourd'hui interrompu et instaurer une solidarité entre les sites, par exemple par la généralisation de l'article 36, et allez-vous demander enfin au groupe Usinor-Sacilor de s'investir pleinement, financièrement et intellectuellement, dans la conversion industrielle, que ce soit par l'essaimage ou par la diversification des activités métallurgiques en aval de la sidérurgie ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Grosdidier, je connais votre attachement à la sidérurgie, en général, et à la sidérurgie lorraine en particulier.

M. Jean-Pierre Brard. Il l'aime tellement qu'il l'étouffe !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Vos questions mériteraient un large développement. J'y répondrai, monsieur le président, en style télégraphique.

S'agissant, premièrement, du dialogue social, dès lors que l'Etat est à la fois l'actionnaire et le principal pourvoyeur de fonds de la sidérurgie, j'ai donné des instructions précises

pour qu'un climat de confiance soit renoué, et, d'ailleurs, sur le terrain, les relations, désormais, se détendent. J'y veillerai personnellement.

Pour ce qui est, deuxièmement, de la restructuration de la sidérurgie européenne, nous avons, nous, les Français, déjà donné. Le rapport Braun, déposé au mois de février 1993, devra être suivi, pour le mois de septembre prochain, de propositions concrètes. La France n'a pas l'intention de contribuer à la diminution de 30 millions de tonnes, sur 150 millions. Nous avons, je le répète, déjà donné.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Troisièmement, il est de fait que l'opération Saarstahl est un naufrage.

Sans doute, pour des raisons qui mériteraient d'être rétrospectivement éclairées, Usinor-Sacilor s'est engagé au secours du Land de Sarre sous l'autorité du gouvernement précédent. Je serai en mesure, dans quelques semaines, de vous apporter des explications. Pour l'instant, mon souci est de sauver les meubles et, en particulier, de sauver Dilling, qui appartient depuis longtemps à notre famille sidérurgique et qui doit être intégré.

Quatrièmement, enfin, soyez certain - et je change là de responsabilité - que notre attachement commun à la Lorraine fera que la coopération entre ce qui reste de sidérurgie sarroise, la sidérurgie lorraine et la sidérurgie luxembourgeoise sera examinée avec le souci de faire en sorte que tout le monde gagne - ce qui est possible avec un peu de bonne volonté, dès lors que l'Europe acceptera de bloquer, comme elle l'a fait en partie à notre demande, les importations de dumping tchèques et slovaques et dès lors que l'Europe saura parler aux Américains pour faire cesser les mesures unilatérales, car nous avons fait, nous, les efforts de modernisation. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique.

Le Gouvernement a successivement pris deux décisions : le gel des salaires des fonctionnaires ; la réduction de 1,5 p. 100 par an, annoncée par le Premier ministre dans la lettre de cadrage budgétaire pour 1994, du nombre des fonctionnaires, ce qui représente annuellement 30 000 personnes.

Monsieur le ministre, comment allez-vous concilier ces deux mesures avec le discours que le Gouvernement tient depuis quelques semaines sur le maintien des services publics en milieu rural et sur les quartiers urbains en difficulté ? Vos décisions sont-elles compatibles avec de telles orientations ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

M. André Rossinot, ministre de la fonction publique. Monsieur Balligand, l'Etat a une triple responsabilité.

En premier lieu, il est le garant de l'équilibre général des comptes de la nation. A ce titre, il est normal que le ministre du budget se préoccupe de la recherche des grands équi-

libres. J'ajoute que, depuis 1984, toutes les lettres de cadrage font référence à des orientations. Mais une lettre de cadrage n'est pas une lettre d'arbitrage, qui, elle, intervient lors du dépôt du projet de loi de finances devant le Parlement. Dans le cas présent, il s'agit uniquement, je le précise, d'une mesure pour 1994.

En deuxième lieu, l'Etat doit assurer la bonne adéquation du service public à la demande des usagers. Il ne s'agit en aucune façon d'appliquer une norme uniforme à l'ensemble des ministères. D'ailleurs, certains ne seront pas touchés. Il en est même où l'on embauchera. Le problème est d'améliorer l'adéquation entre les administrations centrales et les services déconcentrés, et d'accélérer le processus de déconcentration, afin que, sur le terrain, au niveau de la ville comme en milieu rural, des réponses adaptées puissent être trouvées.

Enfin — troisième point — le Gouvernement considère aujourd'hui la fonction publique comme un élément stratégique de l'unité sociale du pays. Les fonctionnaires sont, sur le terrain, les premiers médiateurs au service des usagers. Ils ont la confiance du Gouvernement. Et nous sommes décidés à examiner ces problèmes avec eux dans le cadre d'une stratégie contractuelle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PROJET D'ACCORD SUR LES OLÉAGINEUX

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, au terme de la négociation marathon de Bruxelles, la France a obtenu plusieurs aménagements de la politique agricole commune.

Or, le 18 mai, ici même, M. le ministre des affaires étrangères a précisé que, si ses demandes étaient satisfaites, la France accepterait de revoir le volet « oléagineux » du compromis de Blair House de manière distincte, compromis contraignant qui limite à quelque 5 millions d'hectares les surfaces consacrées aux oléagineux en Europe alors que nous ne sommes suffisants qu'à 50 p. 100 en maïs, colza et soja, et surtout à 800 000 hectares les surfaces consacrées aux cultures industrielles — surfaces pas seulement prises sur les 2 millions d'hectares de jachères.

En février dernier, le gouvernement de Pierre Bérégovoy avait fait part au président en exercice de la CEE et au président de la Commission de l'opposition de la France à ces projets.

Monsieur le ministre, pensez-vous qu'il soit de l'intérêt de la France de capituler sur ces deux points ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Mesdames, messieurs les députés, s'il est un mot que l'on ne peut retenir, c'est celui de « capitulation ». (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Fanton. Surtout de la part des socialistes !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je pense que la France a su défendre d'une façon tout à fait remarquable la situation de ses agriculteurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons bien préparé le dernier conseil « marathon ». Nous l'avons préparé par de multiples rencontres. Nous avons sorti la France de l'isolement dans lequel elle s'était enlisée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. — Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Dans lequel vos prédécesseurs l'avaient enlisée !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous avons obtenu des résultats que nous ne pouvions — soyons objectifs ! — imaginer voici quelques semaines dans le domaine des grandes productions (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et dans le domaine de la politique en faveur de la montagne et des zones défavorisées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela a été possible grâce à certains concours, notamment à celui de nos partenaires allemands.

Au sommet de Beaune, le chancelier Kohl vient d'indiquer dans sa conférence de presse — c'est une toute récente information, que je vous livre — combien nous étions satisfaits des résultats concernant l'agriculture et qu'il devait être bien entendu que le volet agricole de Blair House serait inclus dans les négociations du GATT,...

M. Robert-André Vivien. C'est ce que M. Godfrain avait dit !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... afin de parvenir à un accord global et équilibré, ce qui reprend la thèse française présentée par M. le Premier ministre dans son mémorandum. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Mathus. Et le veto ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous défendons la position française sur tous les dossiers. S'agissant de l'important dossier des oléagineux, nous aboutirons, j'en suis certain, à un accord qui préservera les intérêts supérieurs de ce secteur économique indispensable pour notre pays. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

FERMETURES DANS LA SIDÉRURGIE

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeu.

M. Louis Mexandeu. J'observe que les agriculteurs auront du mal à se satisfaire de la non-réponse qui vient de leur être faite. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. La « non-réponse » ?

M. Patrick Ollier. Cela vous va bien, monsieur Mexandeu !

M. Robert-André Vivien. M. Mexandeu est un provocateur !

M. le président. Mes chers collègues, M. Mexandeu a seul la parole !

M. Louis Mexandeu. Il y aura, messieurs, des réveils douloureux ! (*Rires et exclamations prolongées sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Charles Miossec. Le temps de parole de M. Mexandeu est écoulé, monsieur le président !

M. le président. Messieurs, cela suffit ! Laissez M. Mexandeu poser sa question !

M. Louis Mexandeu. Merci, monsieur le président.

En l'absence de M. le Premier ministre, ma question pourrait s'adresser au ministre de l'industrie ou au ministre du travail.

Je la poserai au ministre de l'industrie.

Le chômage est un drame social quotidien. *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* C'est une tragédie nationale, qui nous obsède tous, vous et nous. *(Mêmes mouvements.)*

Toutes les régions sont aujourd'hui touchées, et certaines sont sinistrées.

M. Patrick Ollier. Vous avez perdu dix ans !

M. Francis Delattre. C'est le résultat de dix ans de socialisme !

M. Louis Mexandeu. On nous dit que l'évolution négative va continuer, et qu'elle continuera peut-être longtemps et durement.

Parmi les motifs de cette aggravation...

M. Pierre Mazeaud. Vous ! Le socialisme !

M. Louis Mexandeu. ... figure la remise en cause de décisions qui ont été prises voici un an ou dix-huit mois. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Et parmi ces remises en cause, il y a celles des entreprises, des grandes entreprises.

Je citerai un cas qui a déjà été évoqué : celui du groupe Usinor-Sacilor, qui, pour pouvoir courir l'aventure extérieure qu'on a décrite, a sacrifié totalement la sidérurgie normande.

M. Patrick Ollier et M. François Grosdidier. C'est vous qui avez fait tout cela !

M. Louis Mexandeu. Or ce groupe, alors que nous lui demandions de tenir ses engagements de récréation de 2 000 emplois industriels, alors que nous lui demandions de prolonger la vie de la SMN d'une année, vient, comme par défi et par provocation, d'annoncer que cette fermeture serait avancée. Il l'a fait avec un cynisme parfait et avec un mépris total de la situation des gens, alors que des centaines d'ouvriers ne savent pas où ils vont aller. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Patrick Ollier. Pas vous, pas ça !

M. Pierre Mazeaud. Et vous, qu'avez-vous fait, monsieur Mexandeu ?

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

M. Robert-André Vivien. Arrêtez-le, monsieur le président !

M. Louis Mexandeu. Si, hélas, ces dirigeants se croient tout permis et s'ils pratiquent ainsi la politique du fait accompli, c'est parce qu'ils y sont en quelque sorte encouragés par des mesures similaires prises par le Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Pourquoi se gêner, en effet, pour supprimer des centaines d'emplois alors que l'on annonce la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Robert-André Vivien. C'est lamentable !

M. Patrick Ollier. La question !

M. le président. Monsieur Mexandeu, voulez-vous poser votre question ?

M. Louis Mexandeu. Pourquoi se gêner lorsque l'on voit que les relocalisations, qui marchaient bien, sont remises en cause ? *(Claquements de pupitres et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Robert-André Vivien. C'est lamentable, monsieur le président !

M. Jean Ueberschlag. M. Mexandeu est un comédien !

M. Louis Mexandeu. Pourquoi se gêner puisque certaines décisions prises par les précédents gouvernements de comités interministériels d'aménagement du territoire sont aujourd'hui dans le cadre de remises en cause ?

Les pouvoirs publics sont-ils décidés à intervenir pour faire cesser ces comportements ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. André Fanton. Et dire que M. Mexandeu a été ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Mexandeu, je croyais que vous étiez professeur d'histoire et que, à ce titre, vous n'aviez pas la mémoire courte, notamment à propos des promesses irresponsables *(applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République)* qui vous ont amenés, d'abord, à refuser l'évolution de l'industrie en général et de la sidérurgie en particulier et, ensuite, à organiser un rattrapage brutal, qui a en effet causé un traumatisme social parce que vous n'avez pas su accompagner les évolutions indispensables. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Et c'est effectivement ce qui s'est passé pour Unimétal.

Je connais, monsieur Mexandeu, votre attachement à la région de Caen...

M. Jean-Pierre Balligand. Tout cela, c'est de la langue de bois !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... et je comprends ce que vous ressentez, comme je comprends ce que tous les élus du Calvados ressentent devant la disparition d'une vieille entreprise métallurgique de la région : la Société métallurgique de Normandie.

Cela dit, sachez que l'effort de reconversion est engagé. Sur les 1 327 salariés dont la suppression d'emploi avait été décidée, plus de 600 ont aujourd'hui fait l'objet soit d'une mesure d'âge — c'est le cas de soixante-dix d'entre eux — soit d'un reclassement interne ou externe. Sur les 700 salariés restants, 200 sont éligibles à l'article 36. Enfin, nous devons encore engager collectivement — et je m'expliquerai sur ce terme — un effort pour les 500 derniers salariés.

Je dis « collectivement », parce que, monsieur le député, si vous acceptiez de participer à l'action du maire de Caen, à celle de la présidente du conseil général du Calvados et à celle du président du conseil régional de Basse-Normandie pour aider à la reconversion (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), il serait facile de trouver ensemble une solution pour ces 500 salariés qui souffrent des conséquences de votre impéritie ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

SNCF

M. le président. La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le ministre, la grande ambition de la SNCF est désormais le TGV et les trains à grande vitesse, à tel point que, aujourd'hui, 50 p. 100 des voyageurs « grandes lignes » empruntent le TGV. Mais cette ambition nourrit l'inquiétude des élus locaux et nationaux sur le sort des lignes classiques, expresses et rapides. En effet, les aménagements d'horaires, les restructurations, les fermetures de lignes ou les suppressions de trains nous inquiètent fortement.

Cette inquiétude a été encore aggravée ce matin par les propos du président de la SNCF qui a déclaré, lors de son audition devant la commission de la production et des échanges, que les études actuellement en cours distinguaient entre les zones et lignes non pertinentes au trafic ferroviaire, autrement dit déficitaires, et celles qui seraient utiles au service public et à l'aménagement du territoire, en clair bénéficiaires. Cette distinction concerne aussi bien les lignes complètes que les portions de ligne.

Ainsi, la SNCF pourra nous dire demain à propos de la ligne Paris-Bâle, que je connais bien, qu'elle conserve la portion entre Paris et Troyes, parce que celle-ci est bénéficiaire, et qu'elle abandonne aux collectivités locales celle située entre Troyes et Vesoul, au motif que cette dernière est déficitaire.

Or je rappelle que l'article 18 de la loi d'orientation des transports intérieurs prévoit expressément, d'une part, la mission de service public de la SNCF et, d'autre part, la péréquation, non seulement entre les tarifs, mais aussi entre les déficits et les bénéfices.

Par conséquent, étant entendu qu'il est inconcevable que des départements ruraux, tels que la Haute-Marne ou la Haute-Saône, ne soient plus reliés à la capitale ou aux métropoles les plus proches, situées à 200, 300 ou à 400 kilomètres, par des trains rapides ou express ; étant entendu que l'aménagement du territoire et le développement font, depuis hier, l'objet d'un débat dans cet hémicycle, que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que la SNCF respecte sa mission de service public et de péréquation ?

Si elle ne le fait pas, l'Etat assurerait-il son rôle de péréquation au niveau national ?

Selon moi, le contrat de plan entre l'Etat et la SNCF, qui est en cours d'élaboration, me paraît le moyen idéal pour faire respecter les obligations de service public et d'aménagement du territoire pour nos départements ruraux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous posez le problème, qui intéresse tous les Français, des grandes lignes ferroviaires hors TGV. Il est clair que, au cours des dernières années, l'effort de l'Etat et de la SNCF a porté prioritairement sur le TGV. Pour autant, nous ne saurions accepter une longue et lente dégradation du service public pour ce qui est des autres grandes lignes.

Je vous rappelle que la SNCF perdra vraisemblablement cette année quelque 5,5 milliards de francs et que cette tendance lourde devrait perdurer sur plusieurs années.

Je vous rappelle aussi que les grandes lignes hors TGV ont reçu une subvention de l'Etat d'un milliard de francs en 1992 et que leurs pertes seront certainement supérieures en 1993.

Bien entendu, la rentabilité ne doit pas être notre seul souci. Il nous faut utiliser le mieux possible l'argent des Français au profit du meilleur service public possible et de l'aménagement du territoire. Pour ce faire, j'ai demandé au président de la SNCF de nous présenter, sur un an, toutes les mesures envisagées pour que nous puissions regarder avec la représentation nationale celles qui doivent être prises, et les assumer de concert.

Sur le plus long terme, les orientations européennes qui visent à distinguer la gestion des infrastructures de celle de leur utilisation me semblent une excellente chose. L'Etat devrait accroître sa tutelle sur les infrastructures, tant au niveau régional que local et départemental. En revanche, la gestion par l'Etat de l'utilisation des infrastructures devrait être beaucoup plus légère. C'est la voie choisie par l'ensemble des pays de l'Europe et c'est cette réforme qui devra faire l'objet de nos réflexions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

DÉLINQUANCE

M. le président. La parole est à Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, les semaines se suivent et, hélas ! se ressemblent. La semaine dernière, notre collègue de Toulouse appelait votre attention sur le développement de la délinquance dans les grandes villes et sur les effets pervers de l'autodéfense.

Cette semaine, c'est moi qui vous interroge, car Nantes a eu le triste privilège d'être sous les feux de l'actualité. C'est ainsi que, dans un quartier réputé pour sa tranquillité, un pompiste âgé de quarante-deux ans a été écrasé parce qu'il s'opposait au départ d'une voiture volée dont les occupants refusaient de payer leur note d'essence. Ainsi, pour une poignée de francs, ces deux voyous sont devenus des assassins !

Les commerçants du quartier ont, en signe de deuil, organisé une manifestation qui a été empreinte de dignité et de calme. Mais, dans le même temps, à quelques pas de là, une agence bancaire était attaquée par deux braqueurs, qui blessaient un passant au cours de leur fuite précipitée.

Devant de tels faits, nos quartiers, même les plus paisibles, nos populations, même les plus raisonnables, se trouvent en état de choc et sont au bord de la colère. C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, nous vous demandons avec force de nous rassurer et de nous rappeler les mesures que vous entendez prendre pour que soit stoppée cette véritable hémorragie de violence et, par là même, pour éviter que se créent des mouvements d'autodéfense qui, par nature, sont toujours incontrôlables. (*Applaudissements sur*

les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Madame le député, j'ai effectivement indiqué, dans cette même enceinte, que mon ministère étudiait un plan de redéploiement des effectifs afin de renforcer la présence policière dans les zones criminogènes et que nous allions procéder au recrutement de 1 500 policiers auxiliaires.

Aujourd'hui, je suis en mesure de dire qu'avant la fin du mois de juin je serai amené à faire une communication au Gouvernement sur la restructuration et la réorganisation de la police nationale et sur les objectifs qui lui seront assignés.

J'ai pris bonne note de vos propos sur la situation à Nantes. Dieu merci, s'il est vrai que nous assistons à une augmentation de la délinquance, d'une manière générale les forces de police font leur métier et le font bien. Elles seront prochainement dotées, grâce au vote du Parlement, des moyens législatifs nécessaires. Le Gouvernement attend également que, par l'intermédiaire de M. le garde des sceaux, des instructions soient données aux parquets généraux pour qu'ils prennent des réquisitions sévères contre les délinquants et les malfaiteurs de toutes sortes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES POUDRES ET EXPLOSIFS

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

Un député sur les bancs du groupe socialiste. Ah ! Enfin !

M. Pierre Favre. Ce n'est pas la question à laquelle vous pensez !

Depuis deux jours, la presse se fait l'écho d'un plan social draconien qui serait présenté par la Société nationale des poudres et explosifs, la SNPE, lors de son comité central d'entreprise extraordinaire le 8 juin prochain. Il ne s'agirait ni plus ni moins que de supprimer 1 000 emplois sur les 4 000 existants.

Ingénieur, j'ai passé vingt-sept ans dans une grande entreprise, et je connais peu d'entreprises capables de survivre à une telle déflation de leurs effectifs.

Cette annonce me conduit à présenter trois réflexions et à poser une question.

Première réflexion : dans le monde de compétition et d'évolution technologique rapide dans lequel nous vivons, toute entreprise industrielle doit garder son savoir-faire et sa vitalité technique. La SNPE, c'est Ariane, ce sont les explosifs composites à haut pouvoir énergétique. Je doute qu'avec une telle déflation, la SNPE puisse conserver ce savoir-faire.

Deuxième réflexion : l'Etat étant l'actionnaire unique, et aussi le client principal, toute baisse dans le niveau de ses commandes a une incidence directe sur les résultats de l'entreprise. Ainsi, après les baisses de commandes enregistrées ces dernières années, l'année 1992 a été marquée par un déficit d'exploitation de 150 millions de francs ; pour l'année 1993, le déficit devrait frôler les 200 millions et, si rien n'est fait, il devrait atteindre 400 millions en 1994. Il fut un temps où l'Etat assurait l'équilibre, par ses commandes. Aujourd'hui, on taille dans les effectifs !

Ma troisième réflexion se rapporte au collectif budgétaire qui a été voté la semaine dernière et qui constitue un espoir, puisqu'il a été décidé de consacrer 20 milliards de francs au plan de support à l'emploi. Nous en avons même trouvé 8 en plus ! Dans ce collectif, le Gouvernement a débloqué 200 millions de francs pour la presse. Je soutiens ce plan. Mais on aura du mal à me faire croire qu'on ne puisse pas trouver 200 millions pour soutenir une activité industrielle stratégique.

Ma question est donc la suivante : que comptez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat, pour que l'Etat assume son rôle d'actionnaire principal et ses responsabilités sociales vis-à-vis de la SNPE et, plus généralement, des entreprises nationales du secteur non concurrentiel ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, votre constat est malheureusement exact : la Société nationale des poudres et explosifs souffre d'une réduction de son plan de charge, d'une baisse de son chiffre d'affaires et d'une réduction de ses effectifs. De telles évolutions se retrouvent, hélas, dans l'ensemble des sociétés qui, en Europe occidentale et probablement aux Etats-Unis, poursuivent la même activité, c'est-à-dire la fabrication d'explosifs, de liquides de propulsion ou d'éléments de propulsion, de produits de pyrotechnique ou de chimie fine. Malheureusement, la SNPE n'échappe pas à cette réalité !

La SNPE était une société nationale, j'ai reçu son président pour le mettre en garde contre tout plan d'entreprise qui serait trop brutal. J'essaierai pour ma part d'accompagner ce plan avec les moyens qui sont les miens, notamment par le biais du fonds de restructuration de la défense dont j'espère le doublement des crédits grâce au collectif. Je l'ai donc mis en garde et lui ai proposé d'associer ces mouvements de diminution du personnel par des actions de reconversion.

Il reste que le marché fait défaut et que, compte tenu des décisions qui ont été déjà prises - arrêt des programmes S 45 et Hadès -, il ne peut être relancé de façon automatique par le Gouvernement.

J'ai appris que le patron de l'entreprise convoquait le comité central d'entreprise le 8 juin prochain. Quant aux informations dont vous faites état, ce sont effectivement celles qui ont été données par la presse.

Lors de la réunion du 8 juin, le président de la SNPE proposera certainement toute une série de mesures, auxquelles les partenaires sociaux devront répondre. Dès le lendemain, je serai à la disposition des uns et des autres, en tant que ministre de tutelle - mais je n'interférerai pas dans les décisions que prendra l'entreprise et m'efforcerai de faire en sorte que les plans sociaux proposés ne soient pas trop brutaux pour les salariés.

A l'heure actuelle, monsieur le député, c'est tout ce que je peux vous dire. Je serai donc à votre disposition le 9 juin pour faire en sorte que, s'agissant notamment du site de Saint-Médard-en-Jalles, les décisions ne soient pas trop brutales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SITUATION DE LA PÊCHE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, nous vous avons écouté tout à l'heure avec intérêt et nous avons apprécié les perspectives raisonnables que vous avez tracées pour notre agriculture. Mais vous êtes également le ministre de la pêche et je ne vous apprendrai pas que la pêche française va mal, même très mal.

Les manifestations qui ont repris à l'initiative des comités de survie créés au début de l'année en sont l'illustration. A cet égard, je souhaite exprimer la très vive préoccupation de l'ensemble des élus de notre littoral ainsi que leurs craintes à l'idée de ce qui pourrait se produire si la situation n'évoluait pas très rapidement.

Bien sûr, nous avons apprécié l'inscription dans le collectif budgétaire de 80 millions de francs en faveur de la pêche. Nous avons également apprécié le fait qu'un contrat de progrès soit proposé aux professionnels et que, à l'instar de ce que nous avons fait en Bretagne, il ait été prévu un fonds destiné à éviter que les jeunes investisseurs ne fassent naufrage pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Mais, vous le savez bien, monsieur le ministre, les vrais problèmes sont ailleurs. Et le risque de naufrage de notre pêche résulte de la conjonction de deux facteurs : d'une part, les importations plus ou moins incontrôlées de poissons à très bas prix dans la Communauté depuis des mois, et, d'autre part, le refus obstiné de faire appliquer la règle de la préférence communautaire. Cela s'est traduit, pour quelques rares espèces, par la fixation de prix minima à un niveau si extraordinairement bas qu'il est jugé insultant par les professionnels.

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue !

M. Ambroise Guellec. J'y arrive, monsieur le président !

M. le président. Arrivez-y vite, je vous prie !

M. Ambroise Guellec. Au niveau communautaire tout se passe comme si l'arbitrage avait été rendu entre, d'une part, les producteurs que sont les marins-pêcheurs et, d'autre part, les transformateurs et les consommateurs en faveur exclusivement de ces derniers.

Un conseil des ministres de la pêche doit avoir lieu le 24 juin prochain. Pouvez-vous vous engager aujourd'hui, monsieur le ministre, à tout faire pour que ces importations sauvages soient enfin arrêtées et pour que les contrats passés par la Commission avec l'accord...

M. le président. Monsieur Guellec, je vous en prie, soyez raisonnable !

M. Ambroise Guellec. Je termine, monsieur le président !

M. le président. Non, on ne peut remettre ainsi en cause les règles de cette assemblée ! Posez votre question et que l'on en finisse ! Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de quarante-cinq secondes !

M. Ambroise Guellec. Mais, monsieur le président, j'ai commencé à poser ma question !

M. le président. Il serait temps ! Ce n'est pas sérieux !

M. Ambroise Guellec. Les problèmes de la pêche ne vous intéressent peut-être pas beaucoup. Je comprends tout à fait cela !

M. le président. Tous les problèmes m'intéressent, mais ce qui me préoccupe au premier chef, c'est de faire appliquer la règle que nous avons arrêtée. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Alors veuillez poser votre question, monsieur le député, et que l'on en termine !

M. Ambroise Guellec. Je tiens toutefois à souligner que tout à l'heure certains de mes collègues se sont exprimés certainement aussi longtemps que moi. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je finis donc. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous vous engagiez à faire en sorte que les prix minima pour le poisson soient relevés dans des proportions propres à rendre la confiance aux professionnels. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. La situation dans le secteur de la pêche est effectivement très difficile et je souscris pleinement à l'analyse que M. Ambroise Guellec vient de faire. Ce problème doit être abordé à deux niveaux : le niveau européen, que vous avez évoqué à la fin de votre intervention, monsieur le député, et le niveau national.

S'agissant du niveau européen, nous sommes en train de préparer - et soigneusement - le prochain conseil des ministres de la pêche pour défendre les intérêts de la pêche française, comme nous avons défendu les intérêts de l'agriculture il y a quelques jours. Il faudrait faire respecter la préférence communautaire, dites-vous, encore faudrait-il qu'elle existât pour la pêche. Or vous savez très bien qu'elle n'existe que dans le domaine agricole. En revanche, il est nécessaire de limiter les importations pour éviter un afflux trop important sur nos marchés. Pour ce faire, nous devons limiter les accords commerciaux avec les pays tiers.

Mais on ne peut pas tout obtenir de l'Europe. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une politique au niveau national. Je rappellerai simplement un chiffre. Nous avons dégagé 80 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 du budget de la pêche voté par la précédente assemblée. Cette augmentation sera un ballon d'oxygène pour les entreprises et leur donnera de nouvelles marges de manœuvre. La transformation et la commercialisation bénéficieront également d'aides importantes. Enfin, il faut se tourner vers l'avenir et la recherche et trouver des fonds nouveaux pour de nouvelles exploitations.

Monsieur le député, je sais bien que la situation est difficile mais nous faisons le maximum pour répondre aux préoccupations quotidiennes de ce monde de la pêche, des pêcheurs, mais aussi des familles, qui sont très inquiètes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

RESTRUCTURATION DANS LE SECTEUR DE LA DÉFENSE

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou à son représentant.

C'est au nom du Gouvernement que M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, a présenté à la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale les mesures d'adaptation de nos forces armées et de nos matériels militaires pour l'année 1994. Plus que d'économies spécifiques, il s'agit bien là de mesures d'adaptation et de modernisation de notre outil de défense. Le ministre de la défense rappelait tout à l'heure qu'en 1991 plus de cinquante et une unités avaient été concernées par l'envoi de 7 000 professionnels dans le Golfe. Ces mesures préliminaires sont absolument nécessaires à la préparation

du Livre blanc et de la loi de programmation militaire. Nécessaire également sera le maintien à un bon niveau des crédits du titre V du budget de la défense pour permettre à nos équipements de se moderniser.

Au titre de la solidarité gouvernementale comme de la solidarité nationale, des mesures compensatoires sont-elles prévues au niveau de l'aménagement du territoire, au niveau de l'économie, au niveau social, pour que les régions concernées par les mesures d'adaptation et de restructuration ne pâtissent pas du départ de ces unités, de ces équipements, de ces établissements de la défense nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. M. le Premier ministre, retenu par le sommet franco-allemand, m'a prié de l'excuser auprès de vous, monsieur le député, de ne pouvoir vous répondre lui-même comme il l'aurait souhaité.

Je tiens à vous dire quelles sont les orientations qui sont les nôtres, et je dis bien les nôtres, monsieur Colin, c'est-à-dire celles du Gouvernement (*applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) dans l'accompagnement des mesures de restructuration qui ont été mises en place.

S'agissant d'abord de l'accompagnement social de ces mesures, je puis dire à la représentation nationale que le programme d'accompagnement intitulé « Formation et mobilité » est sans équivalent depuis la dernière guerre, quoi qu'on ait fait pour les chantiers navals ou pour la sidérurgie. Ce programme est appliqué petit à petit, et je puis affirmer devant vous qu'il n'y aura pas de licenciements dans les entreprises qui dépendent de la Délégation générale à l'armement. Donc exemplarité sur le plan de l'accompagnement social.

Exemplarité également dans l'examen de chacun des sites. J'ai pris la décision d'envoyer sur chacun d'eux, avant la fin du mois de juillet, soit un officier, soit un sous-préfet qui étudiera avec les élus locaux, comme j'ai pu le faire moi-même avec la plupart des maires concernés, l'affectation à donner aux parcelles désaffectées et les relations qui pourront s'établir entre le ministère de la défense et le site, généralement une commune.

M. Jean-Pierre Brard. Pour faire de la promotion immobilière !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Enfin, nous mobiliserons des fonds importants. Dans les heures qui viennent, après l'arbitrage du Premier ministre, je pourrai d'ailleurs probablement vous annoncer le doublement du fonds de reconversion de la défense, qui passera de 120 à 240 millions de francs, ce qui représente un effort important. Nous nous appuyerons également sur le Konver qui est un fonds européen mais qui doit s'adosser à des financements nationaux.

Comme vous le voyez, monsieur Colin, j'essaie, en collaboration avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de mettre en place toute une batterie de moyens. Dès demain matin, une réunion à laquelle nous participerons, ainsi que M. le ministre de l'industrie, aura d'ailleurs lieu sous l'autorité de M. le Premier ministre pour qu'un vaste plan d'accompagnement social et industriel de reconversion puisse être proposé à l'ensemble des sites touchés.

Je terminerai en disant, pour appuyer votre réflexion, monsieur le député, l'armée de terre occupe actuellement

plus de mille sites sur notre territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

COGEMA

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je suis navré qu'il ait dû s'absenter car je voulais évoquer une de ses déclarations. J'avais noté avec beaucoup de satisfaction son intervention devant le Sénat où il dénonçait le comportement de la COGEMA qui s'apprêtait à réduire considérablement l'activité du site de Lodève. En effet, tout en annonçant la suppression de 240 emplois sur 500, elle faisait savoir simultanément, de façon cynique, qu'elle réalisait 500 millions de bénéfices.

Je constate avec regret qu'une semaine après cette déclaration du ministre d'Etat, le président-directeur général de la COGEMA, qui d'ailleurs a refusé toute information à une équipe de géologues universitaires accrédités par le conseil général de l'Hérault, maintient intégralement sa position et décide de procéder dès maintenant à la réduction d'emplois qu'il avait décidée. J'ai donc deux questions à poser à M. le ministre d'Etat.

Premièrement, une entreprise publique doit-elle déterminer sa politique en fonction des seuls critères de rentabilité ou doit-elle être un instrument actif de la politique de l'Etat, en particulier en matière d'aménagement du territoire, lequel répond à une logique inverse de celle du marché ?

Deuxièmement, dans la région du Lodévois et de la vallée de l'Hérault, le chômage atteint un niveau record et le nombre des allocataires du RMI est le triple de la moyenne nationale. Dès lors, le retrait de la COGEMA constituerait une véritable catastrophe. M. le ministre d'Etat a rappelé aux préfets, dès le 26 avril, la priorité qu'il accordait à la politique d'aménagement du territoire. Quelle est celle qu'il compte promouvoir et comment pense-t-il que l'autorité de l'Etat, dont il a souligné le même jour l'ardente nécessité, puisse inciter les entreprises publiques à participer à cette indispensable politique d'aménagement du territoire ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je répondrai en lieu et place de M. le ministre d'Etat, puisque j'ai la responsabilité de l'industrie et donc la tutelle de la COGEMA qui exploite le site de Lodève.

Il est paradoxal, j'en conviens, qu'une belle entreprise française comme la COGEMA dont nous pouvons d'ailleurs collectivement être fiers de la réussite, soit conduite à décider la fermeture progressive mais définitive du site de Lodève. Cette comparaison entre les résultats financiers de l'entreprise et l'effort d'adaptation qui passe par la fermeture à terme du site de Lodève suscite une interrogation spontanée, des élus en particulier. Vous venez de la formuler, comme l'avait fait M. le ministre d'Etat, à sa façon et avec sa personnalité.

Si la COGEMA a de bons résultats c'est justement qu'elle est bien gérée. Et le fait d'être bien gérée l'oblige à « optimi-

ser » ses investissements, si vous me permettez ce langage un peu pédant. Hélas, les ressources de la mine de Lodève ne peuvent plus satisfaire l'objectif de production et la compagnie doit en tirer les conclusions immédiatement mais en procédant à un aménagement pour des raisons sociales. Les causes de cette situation sont très simples : d'une part, le prix de l'uranium sur le marché mondial est inférieur à son niveau de 1978 et, d'autre part, la mine ayant été utilisée de façon judicieuse, les meilleures réserves géologiques ont été extraites d'abord et l'exploitation à venir ne peut plus être que profondément déficitaire. C'est la raison pour laquelle la COGEMA, et l'Etat français qui en est propriétaire – c'est-à-dire nous tous – ont l'obligation d'accompagner cette évolution.

Le signal d'alarme tiré par le ministre d'Etat, ainsi que l'expression des inquiétudes de nombreux parlementaires de l'Hérault et du président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, ont abouti à ce que la COGEMA remette en chantier sa politique de réaménagement industriel et de réindustrialisation de ce secteur, et consacre – permettez-moi de le souligner – la somme de trente millions de francs à la recherche de créations d'emplois.

De la sorte, par un essaiage et une multiplication de petits projets, nous assurerons une meilleure solidité économique d'un secteur géographique qui – hélas ! – ne peut plus compter sur la monoproduction. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

GATT ET POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Francis Delattre. Il existe encore, lui !

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Martin Malvy. Quelle intolérance ! C'est inadmissible !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Jean-Pierre Soisson. Comme je l'ai dit hier soir à Beaune, les décisions prises par le récent Conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté vont dans la bonne direction, notamment s'agissant de l'augmentation de la prime à la jachère et de la restitution aux zones de montagne des quotas laitiers suspendus en 1988. J'avais, d'ailleurs, largement engagé la négociation lors du Conseil du mois de mars. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cependant, la contrepartie de ces mesures ne saurait être la ratification par la France de l'accord de Washington sur les oléagineux. Or, monsieur le ministre, vous auriez donné votre accord et le sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil des affaires générales...

M. Didier Migaud. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. ... auquel participent les seuls ministres des affaires étrangères, et ce en partie A, c'est-à-dire sans discussion préalable.

M. Didier Migaud. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. Cette position n'est pas acceptable, je le dis très simplement. C'est la première fois que j'interviens depuis la formation du nouveau gouvernement, car je considère que les membres de l'ancien n'ont pas à

gêner son action, mais nous ne pouvons laisser ratifier, en quelque sorte en catimini, une partie de l'accord de Washington sans réagir et sans demander une information préalable du Parlement.

M. Didier Migaud. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. La décision ne vous appartient pas, monsieur le ministre de l'agriculture, je le sais ; elle appartient au Premier ministre et au ministre des affaires étrangères ; mais j'appelle votre attention sur deux questions qui relèvent directement de votre compétence.

La première concerne l'abaissement de cinq à deux ans du délai de rotation de la jachère que le commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, M. René Steichen, m'avait promis par une lettre en date du 17 mars dernier, (*exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), dans le cadre du rapport que la Commission doit présenter au Conseil sur la jachère non rotationnelle. Qu'en est-il des discussions qui ont été engagées ?

La seconde question concerne le vote par le Parlement, dans la loi de finances pour 1993, de 25 millions de francs de crédits affectés à l'augmentation de l'indemnisation de la jachère industrielle. Ces crédits devront être renouvelés l'an prochain. Quelles sont vos intentions à ce sujet ? Comment pourront-ils être intégrés dans la politique communautaire ? En effet, une telle augmentation doit naturellement être complémentaire de celle qui a été décidée la semaine dernière. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous reconnaissez, monsieur Soisson, que nous avons obtenu des résultats, mais il y a tout de même une certaine ambiguïté dans l'exposé de votre question. Vous laissez entendre, en effet, que je n'aurais pas obtenu tout ce que l'on vous aurait promis et que, pourtant, vous aviez bien préparé le terrain. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais très certainement ! Il est certain qu'il y a une continuité.

Cela dit, soyons sérieux ! Concernant la prime à la jachère, nous avons obtenu plus 27 p. 100. Je ne citerai pas de noms, mais des responsables sont allés à Bruxelles avant le Conseil pour négocier 10 ECU d'augmentation sur la jachère industrielle. Or nous avons obtenu 12 ECU sur l'ensemble de la jachère, bien au-delà de ce que vous aviez demandé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons obtenu également que l'on puisse incorporer la betterave sucrière dans la jachère industrielle.

Nous avons obtenu, enfin, la régionalisation de la mise en œuvre de ces politiques. C'est cela, la subsidiarité.

Effectivement, il manque encore la réduction du taux de rotation à deux ou trois ans. C'est ce que nous sommes en train de préparer. Il y aura d'autres conseils de l'agriculture. Avec mon collègue allemand, hier et aujourd'hui, nous avons préparé des propositions que nous défendrons de concert.

Maintenant que le dossier jachère est ouvert, je puis vous assurer que la jachère nue, scandaleuse pour les agriculteurs et pour l'ensemble des Français, est écartée. Ce sera une jachère dynamique, une jachère industrielle que nous mettrons en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe*

du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous n'avez pas répondu à la question !

M. Didier Migaud. Et les oléagineux ?

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de Mme Nicole Catala.)

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La séance est reprise.

2

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

Mme le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale une lettre m'informant que le Gouvernement retirait de l'ordre du jour de demain, jeudi 3 juin, la deuxième lecture de la proposition de loi organique instituant un contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des Communautés européennes.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

3

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

Mme le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de règlement pour 1991 (n° 208).

4

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme le président. La parole est à M. Charles Josselin, pour un rappel au règlement.

M. Charles Josselin. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 29.

Depuis bientôt quatre ans, les présidents des assemblées parlementaires européennes ont pris l'habitude, à l'initiative d'ailleurs d'un des anciens présidents de cette assemblée, Laurent Fabius, de se réunir, généralement deux fois par an, afin d'échanger leurs expériences et, surtout, de coordonner leurs efforts pour mieux impliquer les parlements nationaux non seulement dans l'élaboration de la norme communautaire, mais aussi dans son contrôle. On peut considérer que cet objectif a été, au moins en partie, atteint puisque le traité

d'Union européenne a fait – et c'était pratiquement une des premières fois – une place, peut-être encore insuffisante mais en tout cas certaine, aux parlements nationaux dans l'équilibre institutionnel européen.

M. Séguin a choisi de ne pas se rendre à Dublin le week-end dernier. Certes, ce n'était pas la politique de la chaise vide puisque vous le représentiez, madame le président, et on peut comprendre que le président de l'Assemblée nationale ait des raisons qui lui interdisent de participer à des réunions, fussent-elles aussi importantes que celle-là. Mais ce sont précisément les raisons invoquées par le président Séguin qui ont suscité l'émotion de certaines personnes – je pense notamment au président du Parlement européen. Elles ont été données dans une dépêche de l'AFP du 25 mai qui n'a pas été contredite : « Le député-maire d'Épinal explique sa décision par l'aggravation continue de la situation de l'emploi dans son département qui requiert à ses yeux sa présence sur place. Les hommes et les femmes qui m'ont élu ne comprendraient pas que je ne sois pas avec eux en de telles circonstances. Ils ressentiraient d'autant plus que je paraisse apporter, fût-ce indirectement, ma caution à des choix communautaires constants dans le domaine des relations commerciales internationales, qui sont criminels en termes de chômage et de remise en cause des acquis sociaux. »

Nous avons toutes raisons de craindre que la situation de l'emploi dans le département des Vosges, comme d'ailleurs, hélas, dans d'autres départements, sera encore difficile pendant quelque temps. Nous pouvons aussi penser que les dispositions qui mériteraient d'être prises au plan européen, notamment en matière commerciale, n'auront pas non plus des effets instantanés. Bref, les mêmes raisons risquant de prévaloir demain, il y a tout lieu de penser que le président de notre assemblée s'interdira désormais à chaque fois, pour le même motif, de rencontrer ses collègues, et de faire entendre la voix de l'Assemblée nationale lui-même et non par personne interposée – fût-elle aussi compétente que vous, madame le président.

Nous souhaiterions donc que M. le président de l'Assemblée nationale nous rassure quant à sa volonté de participer normalement aux réunions des présidents des assemblées parlementaires européennes.

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

Mme le président. Mon cher collègue, ainsi que vous l'avez indiqué, la présidence de l'Assemblée était représentée à Dublin lors de la réunion des présidents des assemblées des États membres de la Communauté, qui s'est tenue le 28 mai dernier dans un climat de grande ouverture et de dialogue.

Je vous précise, en outre, que ces réunions ont un caractère coutumier et qu'aucun texte, aucun accord, aucune règle ne les régit, que vous pourriez invoquer pour justifier le rappel au règlement que vous venez de faire.

Au demeurant, je suis aussi obligée de vous dire que le président de l'Assemblée ne saurait être comptable de déclarations qui n'ont pas été effectuées dans l'exercice de ses fonctions.

5

DÉVELOPPEMENT RURAL

Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement sur le développement rural.

La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, c'est la première fois que, m'exprimant à cette tribune, j'ai comme interlocuteur, au banc du Gouvernement, un compatriote.

M. Maurice Doussat. Chauvin ! (*Sourires.*)

M. Jean Briane. Mme le président étant également une compatriote, nous sommes, serais-je tenté de dire, entre Aveyronnais (*sourires*). Je suis sûr, en tout cas, d'avoir en face de moi un ministre en charge du développement rural qui sera très attentif à mes propos.

M. Charles Revet. Il l'est toujours !

M. Jean Briane. Bien des choses ont été dites au cours de ce débat sur les voies et moyens du développement rural. Je me limiterai, dans les quelques minutes qui me sont imparties, à deux aspects qui n'ont pas été tellement abordés, si ce n'est par M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire : le partenariat et l'intercommunalité.

Le développement rural ne se décrète pas. Il est le produit d'un partenariat très fort entre tous les acteurs du monde rural : l'Etat d'abord, les collectivités territoriales ensuite, les forces vives locales socioprofessionnelles et associatives, enfin.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Le transfert des populations de l'espace rural vers les villes se poursuit en s'accroissant : 80 p. 100 de citoyens occupent 20 p. 100 du territoire national et vingt départements français glissent progressivement vers la désertification tandis que 7 millions d'heures sont perdues chaque jour en agglomération parisienne du fait des embouteillages. Quel gâchis !

Le cri d'alarme lancé en 1947 par Jean-François Gravier dans son livre *Paris et le désert français* résonne encore en écho dans bien des régions de la France profonde. Il est toujours d'actualité.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean Briane. Trois décennies durant, du début des années cinquante à la fin des années soixante-dix, les pouvoirs publics entreprirent de réels efforts pour mieux répartir les hommes et les activités dans le pays. L'un des succès de cette politique fut l'implantation à Rennes de l'usine Citroën, dont on disait qu'elle faisait travailler 80 p. 100 de Bretons pour 20 p. 100 d'immigrés alors qu'à l'époque 80 p. 100 des effectifs de Renault étaient des immigrés. Mais le centralisme français a été le plus fort. Il sévissait hier avant la décentralisation, il sévit encore aujourd'hui.

Depuis la crise pétrolière de 1973 et la crise économique de la grande industrie traditionnelle qui a suivi avec la suppression de milliers d'emplois, l'espace rural a été délaissé, ou presque. Il a fallu parer au plus pressé et concentrer les efforts, c'est-à-dire les moyens, sur les zones industrielles sinistrées.

Les textes relatifs à la décentralisation votés en 1992, pourtant nécessaires, n'ont fait qu'aggraver le déséquilibre entre régions riches et régions pauvres ou moins riches. La solidarité inscrite dans notre Constitution a été oubliée ; la péréquation attendue n'a pas été à la hauteur des espérances ou de promesses faites.

Interdire pendant six mois la suppression de services publics, geler l'ouverture de nouvelles grandes surfaces, c'est bien pour le court terme. Mais la délocalisation de services de l'Etat et d'entreprises ne saurait nous faire oublier l'essentiel : il ne sert à rien de dépenser des milliards pour délocaliser des activités si le même effort n'est pas accompli pour favoriser la création d'emplois et l'installation d'entreprises en province. Car l'essentiel demeure bien de maintenir le potentiel d'emploi existant et de créer de nouveaux emplois en zone rurale. Cet objectif ne pourra, à mon sens, être

atteint que par un partenariat renforcé pour le développement au niveau d'un pays, d'un bassin de vie, d'une vallée, d'un massif ou d'une zone déterminée et par la mise en valeur de tous les atouts – et ils sont nombreux – de toutes les potentialités de l'espace rural français : agriculture et agro-industrie, artisanat, petites industries, tourisme et accueil à l'espace rural. Tant de choses sont possibles !

Il nous faut organiser un partenariat volontaire et dynamique entre les services de l'Etat et l'ensemble de ce que l'on appelle les pouvoirs publics locaux, les assemblées territoriales – conseil régional et conseil général, chacune avec ses prérogatives et attributions respectives – les communes, regroupées dans le cadre d'une intercommunalité de développement – je pense aux communautés de communes.

M. Augustin Bonrepaux et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Briane. Doivent également être pleinement associées à ce partenariat pour le développement rural les forces vives locales que sont les organisations socioprofessionnelles et associatives dont le monde rural est particulièrement bien doté et qui ont dépensé des trésors d'efforts et d'initiatives pour lutter contre la désertification et apporter aux populations rurales une diversité de services pour répondre à leurs besoins, au fur et à mesure que s'opéraient les mutations successives du monde rural de cette deuxième moitié du vingtième siècle.

Ces partenaires ruraux ont une approche horizontale du développement rural qu'ils veulent promouvoir en s'appuyant sur la charte du monde rural qu'ils ont élaborée et en y associant les élus.

Le développement rural, dans sa spécificité, le développement local, dans son acception la plus large et la plus générale, l'aménagement du territoire, dans toutes ses dimensions, nécessitent pour être réussis, une démarche volontariste et une cohésion totale de tous les partenaires concernés. L'Etat, les régions et les départements doivent s'appuyer sur des structures locales fortes dans le cadre d'une intercommunalité de projets et de développement qui reste à mettre en œuvre avec les communautés de communes que j'appellerai volontiers communautés rurales par opposition aux communautés urbaines.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a créé un outil pour le développement rural. A mes yeux, seule l'intercommunalité permettra de construire l'avenir du monde rural.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean Briane. Car ce n'est que dans l'association et l'intercommunalité que l'on peut agir. Je prendrai, pour illustrer mon propos, l'exemple de l'habitat que je connais particulièrement bien.

L'habitat, élément de développement économique et d'insertion sociale, est, chacun s'accorde à le reconnaître, un facteur d'aménagement du territoire. Il importe donc de promouvoir une programmation de logements adaptés aux espaces ruraux, de favoriser l'essor du logement locatif, de répondre à la demande sociale des propriétaires occupants, de favoriser l'émergence de nouveaux outils et d'autoriser un usage souple des logements, y compris pour le tourisme. Il convient d'affecter les crédits destinés à l'habitat à des lieux précis, là où s'expriment des besoins et pour des actions bien ciblées, et d'accorder des aides plus fortes dans les zones difficiles en les différenciant et en les adaptant aux besoins.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Briane. Tous les outils semblent faits pour la ville et sont inadaptés à l'espace rural. Ce n'est donc que dans une intercommunalité forte et librement voulue par les élus locaux que pourront être élaborés et mis en œuvre les

projets qui feront du développement rural une réalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Monsieur Briane, je me suis montrée très libérale avec vous, mais je lance un appel aux orateurs qui vont maintenant se succéder à la tribune afin qu'ils tentent de respecter le temps de parole de cinq minutes qui leur a été imparti.

La parole est à Mme Evelyne Guilhem.

Mme Evelyne Guilhem. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques chiffres avant tout qui traduisent à eux seuls la grave situation du monde rural : chaque jour, soixante exploitations disparaissent sans être reprises ; un tiers du territoire français est menacé d'un danger de mort ; trois quarts des agriculteurs atteignant l'âge de la retraite n'ont pas de successeurs connus. Or nous savons tous qu'il n'y aura pas d'avenir pour l'espace rural sans agriculteurs.

M. Arsène Lux. Exactement !

Mme Evelyne Guilhem. « Pas de pays sans paysans », clamaient les manifestants dans les rues de Paris le 29 septembre 1990.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nous y étions !

Mme Evelyne Guilhem. Moi aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On entend dire souvent ici et là que le problème paysan occupe trop ce débat sur le monde rural. Que ceux qui profèrent de telles paroles sachent bien que si les paysans disparaissent, les secteurs en amont et en aval disparaîtront aussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A plus d'un titre, la réforme de la politique agricole commune a eu un effet dévastateur sur les exploitants. L'absence d'avenir, la méfiance à l'encontre de professions pleines d'incertitude contribuent à faire douter les jeunes agriculteurs. Monsieur le ministre, il est urgent d'enrayer une crise sans précédent et d'agir pour sauver le monde rural et préserver nos racines. Nous apprécions la méthode du Premier ministre qui a écouté l'Assemblée nationale avant de proposer quoi que ce soit. C'est le signe de la prise en compte de toutes nos préoccupations et le gage d'une politique efficace.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

Mme Evelyne Guilhem. En place depuis seulement deux mois, le Gouvernement a déjà montré son soutien en faveur de l'agriculture. Les mesures obtenues grâce à vous dans le cadre de la PAC, monsieur le ministre, votre position ferme vis-à-vis du GATT vont dans le bon sens.

M. Patrick Ollier. C'est vrai.

M. Didier Migaud. On en reparlera la semaine prochaine !

Mme Evelyne Guilhem. Attendons et nous verrons, monsieur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Par les dispositions prises début mai en faveur des jeunes, le Gouvernement a montré qu'il avait compris, et je m'en félicite, combien il était primordial d'aider les jeunes agriculteurs. Mais peut-on vraiment rester optimistes lorsque l'on constate que le nombre des installations a chuté en

France de près de 40 p. 100 et dans ma région, le Limousin, de plus de 50 p. 100 ?

M. Charles Revet. C'est très préoccupant, en effet.

Mme Evelyne Guilhem. D'ici à l'an 2000, 13 millions d'hectares de terres seront libérés par les exploitants âgés. C'est un défi important que nos jeunes devront relever. Il faut leur en donner les moyens, monsieur le ministre, et commencer par lever tous les obstacles qui les font fuir. Cela passera par l'assurance d'un revenu décent pour les jeunes agriculteurs et par l'adoption de réformes fiscales et juridiques mettant à égalité les exploitations de forme sociétaire et de forme individuelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il convient également de rechercher des solutions permettant d'alléger la transmission du patrimoine. C'est au prix du respect de ces conditions et uniquement à ce prix que l'on rétablira la confiance chez les jeunes désirant s'installer.

La majoration de la DJA de 20 p. 100 est un premier effort ; nous devons le poursuivre car il faudrait, dans les années à venir, parvenir à son doublement, ainsi qu'à celui des prêts bonifiés dont le montant est nettement insuffisant aujourd'hui.

Le financement est également trop cloisonné. Il est indispensable de supprimer la distinction entre matériel et cheptel, car elle est vraiment arbitraire, et d'introduire la souplesse nécessaire pour satisfaire les besoins réels de chacun.

Il est temps que sautent les derniers verrous qui bloquent encore les portes auxquelles se heurtent les jeunes. Il faudrait notamment traiter l'épineux problème du transfert des droits à primes. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) En effet, selon les règlements communautaires, un producteur qui vend son exploitation peut monnayer ses droits à primes au repreneur ou les vendre, totalement ou partiellement, à d'autres producteurs.

Ce système, monsieur le ministre, est pervers et il ne manquera pas d'engendrer de graves problèmes. Il aura dans un premier temps des conséquences désastreuses pour les candidats à l'installation car il accroîtra leurs charges. Dans un second temps, il défavorisera les zones fragiles au profit des régions riches. Il conviendrait de mettre en place une gestion départementale, voire régionale des droits à primes, en les détachant du foncier, afin de préserver les régions défavorisées et, surtout, d'assurer un flux d'installation.

La constitution d'une réserve nationale irait à l'encontre d'une péréquation entre régions riches et régions en difficulté. Un montant symbolique risquerait de donner rapidement naissance à des mouvements spéculatifs. Les transferts de droits à primes doivent être gratuits, monsieur le ministre ; c'est la solution la plus saine.

Nous en sommes actuellement au quatrième projet et rien n'arrive. Les jeunes attendent toujours impatiemment. Nous voulons ce décret dans les délais les plus brefs. L'agriculture se fera demain par les jeunes agriculteurs et pour les jeunes agriculteurs, pour la France rurale du XXI^e siècle. Nous savons que vous en avez conscience et que vous aurez le courage nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Hervé Novelli.

M. Hervé Novelli. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'organisation de ce débat sur le développement rural hier et aujourd'hui à l'Assemblée nationale me donne une grande satisfaction et répond à une attente. Il était devenu indispensable en raison de ce que je n'hésite pas à considérer comme le plus grand défi que la France ait à relever, à savoir la gestion de son espace géo-

graphique. Je suis persuadé, en effet, que, faute de retrouver dans les années qui viennent un équilibre de notre territoire tant entre l'Île-de-France et le reste de la France, qu'entre quelques agglomérations et le reste du territoire, nous risquons de voir exploser notre communauté nationale.

Une seule constatation suffit à confirmer ce diagnostic inquiétant : pour la première fois, le vote émis par nos compatriotes sur la ratification du traité de Maastricht a largement dépassé les clivages politiques. A gauche comme à droite certains ont voté oui et d'autres ont voté non. En fait, le vote de nos compatriotes a été très lié à leur situation locale. Les campagnes ont plutôt voté non. Les villes ont plutôt voté oui.

Qui ne voit qu'il existe le risque de la création de deux France : la France des villes avec ses problèmes, certes - banlieues, sécurité - et la France des campagnes avec son désespoir silencieux, sa désertification en marche ?

Mesdames, messieurs, si l'on laisse se créer une France double, nous serons bien près de n'en avoir plus aucune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

J'en termine avec ce bilan, car, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous le connaissez mieux que quiconque. Néanmoins il me conduit à exprimer un regret : il eût été bien plus logique de ne pas scinder la discussion en deux avec un débat sur la ville puis un autre sur le développement rural.

M. Marc Laffineur et M. Charles Revet. Très bien !

M. Hervé Novelli. Il eût mieux valu adopter une démarche globale, moins propice, certes, aux effets de tribune, mais plus cohérente. La France est une, son territoire est unique et les problèmes des villes ne sont que le miroir inversé des difficultés de nos campagnes. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Revenons-en au sujet du jour : le développement rural.

Il faut d'abord, et une bonne fois pour toutes, abandonner l'idée qu'une meilleure activité économique est seule de nature à résoudre le problème du déséquilibre des activités en milieu rural.

Cela est faux et les trente dernières années le démontrent amplement. Le déséquilibre est beaucoup plus accentué à l'issue des années de croissance. Nous devons donc avoir une vision simple et prendre des mesures spécifiques.

Je partage tout à fait votre opinion, monsieur le ministre de l'agriculture : il n'est pas de ruralité sans paysans. Dans ce cadre, après vous avoir félicité de l'opiniâtreté avec laquelle vous défendez les intérêts de la France dans les enceintes internationales, je souhaite connaître votre opinion sur les deux sujets essentiels que sont l'utilisation des produits agricoles à des fins non alimentaires et l'application de la loi Evin qui pénalise nos viticulteurs.

Une avancée significative de la production de diester nous rassurerait pour l'ensemble des produits de notre agriculture. Cela pourrait être un signe de la solidarité nationale et de l'attention que les pouvoirs publics portent à notre agriculture.

M. Yves Deniaud. Très bien !

M. Hervé Novelli. La mise en sommeil des dispositions de la loi Evin relatives à l'interdiction de publicité faite à nos viticulteurs me semble s'imposer. Je ne doute pas que vous saurez défendre leurs intérêts qui rejoignent ceux de nombre de régions françaises. Peut-on, en effet, rendre raisonnablement aujourd'hui le vin, et plus spécifiquement le vin d'origine, responsable du développement de l'alcoolisme dans un

pays où la consommation de vin a baissé de moitié au cours des dix dernières années ?

Face à cette agriculture que nous voulons conforter, il faut développer un tissu économique dynamique ; je pense tout particulièrement à l'artisanat et aux petites et moyennes entreprises. En ce domaine aussi, des mesures spécifiques doivent être prises. Un fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises en zones rurales semble aujourd'hui indispensable pour donner le coup de pouce nécessaire.

Des mesures d'allègement fiscal dans certaines zones doivent aussi être envisagées, mais il faut surtout opérer une sorte de mobilisation générale dans ces zones, notamment dans les services déconcentrés de l'Etat et les monopoles publics. En la matière, il convient de faire preuve de cohérence. Je vais d'ailleurs donner un exemple de ce qui accroît encore le déséquilibre, lorsque nous n'y prenons pas garde.

La SNCF, dans le louable souci d'harmoniser ses propres divisions régionales avec les limites des régions administratives, propose certains regroupements. Mais, dans la région de Tours, cela aurait pour conséquence la suppression d'une centaine d'emplois, ce qui accentuerait encore le déséquilibre que nous nous efforçons tous de corriger.

L'Etat a besoin d'une vue globale. L'ensemble des services et des monopoles publics doivent s'en persuader. Enfin, il convient que les grandes entreprises, qu'il s'agisse de monopoles ou d'entreprises appartenant au secteur concurrentiel, soient mobilisées. Elles possèdent le savoir-faire technique et financier qu'il faut pour enrichir le tissu local.

Monsieur le ministre, vous comprendrez aisément que, au-delà des nécessaires actions nationales destinées à favoriser la création et le développement des entreprises, je souhaite que des mesures plus spécifiques soient prises afin que, demain, notre territoire, notamment notre territoire rural, retrouve population et emploi et reprenne confiance en l'avenir, car celle-ci est aujourd'hui ébranlée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean Auclair.

M. Jean Auclair. Madame le président, monsieur le ministre, dans un département tel que la Creuse qui appartient au bassin allaitant du Massif central, la condition essentielle pour assurer le développement rural est la survie des éleveurs, ces éleveurs qui sont les principaux aménageurs du territoire et la base même de la ruralité.

Dans ces zones défavorisées l'élevage a trois fonctions : la première, économique, directe, est liée à la production ; la deuxième, induite, touche aux activités de commercialisation, d'abattage, de transformation, en un mot aux activités para-agricoles ; la troisième est l'occupation du territoire, par un système parfois très extensif.

Agriculteur présent sur le terrain je me permets, monsieur le ministre, de vous présenter quelques propositions concernant tous les départements ruraux que le Gouvernement veut revitaliser.

D'abord, si nous voulons que le monde rural vive dans un cadre de marché, nous devons faire jouer la préférence communautaire. Depuis que je siége à l'Assemblée nationale, j'entends les nouveaux élus parler de ce sujet et souligner que cela ne coûte rien au budget. Or les porcs chinois, les moutons néozélandais, les chevaux argentins, canadiens, polonais, ou la viande de bœuf importée font une concurrence déloyale aux producteurs français.

Ensuite, dans le domaine du foncier, le remembrement est souvent mal perçu dans nos régions. Il faut aider les échanges amiables par le biais des opérations groupées d'aménagement foncier, les OGAF, afin de favoriser le

regroupement parcellaire et la mise en place d'un zonage des terres à vocation agricole pour respecter l'équilibre sylvo-pastoral.

Quant aux quotas, ils doivent être administratifs et non marchands — avec cependant un correctif pour les fermiers — liés au sol et gérés par une commission mixte départementale. Ils doivent être départementalisés pour éviter les délocalisations de production. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous avons eu une triste expérience avec les quotas laitiers dans notre département. Il est donc indispensable de conforter les quotas laitiers des agriculteurs produisant moins de 120 000 litres ; ils sont nombreux et contribuent à occuper le territoire.

Par ailleurs, il faut maintenir en son état l'intervention en faveur des jeunes bovins issus du troupeau allaitant. Si l'on devait supprimer quelque chose, il vaudrait mieux se tourner vers les jeunes bovins O ou R moins, issus du troupeau laitier ou verser une aide à l'élevage des jeunes veaux laitiers.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean Auclair. Pour adapter la production à une nouvelle demande, aidons les systèmes courts de production des jeunes bovins mâles ou femelles abattus vers l'âge de douze mois.

Pour ce qui est des ovins, nous devons revaloriser la prime compensatrice ovine et augmenter la référence. N'oublions pas que nous importons les deux tiers de notre consommation.

S'agissant des chevaux nous sommes auto-suffisants à 15 p. 100. Face aux importations libres des pays tiers, on doit absolument instaurer une prime à la jument allaitante pour les races dites lourdes. Les éleveurs concernés contribuent aussi à l'entretien de l'espace.

En ce qui concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage, il faut exclure de redevance et de toute taxe pour pollution le bassin allaitant : pas pollueur, pas payeur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans le domaine financier, il convient, compte tenu de l'agrandissement du foncier, de l'augmentation du cheptel et du parc matériel, de prévoir des prêts plus élevés à des taux bonifiés sur un temps assez long. Les éleveurs préfèrent rembourser du capital et des intérêts à un taux faible pour devenir propriétaires du foncier plutôt que de payer une location.

Nous ne devons pas céder à l'utopie dangereuse d'un certain président de conseil général, par exemple, qui veut faire acheter des fermes par les communes pour les louer aux jeunes agriculteurs.

Mme Evelyne Guilhem. Comme les kolkozozes !

M. Jean Auclair. C'est en Creuse, et c'est un socialiste !

Nous devons aussi revoir le problème des droits de succession.

Pour les jeunes agriculteurs, il faut accorder un prêt global d'installation à un taux hyper bonifié et simplifier l'attribution de la DJA. Ceux qui ont des capacités professionnelles reconnues doivent pouvoir s'installer comme ceux qui ont leur diplôme. Majorons cette DJA dans les zones dévitalisées.

Par ailleurs simplifions au maximum les déclarations faites en vue de l'obtention des aides et relâchons les contrôles fiscaux et administratifs. Les éleveurs ne sont pas des technocrates.

En conclusion, monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire une suggestion. Lorsque vous allez choisir des zones test de revitalisation, n'oubliez pas la Creuse, cette

Creuse, mal gérée depuis longtemps et par les mêmes, qui est classée par tous les indicateurs dernière des départements français.

Si nous réussissons à revitaliser la Creuse grâce aux dispositions que vous allez mettre en œuvre, cela démontrera qu'elles sont de nature à faire revivre le monde rural. J'en suis sûr et je suis confiant dans l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Rinaldi.

M. Pierre Rinaldi. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on ne peut que se féliciter de ce débat sur le développement rural. Malheureusement, il conviendrait d'utiliser aujourd'hui l'expression de revitalisation rurale. En effet, des zones entières de notre territoire souffrent de la mauvaise adaptation de notre économie à son tissu rural. Il est donc désormais nécessaire de mettre en place une réglementation qui s'appliquerait différemment selon les spécificités locales, notamment le caractère rural, la démographie et la superficie de nos départements.

Ainsi que le premier orateur de cet après-midi l'a souligné plus de vingt départements sont nettement défavorisés par rapport au reste du territoire national. Leur faible démographie alliée à l'importance de leur superficie les place dans un état de faiblesse économique flagrant. Les conseils généraux de ces départements — et c'est aussi au président, que je salue et que j'apprécie, de l'association des présidents de conseil général que m'adresse — souffrent de façon dramatique de cet état dans leur gestion. Toute politique de relance dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la revitalisation rurale devra impliquer les conseils généraux d'une façon claire et déterminée. Ils sont en effet les interlocuteurs privilégiés de l'Etat sur le terrain.

Parmi les charges qui pèsent sur les finances de ces départements défavorisés, celles liées à la voirie sont parmi les plus élevées. Sa création, son entretien grèvent lourdement les budgets des conseils généraux. On ne peut donc parler de diversification des activités agricoles, de tourisme rural, de désenclavement, de maintien des services publics, de création d'activités artisanales, but de tout ce qui fait le débat d'aujourd'hui, tant qu'il n'existe pas de voirie bien entretenue, voire en extension.

Ce problème touche tous les départements français, mais il est plus grave pour les départements défavorisés. Ainsi dans celui dont je préside le conseil général, les Alpes-de-Haute-Provence, un habitant doit entretenir, avec ses impôts, 21 mètres de voirie départementale, contre 80 centimètres pour un habitant des Bouches-du-Rhône et 20 centimètres pour un habitant des Hauts-de-Seine. Au-delà de l'anecdote, ces chiffres sont significatifs d'une grave disparité.

Autrefois existait un fonds spécial d'investissement routier qui allégeait nos charges en ce domaine, mais il a disparu. Ne serait-il pas possible, à la suite de l'augmentation de la taxe sur les carburants — laquelle est justifiée au regard de notre situation économique — d'abonder d'une façon significative les budgets de voirie départementale grâce à un prélèvement sur la TIPP ? Ce versement se substituerait en quelque sorte à l'intervention de l'ancien FSIR.

Je rappelle qu'une augmentation d'un centime par litre au titre de cette taxe sur les carburants rapporte 500 millions de francs. Certes l'assiette pour le recouvrement de la taxe est nationale, mais, pour l'usager, l'assiette est physiquement représentée par la voirie. Or les voies départementales sont dix fois plus importantes que la voirie nationale, sans parler des autoroutes. Il serait donc juste qu'une partie de la TIPP, générée grâce aux efforts que consentent les départements

sur leur propre voirie, soit reversée à ces derniers.

Cette répartition pourrait bénéficier aux départements les plus défavorisés de notre territoire, les sommes ainsi allouées venant fort utilement, chacun le comprendra, appuyer l'action que ces départements mènent, avec le soutien de l'Etat et des régions, dans le cadre de la revitalisation rurale et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Je voudrais, avant de vous soumettre quelques réflexions sur le développement rural, objet de notre débat, vous féliciter, monsieur le ministre de l'agriculture, de la fermeté et de la conviction que vous avez su déployer lors du récent marathon européen.

Sans doute les décisions prises seront-elles insuffisantes pour sortir l'agriculture de la situation grave qu'elle connaît, mais elles témoignent de votre détermination. C'est bien sûr cette même attitude que nous vous invitons à tenir dans les négociations sur le GATT, notamment sur un volet qui inquiète les agriculteurs, les oléagineux.

Depuis hier, et après votre intervention et celle de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, de très nombreux collègues se sont exprimés sur ce sujet, témoignant ainsi de leurs préoccupations et de l'enjeu que représente l'aménagement rural.

Me permettrai-je une première interrogation, comme Hervé Novelli tout à l'heure ? Était-il nécessaire, était-il souhaitable de dissocier les différents aspects de l'aménagement du territoire ? Il ya quelques jours, nous avons discuté des problèmes de la ville, nous débattons du développement rural. L'aménagement du territoire n'est-il pas un tout avec une complémentarité entre les différents aspects ?

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. Charles Revet. *Quid* des villes moyennes ? J'ai dans ma circonscription Fécamp et Montivilliers, villes d'environ 20 000 habitants, qui ne se retrouvent ni dans l'un ni dans l'autre cas et qui ont pourtant, elles aussi, des problèmes qui nous interpellent.

M. Jacques-Michel Faure. C'est vrai !

M. Charles Revet. Je me suis demandé si, en dépit des problèmes qui nous sont posés, nous pouvions trouver une base de redémarrage économique ?

La France compte aujourd'hui plus de cinq millions de demandeurs d'emploi et les chiffres ne cessent de progresser. Sans doute faudra-t-il, si une relance intervenait au niveau international, s'y engouffrer ; mais peut-on sérieusement l'espérer rapidement ? Le bâtiment et les travaux publics sont parmi les secteurs économiques ceux qui peuvent offrir, pour peu qu'il y ait un redémarrage dans ce domaine, un maximum d'emplois.

Si rien n'est fait d'ici dix à vingt ans, 90 p. 100 de la population vivra sur 10 p. 100 du territoire, avec des problèmes croissants dans les banlieues des villes et un espace rural qui continuera à se désertifier. Est-ce cette France que nous voulons laisser à nos enfants ?

N'est-ce pas le moment le plus opportun pour élaborer un grand projet national d'aménagement du territoire, dans lequel, bien sûr, l'aménagement rural trouverait sa place, au même titre qu'un réaménagement ambitieux de nos villes ? Peut-on longtemps encore dénoncer les risques majeurs que recèle l'évolution actuelle sans mettre en place un dispositif qui y remédie ?

Une politique se conduit ou se subit. Soyons de ceux qui la conduisent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de*

l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Oh ! certes, ce ne sera pas facile car il faudra que les mentalités changent. Des lourdeurs seront à vaincre. Raison de plus pour commencer dès maintenant.

Tout le monde, je le crois, est convaincu, au moins dans cette enceinte — et c'est bien à nous qu'il appartient d'en décider — qu'il faut faire de l'aménagement rural une priorité. Il faut donc s'en donner les moyens.

Développer le milieu rural, c'est en premier lieu donner à l'agriculture une nouvelle dynamique dans sa double fonction de production et d'entretien de l'espace. C'est aussi permettre à ceux qui le souhaitent de continuer à y vivre, c'est-à-dire répondre à une demande de logement aujourd'hui insatisfaite. C'est faciliter le maintien et la réimplantation du commerce et de l'artisanat, et maintenir ou réimplanter un minimum de services publics en faisant preuve d'originalité, notamment à travers la polyactivité.

Développer le milieu rural, c'est améliorer les moyens de communication ; c'est, par des incitations, faciliter l'implantation d'entreprises qui permettront d'augmenter le nombre d'emplois sur place. C'est sans doute également favoriser une meilleure coopération intercommunale chaque fois que nécessaire, mais toujours en respectant l'identité de nos communes.

Vaste projet, me direz-vous. Mais n'y a-t-il pas beaucoup de raisons pour s'y engager rapidement ? Il faut pour cela, je le répète, une volonté politique. De nombreuses idées ont été données depuis hier, monsieur le ministre. Il y en a sûrement encore beaucoup en réserve, pourvu que l'on veuille bien faire jouer à cette assemblée son vrai rôle — celui pour lequel nous venons d'être élus.

A vous, monsieur le ministre, et à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire qui était présent ici hier, de nous permettre de vous aider dans votre action. C'est l'avenir, non pas seulement du monde rural, mais de l'ensemble de notre pays qui en dépend. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat auquel nous participons doit répondre à une immense attente, celle du monde rural, de ses acteurs, de ses habitants, mais aussi d'une très grande majorité de nos concitoyens qui, tout en vivant dans le monde urbain, n'en est pas moins très attachée au devenir de ces terroirs qui recèlent ses racines profondes.

Cette immense attente ne doit pas être déçue, et le débat d'aujourd'hui doit conduire, dès demain, à la mise en œuvre d'une loi d'orientation et d'aménagement du territoire ambitieuse, volontaire — et pas seulement volontariste — et, au-delà des mots et des discours, pragmatique.

L'objectif est clair : mettre un terme à l'esprit de centralisation, de concentration territoriale qui a trop souvent mené notre pays depuis des années. Nous devons inverser cette mécanique et enclencher le rééquilibrage entre l'espace rural et les pôles urbains. Il ne s'agit pas de ressusciter le débat de la campagne contre la ville, débat qui serait irréaliste et ne servirait à rien mais d'assurer l'équilibre des territoires en donnant au monde rural les mêmes chances de développement et d'épanouissement que celles dont bénéficient les grandes régions urbaines et les axes de développement ; à charge pour les acteurs du monde rural de savoir en tirer parti avec le talent qui ne leur manque pas.

Ce n'est pas donc la mise sous perfusion du monde rural que nous voulons, mais le rééquilibrage des chances. Et ne rien faire en ce sens, c'est accepter que l'an 2000 soit, dans ce

pays, invivable. Ce rééquilibrage suppose notamment une autre politique du service public en milieu rural, politique qui ne soit pas uniquement fondée sur une approche technocratique, ayant pour seul objectif la rentabilité et procédant systématiquement à des regroupements. La rentabilité doit s'arrêter là où commence l'inégalité territoriale devant le service public. Ce principe essentiel concerne de multiples services dans le monde rural : école, poste, SNCF, carte hospitalière. Et c'est un libéral qui vous le dit : moins d'Etat, certes, mais « mieux d'Etat » là où ce dernier doit exercer ses missions de service public. Nous serons très attentifs aux prolongements que donnera le Gouvernement au moratoire sur les suppressions de services publics en milieu rural.

Beaucoup de choses ont été dites au cours de ce débat et je ne reviendrai que sur quelques idées simples, mais qui doivent marquer, demain, l'action du Gouvernement.

Il faut raisonner en termes d'emploi, c'est-à-dire d'activité économique et sociale, car le rééquilibrage de l'utilisation de notre espace national se fera d'abord par le maintien ou la reconquête de l'emploi en milieu rural.

Cela impose, en premier lieu, que les zones encore enclavées aient rapidement accès aux équipements routiers, autoroutiers ou ferroviaires qui conditionnent leur développement. Un chef d'entreprise qui recherche un site d'implantation pour une usine, nouvelle ou délocalisée, retient, comme premier critère de choix, la qualité du réseau routier et ferroviaire - et notamment de ce dernier pour le fret -, en un mot, le désenclavement réel du site.

En matière de télécommunications aussi - on l'a dit à plusieurs reprises - l'équilibre doit être recherché entre les territoires, et il faudra aller jusqu'au bout de la logique qui consiste à privilégier la tarification de la durée sur celle de la distance.

Deuxièmement, monsieur le ministre, M. Charles Revet vient de le dire, il est indispensable de maintenir une agriculture vivante et bien répartie sur l'ensemble du territoire. C'est l'activité agricole qui constitue la trame économique et sociale du monde rural, nous le savons. Les emplois à temps plein ou à temps partiel induits par l'agriculture sont estimés à près de trois millions et demi, ce qui signifie qu'un agriculteur, c'est quatre actifs.

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. Nicolas Forissier. Ainsi, dans cette perspective de rééquilibrage des territoires, le maintien d'une agriculture vivante est une condition essentielle, et nous serons attentifs à la fermeté dont vous saurez faire preuve - dont vous faites déjà preuve - dans les négociations internationales, comme à la volonté que saura manifester le Gouvernement pour soutenir une agriculture moins productiviste et plus soucieuse de la qualité, et en tout cas toujours aussi nombreuse en hommes.

Enfin, la reconquête de l'emploi en milieu rural suppose, au-delà des politiques de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, que l'on sache donner au monde rural les moyens de maintenir ou de retrouver des entreprises, notamment des PME-PMI. C'est tout le thème, déjà largement abordé, des zones de revitalisation rurale, qui concerne essentiellement les territoires classés en zone 5 B.

Plus que d'une superposition d'aides, nous avons besoin de mesures claires et simples. Clarté et simplification ont été demandées à maintes reprises dans cet hémicycle. Un abatement important des charges sociales patronales, ou encore un dégrèvement de l'impôt sur les sociétés, voilà des mesures claires qui, dans les quelque huit cents cantons qui ont vu leur population diminuer depuis les deux derniers recensements, permettraient la reconquête du tissu économique et

social et donc de l'emploi. Notre collègue Georges Chavanes en a parlé hier, Hervé Novelli vient de le faire.

Abaisser le seuil d'accès à la petite prime d'aménagement du territoire à trois ou quatre salariés, étendre l'idée de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs aux artisans et commerçants, voilà encore des moyens d'action. On ne rééquilibrera pas notre territoire, je le répète, si on ne raisonne pas en termes d'activités, et donc d'emploi.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement doit considérer la politique de l'espace rural comme une priorité, et non comme une politique parmi d'autres. Il faut mettre un terme aux saupoudrages inefficaces, à l'éclatement des responsabilités ministérielles, aux effets d'annonce demeurant sans suite. Il faut aussi faire simple et pratique, je l'ai dit. Evitons la superposition des mesures, des aides, des planchers, des plafonds et des sous-plafonds qui caserrent dans un carcan les acteurs du monde rural, et notamment les petites et moyennes entreprises.

Il faut, enfin, que l'administration centrale revienne sur ses habitudes et ne reprenne pas d'une main ce qui aura été donné de l'autre. C'est là, n'en doutez pas, une tâche qui requiert beaucoup de volonté politique mais aussi de pragmatisme car il ne suffit pas de venir passer le pont de l'Ascension ou celui de la Toussaint dans quelque petit village du Berry - de l'Indre, par exemple - pour prétendre tout comprendre des problèmes du monde rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous devons créer les conditions favorisant la pluriactivité en milieu rural, car la désertification des campagnes soulève avec de plus en plus d'acuité ce problème. En effet, la diminution du nombre d'agriculteurs ne se traduit pas systématiquement par l'extensification de la production, notamment dans les zones d'élevage. De plus en plus nombreux sont les agriculteurs, mais plus généralement les ruraux, qui ont recours à la pluriactivité, afin de maintenir leur revenu, et par là même leur niveau de vie.

Bien souvent, lorsqu'il n'y a pas de nouvelles activités possibles, les ruraux sont contraints au départ. Le manque de revenus conduit bien des hommes attachés à leur terroir à se déraciner pour aller grossir les villes et les banlieues qui, pour un certain nombre d'entre elles, connaissent de graves problèmes. Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre quotidiennement l'actualité. Le coût humain et social de cette migration forcée de la campagne vers la ville mérite que nous nous interrogeons sur les mécanismes qui le provoquent.

En général, nos concitoyens qui vivent dans les campagnes sont parfaitement heureux de leur sort, lorsqu'ils peuvent vivre décemment de leur travail. Ils n'envient pas la ville. Lorsqu'ils sont contraints d'aller y vivre, ce n'est pas par goût, mais le plus souvent par nécessité économique. Et pourtant, les besoins essentiels de services ne sont pas couverts, et l'on assiste à l'émergence ou à la valorisation d'activités en milieu rural.

N'y aurait-il plus de travail dans nos campagnes ? Certainement pas. Je pense même qu'il y a de nouveaux emplois à créer ou à recréer si l'on veut assurer une certaine qualité de vie aux populations. Il s'agit souvent là d'emplois à temps partiel.

Je citerai quelques exemples.

L'entretien de l'espace, qui va poser des problèmes dans l'avenir, devra nécessairement être réalisé par des acteurs locaux. On assiste en outre à l'émergence de nouvelles activités liées à l'environnement. Des activités pourraient égale-

ment être remises au goût du jour, je pense aux animations culturelles, élément indispensable pour permettre aux générations futures, tant du milieu rural que du milieu urbain, de garder le goût du pays en conservant des racines tout en restant ouvertes sur le monde.

Des activités de services pourraient être développées dans le domaine du commerce et de l'artisanat - notamment les métiers du bâtiment - dans les zones faiblement couvertes par les entreprises traditionnelles. Des débouchés à caractère saisonnier existent dans les métiers liés à la sylviculture et à la transformation du bois. Dans certains secteurs - aide au maintien des personnes âgées à domicile, services de dépannage rapide, prestations diverses à domicile -, la demande, aujourd'hui, n'est pas satisfaite. Pour certaines régions, les activités touristiques constituent certainement une des clefs de voûte de la diversification agricole, et ces activités vont prendre une importance économique croissante. D'autres collègues ayant développé ce volet à cette tribune, je n'y insisterai pas.

Les exemples cités sont loin d'être exhaustifs. On le voit, il existe des besoins souvent non satisfaits qui pourraient constituer non pas des emplois nouveaux à plein temps, mais des activités susceptibles de s'adjoindre à une activité principale.

Pour quelles raisons ces systèmes ne se mettent-ils pas en place d'une façon significative ?

La première raison est d'ordre psychologique, elle tient à l'idée même d'une création d'activité nouvelle. Tous les ruraux possèdent le savoir-faire mais leurs compétences ne sont pas toujours reconnues. Il conviendrait à ce titre de conduire des efforts dans deux domaines distincts. Il faudrait, d'abord, sensibiliser les ruraux à la création d'activités nouvelles en s'appuyant sur un bilan des compétences et des aptitudes. On pourrait, à ce titre, favoriser une adaptation des « points chance » en les ruralisant, mais en assurant leur coordination et leur animation au niveau national. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faudrait aussi former les hommes aux services qu'ils sont prêts à rendre, à temps partiel, dans le cadre de la création d'activités nouvelles qu'ils souhaitent assumer - autrement dit soutenir la création du projet individuel d'activités. A ce titre, le développement de « maisons de la formation » sur les bassins d'emploi devrait être encouragé. Elles devraient s'ouvrir davantage sur le monde rural, afin que se constitue un véritable réseau au niveau national. Ces coordinations sont indispensables pour impulser une dynamique, mais aussi pour modéliser les expériences sur l'ensemble du territoire, les échanges permettant de réaliser des économies d'échelle et de diffuser les résultats obtenus.

La deuxième raison qui explique qu'il y ait peu de création d'activités nouvelles en zones rurales tient au statut professionnel lié à ces nouveaux emplois. Ce statut a des incidences sur les systèmes d'aides financières catégorielles accordées, ainsi que sur le statut fiscal de l'entrepreneur.

C'est du statut que dépend l'inscription à la mutualité sociale agricole, à la sécurité sociale ou encore à tel régime social spécifique. Rien de sérieux, de durable et de significatif ne pourra être réalisé si des passerelles ne sont pas organisées entre les différents régimes sociaux. C'est la clé de la pluriactivité. La réforme du statut doit être engagée en même temps que la réflexion sur la fiscalité. Ce qui implique de modifier l'article 60 de la loi complémentaire d'adaptation agricole du 23 décembre 1990 et le décret d'application n° 91-628 du 4 juillet 1991. Le RPR souhaite aller plus loin grâce à la création d'un statut d'entreprise personnelle.

Quant à la fiscalité, elle doit être adaptée sur la base d'un nouveau forfait qui pourrait être déterminé en référence au revenu apporté par l'activité principale, puis ajusté contractuellement, année par année, pour l'activité nouvelle. Je propose, monsieur le ministre, que l'on revoit également le problème des seuils et du cumul des revenus entre conjoints, pour que le pluriactif puisse continuer à bénéficier de l'ensemble des aides agricoles.

N'oublions pas que l'objectif recherché n'est pas tant d'augmenter le taux de recouvrement mais bien plus de lutter contre la désertification et de favoriser l'aménagement du territoire. Cela implique la modification des articles 155 et 206 du code général des impôts.

Pour ce qui est de l'aide financière à la création d'emplois à temps partiel en milieu rural, si l'on veut se donner les moyens de réussir cette démarche, il faut l'encourager en créant une prime incitative. Sur ce point, on pourrait s'inspirer de dispositifs existants, notamment en partenariat avec les collectivités territoriales.

Enfin, pour l'aide aux investissements, il faut adapter les dispositifs existants, en s'attachant à ne pas pénaliser l'entrepreneur à temps partiel. L'ensemble de ce dispositif requiert une réflexion sur la concurrence s'appuyant sur une cartographie des services en milieu rural, mais aussi sur le temps que met une entreprise à rendre le service attendu.

Pour favoriser l'évolution du monde rural et l'élargissement des fonctions de l'agriculture, il faut engager une réflexion plus approfondie sur la notion d'entreprise rurale, qui devrait permettre de traiter globalement la pluriactivité en milieu rural. Cette mesure pourrait intéresser à terme environ 300 000 chefs d'entreprises agricoles.

En conclusion, si nous n'y prenons garde, la désertification des campagnes, commencée au siècle dernier, atteindra un tel niveau qu'à part quelques grandes métropoles et leur environnement péri-urbain, notre pays hors zones de production intensive retournera au désert. Dans cette hypothèse, suivant l'expression consacrée, la nature y reprendra tous ses droits. Ces droits seront alors contraires à l'intérêt de nos populations, qu'elles aient choisi de vivre en milieu rural ou en milieu urbain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Mes chers collègues, chaque orateur ayant dépassé son temps de parole, nous n'avons entendu que huit inscrits au lieu de douze en une heure. Si les orateurs qui suivent ne sont pas plus scrupuleux dans le respect de leur temps de parole, je serai obligée de lever la séance avant le dîner, et le débat reprendra à vingt et une heures trente.

La parole est à M. Raymond Couderc.

M. Raymond Couderc. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, certes, on ne peut pas dire que la circonscription dont je suis l'élu, celle de Béziers, soit une circonscription du rural profond. Je voudrais néanmoins, après les propos qu'a tenus hier matin M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, souligner le rôle de la voie ferrée pour le désenclavement et insister sur le rôle essentiel de la voie Béziers-Neussargues...

M. Jacques Blanc. Très bien.

M. Raymond Couderc. ... et de la plate-forme ferroviaire de Béziers, dont le dépôt et ses 450 emplois sont aujourd'hui menacés par un plan de restructuration de la SNCF.

Permettez-moi de m'exprimer autant en tant qu'universitaire, directeur de l'un des trop rares DESS d'aménagement rural en France, qu'en tant que député de la nation. Je suis d'abord frappé par le fait que, trop souvent, l'aménagement rural est imaginé comme la volonté de restaurer un prétendu

âge d'or, c'est-à-dire, en fait, l'occupation dense et complète de l'ensemble du territoire.

Cette image correspond à celle du recensement de 1851, lorsque l'on comptait près de 27 millions de ruraux et tous les services nécessaires dans nos campagnes pour une population aussi importante, mais, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, nos campagnes ont commencé à perdre des habitants, jusqu'à atteindre 14 millions de ruraux dans les années 1970.

Ce qui est parfois considéré comme un âge d'or n'est en réalité qu'un certain équilibre, à un moment donné, entre le niveau des techniques et celui de la démographie.

Notre devoir aujourd'hui est d'envisager l'avenir de nos campagnes en termes non pas de restauration d'un équilibre mais de construction d'un nouvel équilibre.

Les bases de ce nouvel équilibre sont complexes. Plus de 60 p. 100 des communes rurales ont gagné des habitants entre 1982 et 1990, la population rurale a repassé la barre des 15,5 millions d'individus, les agriculteurs représentent aujourd'hui moins de 10 p. 100 des ménages ruraux, 20 p. 100 avec les retraités agricoles, alors que les cadres représentent 15 p. 100 et les employés et ouvriers plus de 27 p. 100 mais il ne faut pas oublier qu'une commune rurale sur trois continue à perdre des habitants et que les 434 cantons du « rural profond » sont en marge de toutes les dynamiques. Où trouver les ferments nécessaires pour eux ?

Certes, les nouvelles technologies de communication ne sauraient être la panacée et déclencher *ipso facto* des renversements de tendance, comme certains pouvaient en rêver, il y a quelques années, mais ce sont des outils essentiels pour désenclaver et pour apporter la matière première du XXI^e siècle la matière grise et l'information, jusque dans les communes rurales. Cela concerne les services aux particuliers comme les services aux entreprises.

L'isolement des ruraux par rapport aux services publics, par exemple, peut être considérablement atténué grâce à un meilleur accès aux outils de télécommunication. Des points multiservices situés dans les bourgs et les petites villes pourraient fournir aux individus tous les contacts nécessaires avec les divers services administratifs de l'Etat ou des collectivités territoriales, évitant des déplacements dans les centres urbains. Ils pourraient éventuellement se constituer autour de la poste.

Par ailleurs, la part croissante du secteur tertiaire dans l'économie, la tendance à l'éclatement fonctionnel des entreprises, la concentration financière et la complexité grandissante dans l'organisation économique exigent des systèmes de circulation de l'information de plus en plus performants, aux réseaux de plus en plus larges.

Les nouvelles technologies de communication peuvent en partie infléchir en faveur du monde rural le choix de la localisation des activités économiques. Elles peuvent favoriser l'implantation d'activités économiques dans des zones qui sont moins pénalisées qu'auparavant par l'éloignement physique des centres décisionnels et des sources d'information. Les expériences du Minitel vert dans l'agriculture, des gîtes ruraux pour le tourisme, du CNAM Languedoc-Roussillon, par exemple, pour la formation, montrent qu'on est à l'aube de grandes évolutions, sinon de grandes révolutions.

Cela ne signifie pas que les entreprises se délocaliseront mais seulement qu'elles pourront envisager de nouvelles localisations là où la question du maintien d'une certaine intensité et proximité de communication et d'échange ne se posera plus exclusivement en termes de proximité physique. Autrement dit, des améliorations portant sur le système de communication interne et externe des entreprises peuvent accroître leur degré de liberté en matière de localisation.

Ces améliorations, les pouvoirs publics peuvent y contribuer largement. Pourquoi ne pas donner un avantage comparatif décisif aux communes rurales des 434 cantons ruraux en crise ?

Cela pourrait se traduire par plusieurs mesures, l'Etat, notamment, compensant auprès de France-Télécom les avantages accordés : d'abord, la collectivité pourrait prendre en charge les équipements nécessaires aux liaisons spécialisées et à l'accès à Numéris - la demande est forte, notamment pour les 80 000 utilisateurs du Minitel vert ; ensuite, ces cantons pourraient accéder aux réseaux Transpac et Transdyn à un moindre coût grâce à un plafonnement des tarifs de durée de consultation ; enfin, pour les liaisons spécialisées aboutissant dans l'une de ces communes rurales défavorisées, on pourrait abandonner le mode de tarification actuelle, qui dépend de la distance à vol d'oiseau entre les centres de commune, pour adopter une tarification ne tenant pas compte de la distance.

En conclusion, si l'on donne aux communes du rural profond un avantage substantiel en matière d'équipements en nouvelles technologies de communication, si le facteur de production « télécommunications » offre un différentiel de coût significatif, on peut escompter que le télétravail comme les services aux entreprises et aux particuliers soient plus facilement localisés dans des secteurs en cours de désertification.

La France pourrait être le premier pays au monde à avoir une politique volontariste dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Philippe Langenieux-Villard.

M. Philippe Langenieux-Villard. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat était attendu. Il pourra être utile s'il parvient à échapper aux tentations à la fois romantiques de ceux qui veulent défendre les fleurs avant la vie des familles rurales et au mal français qui consiste à organiser toujours de nouvelles structures technocratiques, pour répondre à une seule attente, celle du bon sens.

Mes collègues ont beaucoup dit, et très bien, le mal de nos villages, de nos campagnes, de ceux qui, après avoir choisi, souvent dans l'enthousiasme, de vivre hors de nos villes, doivent aujourd'hui se battre, dans la morosité, pour y demeurer.

Lorsque la DATAR fut installée, nombreux sont ceux qui ont cru en ses missions. Il s'agissait de combattre les fragilités de notre territoire, d'organiser des cohérences. Trente ans plus tard, les pouvoirs publics n'ont plus simplement à organiser le territoire. Leur mission s'est transformée en une véritable mission de sauvetage : sauvetage des zones rurales, des paysages, de la culture, de l'image, de la vie quotidienne des Français et de la France.

Or cette mission possible, cette démission impossible, trouve aujourd'hui une véritable chance, d'abord parce que les Français ont enfin pris conscience qu'il n'était pas possible d'opposer plus longtemps la ville à la campagne, ensuite parce que la bataille pour l'environnement, c'est-à-dire pour conserver et transmettre ce qui existe, est aujourd'hui considérée par tous comme une priorité.

Cette priorité, pour être respectée, doit nous conduire à mener de front trois actions : d'abord, se faire entendre et comprendre par Bruxelles ; ensuite, faire aussi bien pour la campagne qu'on veut le faire pour la ville, enfin, admettre qu'une fiscalité rénovée fera plus pour l'aménagement du territoire que les subventions.

La première réalité, c'est que Bruxelles existe mais que Bruxelles est loin. Des crédits existent, notamment en faveur du rééquilibrage régional. Au total, ce sont 60 milliards d'ECU sur cinq ans qui sont mobilisés en faveur des régions défavorisées d'Europe. Sur ces fonds considérables, mes chers collègues, savez-vous quelle part est prévue pour le premier pays agricole européen qu'est la France ? Juste un peu plus de 3 milliards, 5 p. 100 de l'enveloppe globale.

M. Charles Revet. Cela va où ?

M. Philippe Langenieux-Villard. C'est entre cinq et dix fois moins que les crédits qui sont consentis à l'Allemagne ou à la Grande-Bretagne. Or une récente étude de la DATAR révèle que plus de 700 cantons français sont considérés comme réellement menacés d'abandon, et à peine un canton sur trois bénéficie aujourd'hui des crédits européens, probablement par manque d'information, d'explications, de mobilisation, tout simplement parce que les procédures européennes sont trop complexes, trop technocratiques et, tout compte fait, peut-être assez peu applicables à la réalité cantonale française.

Nous devons donc œuvrer, et nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour que ces procédures deviennent plus lisibles au fur et à mesure des mois et des années...

M. Charles Revet. Il y a du travail à faire !

M. Philippe Langenieux-Villard. ... plus lisibles par les élus, mais aussi par les préfets et les sous-préfets qui, de plus en plus, pourraient solliciter Bruxelles au lieu de l'ignorer, ou parfois d'en avoir peur. Il ne faut pas en effet que les aides communautaires soient abondées en commun sur la base de nos forces, et puis investies essentiellement dans les zones fragiles des autres Etats membres.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Philippe Langenieux-Villard. La deuxième réalité, c'est que, si la ville existe, avec ses problèmes, la ruralité subsiste aujourd'hui avec ses interrogations.

Pour la politique de la ville, des dotations de solidarité ont été mises en place, et c'était justifié, mais la ruralité a été laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. S'il y a eu ces dernières années mise en jachère, ce fut d'abord en matière d'idées et d'initiatives. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le nouveau gouvernement l'a d'ailleurs bien compris en tentant de sauver nos services publics et nos commerces ruraux, mais il faut aller plus loin. Il faut qu'à la dotation de solidarité urbaine réponde une dotation de solidarité rurale, qui tienne compte des hectares à entretenir, des espaces à préserver.

L'environnement, ce sont aussi nos villages, nos maisons, ces paysages qu'il faut embellir, conforter, développer. Or ces villages, ces habitants, s'ils sont riches d'un patrimoine, ont aussi leurs dettes, leurs kilomètres de voirie, leurs terres abandonnées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut donc leur offrir une solidarité vraie.

Celle-ci passe par des financements vrais, par exemple des conventions d'entretien avec les agriculteurs, une aide au financement de structures indispensables au maintien d'une activité dans les zones fragiles, comme des abattoirs de proximité, une aide à la labellisation et à la diversification de certaines productions, des mesures d'inventaire, de sauvegarde et de promotion de nos villages.

La troisième et dernière réalité, c'est qu'une bonne fiscalité fera plus pour l'aménagement du territoire que de bonnes subventions. Voilà pourquoi le Gouvernement a eu

raison de commencer, dans le collectif, à mettre progressivement un terme à la part départementale du foncier non bâti. C'est un effort important qui doit être souligné, mais notre système fiscal, qui induit mieux les comportements que n'importe quel discours, devrait aller plus loin : l'impôt sur le foncier non bâti devrait être aboli pour ceux qui entretiennent leurs terres et, au contraire, revalorisé là où les terres cultivables sont laissées en friche. Sans doute, par bon sens, envisagerons-nous de le supprimer sur les terres qui seront mises en jachère par décision de Bruxelles.

Au-delà du foncier non bâti, il est urgent de travailler à un vrai projet fiscal en faveur de l'environnement rural, projet qui devrait prendre en compte non seulement la valeur ajoutée mais aussi la valeur écologique du travail des agriculteurs, non seulement la superficie d'une terre mais la difficulté réelle à l'entretenir, non seulement la valeur potentielle d'une exploitation mais aussi la réalité de son produit, notamment lorsqu'il y a perte ou accroissement de bétail ou de récolte.

Voilà, mes chers collègues, quelques moyens d'agir. Tout cela ne sera pas facile à mettre en œuvre, mais nous savons bien que tout est difficile avant d'être simple. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, le monde rural, vous le connaissez. Vous l'avez montré hier dans vos propos. Vous avez tenu un discours volontaire, ambitieux et enraciné, et c'est peut-être un élément d'espérance que vous apportez dans ce monde qui souffre, qui s'interroge, qui a remarqué un certain nombre de gestes et qui a besoin qu'une vraie politique nouvelle soit mise en œuvre.

Vous même, le ministre de l'intérieur, chargé de l'aménagement du territoire, ainsi que le ministre délégué et le Premier ministre, avez su déjà donner quelques signes objectifs comme le gel des suppressions de postes ou des mesures concernant les grandes surfaces ou le foncier non bâti.

Mais, vous l'avez dit, c'est un problème de société. Je dirai même que c'est un problème de notre propre civilisation. Ou l'on sera capable de maintenir vivant le tissu rural de notre pays, qui est une chance pour la France et pour l'Europe...

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. Jacques Blanc. ... et on gardera un certain type de civilisation dans le prochain millénaire...

M. Charles Revet. Absolument !

M. Jacques Blanc. ... ou on laisse se développer des hyper-concentrations, avec des problèmes nouveaux, la perte des solidarités et la déshérence pour la jeunesse de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Une approche globale est nécessaire. La vocation de l'agriculture - vous vous êtes bien battu sur ce point à Bruxelles, monsieur le ministre, et nous vous en félicitons - c'est à la fois la production et la gestion de l'espace.

Ainsi que le soulignait hier mon collègue et ami Jean-Jacques Delmas, député de la Lozère - toute la Lozère intervient dans ce débat et c'est bien naturel - l'agriculture reste le pilier central de la vie de l'espace rural.

Au passage, je vous dis d'ailleurs bravo pour les quotas laitiers supplémentaires de 140 000 tonnes accordés aux producteurs de montagne.

Nous comptons aussi sur vous pour modifier les conditions d'attribution de la prime à l'herbe, car partir de

0,6 unité, c'est pénaliser ceux qui font le plus de culture extensive. Dans un département comme le nôtre, il faut partir de 0,3 et adapter. Peut-être d'ailleurs aurez-vous les mêmes mesures à prendre dans l'Aveyron !

Dans l'agriculture, il est indispensable de redonner confiance à nos agriculteurs. Vous commencez à le faire.

Mais, à côté, il faut avoir une approche globale et développer des activités commerciales et artisanales, en aidant à leur installation et aux investissements. On ne peut pas prendre tout le monde par la main, mais, si l'on veut assurer une rentabilité des activités, il faut les aider.

Nos centres-bourgs, nos centres-villages vont mourir s'il n'y a pas une action volontariste. Or, nous le savons, ce commerce et cet artisanat peuvent être soutenus à la fois par une agriculture active et par un tourisme qui a un rôle majeur à jouer pour le développement de cet espace rural, un tourisme maîtrisé et contrôlé par les habitants eux-mêmes,...

M. Jean-Jacques Delmas. Très bien !

M. Jacques Blanc. ... qui respecte l'environnement, l'authenticité de notre pays, qui s'appuie sur notre vraie culture. L'espace rural n'a pas de complexe à avoir. Il existe une vraie et forte démarche culturelle dans cet espace rural qu'il nous faut soutenir.

Nous avons besoin pour cela d'un changement total. Arrêtons de nous laisser intoxiquer par ces pseudo-intellectuels qui croient qu'il n'y a de rentabilité que dans la concentration ! (*« Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. »*)

Il est temps - chacun doit le comprendre - de faire place à de petites et moyennes entreprises. Même nos organisations agricoles l'ont compris, puisque, monsieur le ministre, vous faisiez partie, avec moi et un certain nombre de nos amis, de ce groupe d'étude pour le monde rural que les responsables avaient su initier, associant l'ensemble des responsables.

Il faut donc, monsieur le ministre, que vous inculquiez à tout le Gouvernement une mentalité nouvelle.

M. Nicolas Forissier. Bravo !

M. Jacques Blanc. Il faut qu'au niveau de la politique de la santé, on soit capable d'inventer, entre les hôpitaux locaux, des formules nouvelles, des formules associatives, des formules privées.

Il faut qu'au niveau des transports, des techniques nouvelles de communication - quand je pense que c'est dans cet espace rural que l'on installe les derniers téléphones de voiture, les services publics prennent conscience qu'ils n'ont d'autre justification que celle de l'aménagement de l'espace rural.

M. Nicolas Forissier. Très juste !

M. Jacques Blanc. Il faut aussi qu'au niveau de la formation et de l'enseignement on cesse de considérer que les IUT et BTS peuvent être mis en place seulement dans de grandes villes. (*« Très bien ! » sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. »*)

M. Charles Revet. Vous avez tout à fait raison !

M. Jacques Blanc. Nous devons entreprendre ensemble une démarche nouvelle. Quand je dis « nous », je vise les responsables des communes, des départements et des régions.

Monsieur le ministre, je souhaite que, dans le cadre du prochain CIAT, dans le cadre de la négociation des contrats Etat-régions, dans le cadre de la définition des nouvelles zones européennes, dans le cadre de la politique européenne qui est prête à prendre en compte l'exigence d'une politique d'aménagement de l'espace rural - il faudra parfois les bous-

culer un peu, mais reconnaissons honnêtement que ce sont parfois des complications franco-françaises qui bloquent la mécanique -, nous soyons tous solidaires pour faire passer ce message.

C'est l'avenir de notre pays qui va se jouer dans l'espace rural. Au moment où l'on parle tant d'environnement, gardons le sens des valeurs ! C'est seulement dans la mesure où la France maintiendra l'espace rural qu'elle permettra aux femmes et aux hommes de nos cités, qui ont quelque peu perdu le sens des valeurs spirituelles, de se réconcilier avec eux-mêmes, de se « retrouver » grâce à la qualité de l'environnement naturel. Nous leur offrons, nous, les ruraux, la chance de retrouver leur propre équilibre. Ce n'est pas une démarche du passé, mais une véritable démarche pour l'avenir.

Pour cela, il vous faudra, monsieur le ministre, une grande volonté. Les Aveyronnais, dit-on, sont têtus ! (*Sourires.*) Nous connaissons votre volonté et nous savons que vous avez la capacité de vous battre. Sachez qu'un grand nombre de députés sont prêts à vous soutenir...

M. Arsène Lux. C'est vrai !

M. Jacques Blanc. ... dans les combats qu'il vous faudra mener non seulement à Bruxelles, mais aussi au sein du Gouvernement. Chacun doit prendre conscience que, à l'aube du nouveau millénaire, la France doit disposer du maximum d'atouts. Or l'espace est l'un des atouts de la France. Cessons donc de considérer uniquement le nombre d'habitants ! Introduisons le facteur « espace » parmi les paramètres retenus pour l'attribution des dotations aux départements ! La gestion de l'espace est, je le répète, un élément majeur du prochain millénaire.

Le monde rural attendait. Un espoir est né. Monsieur le ministre, transformons ensemble cette espérance pour que vive le pays rural ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. »*)

Mme le président. Je constate que mes invitations à respecter les cinq minutes de chacun restent vaines.

La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Monsieur le ministre, pardonnez au maire d'un chef-lieu de canton rural de vous dire ici simplement ce qu'il a sur le cœur, lui qui assiste depuis bientôt un quart de siècle au lent mais inéluctable dépérissement de collectivités qui, pourtant, ne demandaient qu'à vivre.

Certes, depuis des années, on a beaucoup parlé. De nombreux débats, de nombreuses rencontres, de nombreux colloques ont eu lieu. Le malade est toujours vivant, mais il faut reconnaître qu'il y a quelque mérite. Combien de temps pourra-t-il encore tenir ? Et ne sommes-nous pas conviés, ce soir, à une sorte de *requiem* pour des campagnes défuntes ?

« Sire, disait Turgot, j'espère que l'avenir ne me justifiera pas. » Je l'espère aussi.

Il n'y a eu, en ce domaine, et depuis longtemps, aucune volonté politique. Il est vrai que les démarches souhaitées n'étaient pas dans l'air du temps.

Depuis des années, on privilégie le développement des villes. Un bon esprit parisien s'était même fait, voici quelque trente ans, une solide réputation en nous entretenant d'un certain « défi américain », que n'avait pas manqué de repercuter, ô combien tragique en écho, toute une intelligentsia dont le propre n'a jamais été de pêcher par excès de réalisme.

Nous avons pu mesurer les résultats. Je n'aurai pas la cruauté, ce soir, de rappeler les tragédies de nos banlieues, de rappeler que d'autres pays, aux prises avec les mêmes problèmes que ceux que nous rencontrons, n'ont pas pratiqué la même politique, n'ont pas accepté le déracinement des

hommes - le rapport de M. Jean François-Poncet l'a excellemment mentionné - et que des nations nouvelles qui se sont développées à l'époque de l'automobile et de l'avion, et qui, à cause de cela, ont édifié de grandes cités distantes les unes des autres de plusieurs centaines de kilomètres, nous envient nos 36 000 communes. Elles essaient maintenant de créer *ex nihilo* de petites cités, où l'on découvre soudain que l'on peut mieux vivre.

La tragédie, monsieur le ministre, vous le savez bien, ne peut naître que de l'irréremédiable. J'ai confiance en vous, en vos collègues. Mais agissez vite !

Les zones rurales ont besoin de nos agriculteurs. Ce devrait être là une vérité première, que nous ne devrions pas avoir à formuler tant elle devrait s'imposer à tous. Pourquoi donc laisser ceux-ci dans la désespérance ?

La Commission de Bruxelles n'a pas compris. Il faut renoncer au plus tôt aux propositions du GATT contenues dans l'actuel projet de compromis de Blair House, renégocier complètement les accords internationaux qui pénalisent l'agriculture française, refuser l'augmentation des importations en provenance des Etats-Unis et ne pas limiter les possibilités de l'agro-industrie.

Mais les zones rurales ont aussi besoin d'emplois secondaires et tertiaires. Partout où la greffe a été tentée, elle a réussi. Cessons de déménager le territoire : Paris et le désert français, les « métropoles d'équilibre » - comme on disait - et le désert de nos provinces. Il s'agit là véritablement de mesures de salut public.

Essayons de répartir raisonnablement l'ensemble des hommes et des femmes de ce pays sur l'ensemble du territoire ! Pour cela, abandonnons les clichés éculés, invitons nos jeunes à la reconquête de la Lozère ou de la Creuse, retrouvons une mentalité de pionnier, expliquons, et expliquons encore, à nos concitoyens qu'il s'agit d'un défi, oui, mais beaucoup plus beau que celui que M. Servan-Schreiber proposait à ceux de ma génération, puisqu'il s'agit de la France tout entière et de sa renaissance !

Monsieur le ministre, si vous mettez en œuvre une politique spécifique d'aide au développement, une fiscalité - beaucoup l'ont dit ici - enfin adaptée aux implantations industrielles en milieu rural, sans doute les décideurs vous entendront. Les chefs d'entreprise ne sauraient méconnaître un intérêt bien compris. Il faut enfin que les services publics restent en place, que l'on cesse une fois pour toutes de poser le problème de leur rentabilité, rentabilité au demeurant bien mal calculée puisqu'elle ne tient compte que de quelques paramètres retenus par une sacro-sainte science économique qui pourrait bien enfin apprendre l'humilité devant tant d'erreurs accumulées depuis tant d'années.

C'est de l'homme qu'il s'agit, et c'est décidément, monsieur le ministre, un vaste programme auquel ce débat nous convie.

Puissent les réalisations, que je souhaite très prochaines, en vous faisant confiance, être à la hauteur de nos espérances ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les cinq minutes qui me sont imparties pour traiter des problèmes qui se posent au commerce et à l'artisanat en milieu rural me permettront seulement d'indiquer les principales pistes qu'il faut explorer.

Pour les commerçants et artisans implantés en milieu rural, il faut une politique différenciée, une fiscalité et une

législation adaptées, car l'uniformité est source d'inefficacité.

Patrick Ollier, qui a recommandé, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, l'adoption d'une loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, a estimé qu'un tel texte devrait comporter la création de zones de revitalisation rurale dans les territoires classés en 5 B. Dans ces zones, un effort particulier doit être fait pour les commerçants et artisans, car ils constituent des gisements d'emplois qui doivent absolument être préservés.

Or l'INSEE a mis en valeur combien l'évolution du petit commerce dans les zones rurales était préoccupante. Au cours des années quatre-vingt, 12 p. 100 des 36 000 communes françaises ont vu disparaître leur dernier commerce d'alimentation générale. Et, bien souvent, l'on peut dire que ces commerces, notamment la petite épicerie, sont concurrencés par la pratique des prix de grandes surfaces.

Ma première remarque concerne donc l'équilibre qu'il faut rétablir entre le petit commerce et les grandes surfaces.

Le Premier ministre a très justement perçu ce problème en annonçant la suspension de toute nouvelle autorisation d'ouverture de grandes surfaces jusqu'au résultat des consultations que M. Madelin va s'employer à conduire.

Le régime de la loi Royer est probablement dépassé. Elle n'a pas empêché la multiplication désordonnée des grandes surfaces, qui, prises dans l'engrenage d'une concurrence effrénée, continuent de s'implanter malgré une surdensité en nombre et en surface. Il y a aujourd'hui, en France, 7 043 supermarchés et 914 hypermarchés.

La récente loi de décembre 1992 va aggraver le problème puisque, s'il existe une grande surface, il sera possible d'en créer une autre sous prétexte de rétablir la concurrence. Les petits commerçants seront les victimes.

On assiste aussi, non seulement à la création de nouvelles surfaces, mais à l'augmentation des surfaces existantes. Cette situation, dans de petites villes comme Royan, que je connais bien, tire les clients vers la périphérie au détriment des commerces de centre ville et frappe de plein fouet les commerçants en milieu rural. Alors, que faire ?

La première proposition que je vous soumets au nom de mon groupe consisterait à abaisser à 500 mètres carrés le seuil à partir duquel une opération de passage en commission départementale d'urbanisme commercial doit être demandée. Les seuils actuels de 1 500 mètres carrés ou de 1 000 mètres carrés sont trop élevés.

On pourrait aussi établir un schéma départemental d'urbanisme commercial.

Pour ces commissions départementales, il faudrait que le petit commerce soit mieux représenté. Les fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce, c'est-à-dire le FISAC, qui est alimenté en grande partie par les ressources dégagées par les taxes sur les grandes surfaces, n'est pas un dispositif efficace. En effet, ce fonds est limité au maintien et la rénovation des halles ou des marchés. Les critères d'éligibilité sont beaucoup trop restreints. Je vous demande de les élargir.

Le fonds départemental d'adaptation du commerce rural, dont la mission consiste à aider le maintien du dernier commerce dans les communes rurales, doit être renforcé, car les crédits votés dans la dernière loi de finances sont trop parcimonieux.

Deuxième proposition : les commerçants et artisans en milieu rural doivent bénéficier d'exonérations sociales et fiscales. Par exemple, les commerces de bouche, les restaurateurs - éléments indispensables d'animation en milieu rural - ne devraient pas être soumis à un taux de TVA de

18,6 p. 100. Comme les traiteurs, ils devraient seulement payer 5 p. 100 de TVA, sauf en ce qui concerne les vins et alcools.

Quant à la taxe professionnelle, très pénalisante pour l'emploi, il conviendrait d'en exonérer pendant trois ans les commerçants et artisans qui s'installent dans ces zones de revitalisation rurale.

Troisième proposition, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance : créer une dotation d'installation pour jeunes commerçants et artisans analogue à ce qui se fait en agriculture. Sinon, l'on assistera toujours au même phénomène, qui consiste pour les intéressés à s'épuiser en remboursements d'emprunts.

Quatrième proposition : ce dispositif doit être complété par une politique efficace de bonification des taux d'intérêts.

Théoriquement, l'Etat accorde une bonification des taux à l'artisanat seulement. Or, depuis 1985, la distribution des prêts aidés à l'artisanat se fait par une adjudication annuelle de taux de bonification, qui n'est que de 1,25 p. 100 et qui est stable depuis six ans, ce qui n'est nullement attractif. Et le fait que l'ensemble de ces crédits ne soit pas utilisé - ils ont haïssé de 6 p. 100 - démontre que cette politique n'a pas d'effets significatifs. Il est urgent de relever le taux de bonification à 3 p. 100 au moins.

Les petits commerçants doivent être éligibles à ces prêts bonifiés.

Il faut accorder des prêts de ce type pour le financement des investissements immatériels et imposer un pourcentage minimum du montant de l'investissement couvert par les prêts à taux bonifié.

Cinquième proposition : l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants doit être modifiée. Les commerçants et artisans acquittent en effet leurs charges sociales sur le résultat d'exploitation, et non sur leur revenu personnel, ce qui serait normal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Par ailleurs, il faut faire une distinction entre les revenus disponibles, qui devraient être soumis à l'impôt sur le revenu dans des conditions ordinaires, et le bénéfice réinvesti dans des investissements, par exemple. Ce dernier devrait faire l'objet d'un traitement fiscal spécial par le biais d'une déduction pour autofinancement prenant la forme d'un amortissement accéléré.

Il faudrait doubler cette mesure par la création d'un fonds garantissant les crédits à l'investissement.

Enfin, les commerçants et artisans ont besoin d'être aidés par des agents de modernisation qui doivent leur apporter information, formation et conseil. Il faut absolument simplifier les formalités administratives qui les accablent. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il faut généraliser le réseau d'assistants techniques du commerce qui est mis en place pour convaincre les commerçants d'étudier et d'appliquer les méthodes modernes de vente et de gestion.

Il faut généraliser ce type d'assistance sur l'ensemble des zones de revitalisation rurale.

M. Patrick Ollier. Voilà une proposition concrète !

M. Jean de Lipkowski. Il faut aussi développer la formation professionnelle initiale et continue, car trop nombreux sont les nouveaux professionnels qui n'ont qu'une connaissance insuffisante de leur métier de chef d'entreprise. Etre commerçant ou artisan ne s'improvise pas. C'est un métier

qui exige un niveau d'information et de formation. Je vous suggère, monsieur le ministre, de créer un système de subvention à l'aide, à l'instar de l'Allemagne, où les petites entreprises ont droit à trois fois deux jours de conseils gratuits pendant les cinq premières années. Au-delà, elles reçoivent chaque année une subvention partielle pour rémunérer cinq jours de conseils d'intervenants préalablement agréés.

Sixième proposition : l'Etat doit aussi encourager le recrutement des apprentis (*applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre*) par la création d'un crédit d'impôt...

M. Arsène Lux. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. ... beaucoup plus incitatif. Je sais que le Premier ministre vient de décider que l'allocation versée par le fonds national interconsulaire de compensation serait multipliée par trois par apprenti. C'est très bien. Mais le système n'est pas encore assez incitatif, car ce crédit ne profite aux entreprises que si elles réalisent des bénéfices. Il faudrait les aider toutes. En outre, il ne concerne que les entreprises imposées au forfait, ce qui ne représente que 32 p. 100 du secteur du commerce et de l'artisanat. Enfin, le crédit d'impôt n'intervient que dix-huit mois après l'engagement des dépenses et il faut, en outre, que le maître d'apprentissage fasse passer ses effectifs de un à trois pour bénéficier du crédit d'impôt.

Madame le président, je m'en tiendrai là, pour ne pas abuser de votre indulgence. Et je ne parlerai pas du statut du conjoint, de la nécessaire extension du bénéfice des CODEFI aux artisans et commerçants, ni du coût de la transmission, qui est trois fois plus élevé qu'en Grande-Bretagne et quatre fois plus élevé qu'en Allemagne.

Monsieur le ministre, nous espérons que vous retiendrez l'essentiel de ces suggestions. Elles sont de nature à redonner espoir aux commerçants et artisans des zones rurales en difficulté et à rendre l'essor à leur activité qui est indispensable à l'économie de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tous les orateurs l'ont rappelé depuis le début de ce long débat général sur le développement rural : la France souffre d'une déchirure profonde de son tissu social. Et cette déchirure, ce désarroi qu'on présentait sans toujours l'admettre, ces dernières années notamment - et j'insiste sur ce point -, est apparu en pleine lumière lors du référendum sur l'Union européenne. La réalité a été brutalement révélée - notamment aux médias - d'un pays à deux vitesses, avec, d'un côté, une France urbaine, qui souffre, c'est vrai, de fractures, et, de l'autre, une France rurale surtout en proie au désarroi. C'est le triste constat de l'absence d'une véritable politique de développement rural et, au-delà, d'une politique d'aménagement du territoire dans notre pays depuis plus de dix ans.

Cette situation a une origine : on a nié pendant ces dix dernières années ce qui constitue une sorte d'exception française, à savoir le caractère profondément rural de notre pays.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. François Sauvadet. On l'a encouragé ou on l'a laissé - ce qui est tout aussi coupable - se rapprocher de modèles, notamment de modèles agricoles, qui n'ont de sens que dans des pays sans espace.

Aujourd'hui - vous l'avez vous-même dit et je connais l'ardeur de votre combat, monsieur le ministre - c'est cet

espace qu'il faut réoccuper. C'est, comme notre ami Jacques Blanc l'a dit tout à l'heure avec fougue et enthousiasme, un enjeu majeur pour notre pays.

J'interviendrai pour ce qui me concerne surtout sur l'armature de cet espace rural : les services de proximité, notamment les services publics. A cet égard, je voudrais, là encore, saluer les initiatives du Premier ministre qui étaient attendues, notamment l'annonce de l'arrêt de toute fermeture de service public. Ce moratoire est une bonne mesure, qui a eu un impact considérable dans l'opinion parce qu'elle témoigne d'une véritable volonté politique, d'un souci réel et profond de mettre un terme à ce que j'appellerai une gestion de circonstances...

M. Nicolas Forissier. Eh oui !

M. François Sauvadet. ... qui, au nom de pseudo-économies, a conduit à faire peser sur le seul monde rural l'effort de rationalisation budgétaire. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Tout ce qui est excessif est insupportable !

M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier. Mais c'est vrai ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Sauvadet. Il faut avoir un peu de mémoire, monsieur Kucheida. Les témoignages que l'on nous apporte chaque jour devraient vous inciter à faire preuve de plus de retenue et à vous taire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Combien de fois en effet - et je m'adresse plus particulièrement à notre collègue Kucheida - avons-nous vécu et entendu décrites des pratiques insupportables aux élus locaux et, bien pire encore, aux habitants du monde rural, des mesures brutales prises sans concertation et laissant un peu trop, à mon avis comme de l'avis de nombre d'élus locaux, la bride sur le cou aux administrations.

M. Jean-Pierre Kucheida. Cela va changer maintenant ?

M. François Sauvadet. En cette matière également, nous aurons un véritable travail à faire. De telles pratiques sont aussi une des causes de l'accélération de ce lent déshabillage que nous avons connu en matière de services publics. C'est précisément à ce déshabillage qu'il faut mettre un terme en cessant de considérer que le monde rural et les secteurs les moins peuplés doivent subir en priorité des économies.

L'heure est donc venue d'un redéploiement. L'heure est surtout venue de mettre un terme à ce que j'appellerai la loi du nombre, cette loi qui voudrait qu'il n'y ait plus qu'un hôpital pour 100 000 habitants, et ce au mépris du service de proximité. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Il faut briser cette logique car elle conduit à une inexorable spirale : moins d'habitants, moins de services ; moins de services, moins d'habitants ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Arsène Lux. Absolument !

M. François Sauvadet. Je suis l'élu d'une circonscription qui compte 344 communes des 707 du département de la Côte-d'Or, et qui s'étend sur dix-sept cantons et sur pratiquement 60 p. 100 du territoire départemental. J'y ai vu se multiplier les fermetures au nom de ce sacro-saint principe de la loi du nombre.

M. Augustin Bonrepaux. Attendons !

M. Patrick Ollier. On a attendu pendant douze ans, monsieur Bonrepaux !

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous allez changer tout ça, monsieur Sauvadet ?

Mme Henriette Martinez. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. François Sauvadet. Ecoutez-moi, mes chers collègues socialistes, et vous apprendrez plein de choses ! Cela vous permettra de vous bonifier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ma conviction, c'est qu'il faut substituer à cette loi du nombre une loi de l'espace. Je dirai, sinon, en forme de boutade, tout au moins à titre d'exemple, à quand un hôpital pour 2 000 kilomètres carrés ? A quand un hôpital dans un rayon de trente kilomètres, pour assurer ce service de proximité que nous souhaitons tous ?

Il nous faut un véritable maillage du territoire lié d'abord et avant tout à l'espace.

M. Jean-Pierre Kucheida. Nous sommes tout à fait d'accord, mais nous verrons dans deux ans, ce que vous aurez fait !

M. Bernard Pons. Que ne l'avez-vous fait vous-mêmes ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Sauvadet. C'est une bonne chose que vous soyez d'accord, monsieur Kucheida. Mais, dans ces conditions, vous auriez dû le faire avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, le maintien d'une armature de services publics passera naturellement par la polyvalence en milieu rural. Là encore, je le répète, il faudra oser s'attaquer à la rigidité administrative française...

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. François Sauvadet. ... faire sauter les verrous qui sectorisent le débat rural - et pratiquement tout débat - administration par administration. C'est là un grand travail auquel nous devons nous livrer.

M. Jean-Pierre Kucheida. Bon courage, cher collègue !

M. François Sauvadet. Nous allons le faire, mon cher collègue, contrairement à vous qui n'avez pas fait... ce que d'ailleurs vous ne pouviez pas faire.

M. Alain Gest. Absolument !

M. Augustin Bonrepaux. Attention à ce que vous dites. On vous le rappellera !

Mme le président. Laissez parler l'orateur, s'il vous plaît !

M. François Sauvadet. L'idée d'un schéma des services publics va dans le bon sens. Il convient d'aller au-delà en établissant, non en catimini mais au grand jour, une vaste information, une vaste concertation. Il faut que nous ayons enfin une vision d'ensemble englobant le logement, les routes, le commerce, l'agriculture, l'artisanat et les services, et que nous cessions d'avoir un débat découpé en secteurs.

M. Jean-Pierre Kucheida. L'enfer est pavé de bonnes intentions !

M. François Sauvadet. Nous en sortons !

M. Michel Bouvard. L'enfer, ça vous connaît, monsieur Kucheida !

Mme le président. Veuillez poursuivre, monsieur Sauvadet.

M. François Sauvadet. C'est vrai, mes chers collègues, qu'il faudra faire des sacrifices et que des transferts financiers seront nécessaires. D'ailleurs, il faudra bien un jour poser clairement le problème de ces transferts et de leur ampleur.

Dans l'immédiat, il importe que le dialogue s'établisse entre et avec les élus des villes et des campagnes. Il convient également, je le disais tout à l'heure, que ce dialogue se fasse avec les administrations elles-mêmes, entre chaque ministère, pour aboutir dans cette mission. L'idée de la polyvalence n'est pas nouvelle : le rapport Duchêne-Marullaz la préconisait dès 1979. Aujourd'hui, l'idée s'impose.

La clé du développement rural passera aussi et surtout par une réforme de la fiscalité. Il y faudra une vraie volonté politique de la part de l'Etat, garant de l'unité nationale, et de la part des régions qui se doivent d'être les garantes de l'unité régionale. Il ne faudrait pas, et j'appelle votre attention sur ce point, que nous voyions se reconstituer des petits Paris dans nos régions respectives. Cela vaudra aussi pour les départements qui se doivent, comme les autres collectivités, de garantir les équilibres entre villes-centres et villes d'appui.

Comme beaucoup d'orateurs, je voudrais évoquer l'intercommunalité. C'est en effet l'une des voies dans lesquelles nous devons nous engager. Mais je m'inscris en faux contre certains de nos collègues qui ont laissé entendre qu'il y aurait trop de communes en France. Personnellement, je ne le pense pas, et je le dis avec fermeté. Je considère au contraire que nos communes constituent une chance : elles sont le dernier rempart lorsque tout a disparu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. Exactement ! Bravo !

M. François Sauvadet. Les communes seront demain le premier maillon du développement rural auquel nous aspirons tous. L'espoir est là, dans chaque commune : il ne doit pas être déçu.

Les idées ne manquent pas, on l'a encore vu aujourd'hui. Alors, aux actes monsieur le ministre, et nous vous soutiendrons dans ce combat pour le monde rural. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. Le Fur, je tiens à vous indiquer que M. le ministre de l'agriculture et de la pêche souhaiterait répondre aux orateurs avant la fin de la séance. Mais s'il continue à y avoir des « dérapages » par rapport aux temps de parole impartis, cela risque de nous conduire à une heure relativement tardive. Je lance donc à nouveau un appel pour que les orateurs respectent leur temps de parole de cinq minutes.

La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Votre appel sera entendu, madame le président.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je dirai en préambule que le monde rural ne se confond pas avec l'agriculture mais que ses liens avec cette dernière sont étroits. Il n'y a pas de découplage possible entre ces deux notions.

Mais le monde rural, c'est aussi un triptyque : habitat-transport-services. C'est dans la mesure où ce triptyque fonctionne que les familles pourront faire le choix du monde rural et s'y épanouir.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Marc Le Fur. S'agissant des services, je tiens à saluer la décision courageuse et historique prise par le Premier ministre, décision qui, je l'espère, sera appliquée avec zèle sur le terrain par nos administrations.

Au sein de ce triptyque – habitat-transport-services – il me revient, au nom du groupe du RPR, de traiter des transports.

Nous entrons dans une phase essentielle qui est celle de la négociation des futurs contrats de plan. En ma qualité d'orateur du groupe du RPR pour le Plan, je ne saurais trop insis-

ter sur cet enjeu. Certaines zones de notre territoire sont encore trop enclavées. Pour les désenclaver, il faut que nous organisions un étroit maillage de routes à deux fois deux voies, de telle sorte que chaque village de France se trouve à vingt, vingt-cinq minutes, à une demi-heure au plus de l'entrée d'une de ces routes.

Ainsi, l'axe central de la Bretagne doit être réalisé. Cet axe, qui va de Montauban-de-Bretagne à Châteaulin, doit être à deux fois deux voies le plus rapidement possible. D'ailleurs, une étude récente de la direction générale de l'équipement démontre qu'il sera rentable. Dans sa partie Loudéac-Montauban, la « deux fois deux voies » doit être réalisée dès le futur contrat de plan. De plus, son coût de 450 millions est à notre portée. Le désenclavement de la Bretagne centrale est nécessaire. En le permettant, monsieur le ministre, vous ferez preuve de justice et d'efficacité.

D'une manière plus générale, notre réflexion dans le domaine des transports doit intégrer le monde rural. Or, ce n'est pas toujours le cas, et j'en donnerai des exemples très précis en trois domaines.

Notre pays se dote d'un réseau TGV, c'est très bien ! Mais, hélas ! trop souvent le TGV oublie les villes moyennes qui constituent le poumon du monde rural : c'est le cas en particulier de Lamballe, de Plouaret et de bien d'autres villes moyennes dans l'ouest de la France.

La direction des routes souhaite mettre aux normes autoroutières les actuelles routes à quatre voies. C'est très bien, mais à la condition de ne pas réduire de manière excessive les entrées et sorties sur ces axes. Or, selon le projet de la direction des routes, la ville de Lamballe – ville moyenne parfaitement intégrée dans son tissu rural – qui dispose aujourd'hui de quatre entrées sur la RN 12, axe à deux fois deux voies, verrait ses entrées sur cet axe réduites à deux. Ce projet est non seulement coûteux, mais aussi très préjudiciable en termes économiques pour la ville de Lamballe ; je vous demande donc, monsieur le ministre, qu'il soit revu.

Dans le domaine des transports, enfin, on parle très souvent de l'alternative transports publics-transport automobile. Mais cette alternative n'existe que dans les villes et pas dans le monde rural où prédominent les transports individuels, les transports familiaux et l'automobile. Je crains donc que l'augmentation des prix de l'essence et du gazole, rendue certes nécessaire par la situation économique de notre pays, ne soit, dans une certaine mesure, préjudiciable au monde rural.

M. Hervé Mariton et M. François Sauvadet. Très juste !

M. Marc Le Fur. Le monde rural a, plus que d'autres, besoin d'une énergie à bon marché. C'est nécessaire non seulement pour les familles, mais aussi pour les entreprises, qui souvent traitent des produits pondéreux – je pense en particulier à l'agro-alimentaire –, qui ont besoin d'une énergie à bon marché et qui doivent pouvoir disposer de possibilités de transport.

Le transport, concerne non seulement les individus et les marchandises, mais aussi les idées. Il convient donc d'intégrer les moyens modernes de communication. A cet égard, je ne reviendrai pas sur le débat relatif à la taxation téléphonique que notre collègue Bernard de Froment a brillamment évoqué, et je ne ferai également que mentionner, pour m'en féliciter, l'initiative d'Alain Madelin, ministre chargé des entreprises, en faveur du télétravail.

Je me bornerai à me livrer à une réflexion sur un des services de France Télécom, qui s'appelle Alphapage et qui est très utile pour les décideurs.

Sur la carte du service Alphapage que j'ai entre les mains, les zones desservies sont en bleu et les *terres incognitae* sont en blanc. Or on s'aperçoit que les zones en blanc, c'est-à-dire

les terres qui sont ignorées de France Télécom sont l'Ouest, le Massif central, l'Est et les Alpes du Sud.

M. Patrick Ollier. C'est exact ! La France rurale en quelque sorte !

M. Marc Le Fur. Voilà une carte que nous ne voulons plus voir, mes chers collègues ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous nous direz, monsieur le ministre, que tout cela a un coût. Certes, les transports n'échappent pas à la règle. Je n'en disconviens pas. Mais quand les services de la DATAR et du Plan auront calculé le coût réel des transports publics et privés en Ile-de-France, on se rendra compte que le monde rural, loin de demander la charité, exige simplement l'équité. Je suis convaincu que ce débat, demandé par le groupe du RPR, et organisé en particulier à l'initiative de Patrick Ollier, aura contribué à cette recherche de l'équité. Ce débat a été un débat de plus, mais je suis convaincu qu'il n'aura pas été un débat de trop ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme. le président. Je vous remercie, monsieur Le Fur, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Yvon Bonnot.

M. Yvon Bonnot. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le monde rural doit reprendre, dans notre pays et chez nos concitoyens, la place qu'il mérite et qu'il n'aurait jamais dû perdre. Certes, il est désormais au centre de nos préoccupations, et notre débat en est l'illustration.

Le dossier du développement rural est vaste et complexe. Son examen ne peut faire l'économie de deux remarques préliminaires.

La première, c'est qu'il faut faire preuve de volontarisme. Pour qu'il y ait développement et aménagement, il faut un développeur et un aménageur. C'est là une réalité trop souvent oubliée.

La seconde remarque – elle aussi, essentielle – c'est que la France demeure un pays rural, à la différence de certains de ses voisins européens.

Parler d'aménagement rural, c'est en fait évoquer globalement l'aménagement et le modèle de développement de notre territoire. Sans risque de se tromper, on peut dire que l'avenir du monde rural, c'est aussi l'avenir de la France.

Dans ce cadre, deux directions m'apparaissent importantes : d'une part, il est nécessaire d'assurer dès maintenant la stabilité des structures et, d'autre part, il convient de renforcer des instruments permettant le développement local des zones rurales. Faute de quoi, nous n'aurons plus rien à aménager et à développer.

Certains instruments existent ; d'autres sont à créer. Dans tous les cas, ils doivent permettre aux acteurs locaux d'exprimer leurs initiatives et leurs énergies qui, reconnaissons-le ne manquent pas. C'est pourquoi je voudrais insister ici sur les structures économiques, sociales et culturelles sans pour autant faire preuve d'exhaustivité.

Les structures économiques du monde rural reposent sur trois éléments : l'agriculture ; un réseau d'artisans, de commerçants et de PME-PMI ; enfin, un maillage de villes petites et moyennes, où émerge parfois tel ou tel pôle de compétence. A l'évidence, ces trois structures sont en crise.

La crise de notre agriculture est particulièrement profonde. Nous pouvons en mesurer quotidiennement les conséquences néfastes. Nous pouvons aussi y associer la crise de la pêche pour les zones littorales.

Le développement du monde rural passe par une conception économique de l'agriculture, qui est créatrice de

richesses et permet aux zones rurales de s'affirmer au sein de notre société.

La crise touche également des activités des secteurs secondaire et tertiaire. Toutes les études montrent une forte diminution du nombre des artisans, des commerçants et des PME-PMI, avec les conséquences qui en découlent pour l'emploi.

Il existe plusieurs causes à ce phénomène : la concurrence des grandes surfaces ; les problèmes liés à la commercialisation et à la promotion des productions.

Il faut affirmer très fort que le maintien des activités artisanales et commerciales et l'implantation des PME-PMI en zone rurale passent par des mesures sociales et fiscales suffisamment incitatives.

Pour faciliter ces implantations et ce maintien, il faut des infrastructures de communication performantes, même sur les dessertes locales. Cela passe par le maintien des gares SNCF, y compris pour le fret, l'électrification des réseaux secondaires, de bonnes infrastructures routières et l'accès facilité aux systèmes modernes de télécommunication.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Yvon Bonnot. La France est en pointe dans ce dernier domaine, et il faut le dire.

Faute de telles actions, le monde rural se videra.

La crise concerne enfin les bourgs, les villes petites et moyennes. Il importe de créer les conditions financières susceptibles d'attirer les investissements dans la rénovation de ces vieux centres. Les collectivités locales et territoriales peuvent apporter une partie de la réponse. Il faut aussi penser aux particuliers qui peuvent être intéressés par une résidence principale ou secondaire, résidence secondaire qui devient souvent par la suite une résidence de retraite.

Dans la même perspective, il convient également de faire un effort sans précédent en matière de tourisme rural.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Yvon Bonnot. Les vacanciers sont à la recherche d'authenticité, de tourisme culturel, d'un environnement protégé, de découverte du patrimoine. Ces atouts existent dans nos campagnes.

S'agissant des villes petites et moyennes, qui souffrent terriblement, il faut très rapidement arrêter le mouvement de départ des activités de pointe et de recherche qui avaient pu s'y installer dans les années soixante.

M. Michel Bouvard. Bravo !

M. Yvon Bonnot. Nous sommes plusieurs à avoir observé cette volonté de déplacement de leurs activités de la part des directions nationales de tel ou tel organisme. C'est inacceptable !

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Yvon Bonnot. Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour que la matière grise ne reparte pas vers les métropoles régionales ou vers Paris ? Cela est vital !

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Yvon Bonnot. Nous aurons aussi très rapidement à définir notre position s'agissant du maintien des services publics. Dans les hôpitaux notamment, on note une évolution vers la fermeture de certains services au motif qu'ils ne seraient pas rentables et ne présenteraient pas toutes les garanties de sécurité. Il faut cependant remarquer que souvent, faute d'un réseau de communication moderne, les distances entre les établissements demeurent importantes dans les zones rurales et constituent un réel facteur d'insécurité.

M. Nicolas Forissier. Et d'inégalité !

M. Yvon Bonnot. Par ailleurs, l'hôpital est un élément stabilisateur essentiel, en termes d'emplois, certes, mais aussi en termes de confiance dans l'avenir.

Le problème est le même pour les écoles rurales : leur survie est l'affaire de tous.

Il nous faut donc annoncer très clairement le maintien des services publics. Nous devons assurer la stabilité des structures sociales.

Je crois, par ailleurs, que nous ne devons pas oublier les structures culturelles au sens large, qu'il s'agisse de cinéma, de sport, d'animation ou de bibliothèque. Il se crée actuellement un vide culturel énorme dans les zones rurales, et ce malgré les efforts des bénévoles et des communes.

Face à la crise profonde que connaissent l'ensemble des structures du monde rural, il est important de relancer la décentralisation, aujourd'hui inachevée, et la régionalisation en clarifiant les compétences. Il importe, en effet, de laisser les acteurs locaux prendre en charge leur destin en leur fournissant le cadre de leur action. Si des aides financières sont indispensables, l'incitation à l'implantation d'activité est essentielle. C'est à ce niveau que l'État doit prendre la direction des opérations car l'aménagement du territoire passe par une véritable solidarité nationale qu'il est le seul à pouvoir coordonner. Les contrats de plan peuvent contribuer à la réduction des disparités territoriales. Plus que jamais, il est nécessaire de réfléchir à la société que nous voulons construire dans les prochaines décennies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. François d'Harcourt auquel je demande d'être très rigoureux dans le respect de son temps de parole.

M. François d'Harcourt. Le développement du milieu rural est une priorité, cela a été affirmé avec force par le Premier ministre et par vous même, monsieur le ministre. Pour la respecter, un certain nombre de propositions ont déjà été formulées depuis le début de ce débat.

Il faut assurer le maintien des paysans. L'agriculture doit rester l'activité économique structurante de notre espace rural, ce qui suppose que trois conditions soient respectées : premièrement, procéder au réaménagement de la dette car l'endettement ne concerne plus seulement aujourd'hui les investissements, mais aussi les fonds de roulement ; deuxièmement, élaborer une loi d'orientation agricole qui est absolument indispensable et, troisièmement, encourager la pluriactivité qui apporte un complément indispensable à un revenu agricole qui ne cesse de diminuer depuis des années. A cet égard nous constatons que le tourisme vert, qui est un élément de cette pluriactivité, ne peut pas encore être considéré comme une diversification car il continue à être taxé. Si vous envisagez une détaxation, monsieur le ministre, soyez d'ailleurs attentif à la petite hôtellerie qui se développe en milieu rural.

Vous avez obtenu un supplément de 140 000 tonnes pour les quotas laitiers des zones de montagne. Soyez-en félicité. Mais permettez-moi de vous rappeler la situation de milliers de producteurs de lait dont l'année de référence 1983 a coïncidé avec une période d'épizooties, d'abatage d'animaux, de vide sanitaire et qui ont donc été inscrits sur une liste prioritaire dans un décret pour pouvoir bénéficier d'un complément de quota. La plupart d'entre eux n'ont finalement rien obtenu et ils sont aujourd'hui pris à la gorge. Pourriez-vous les aider ? Cela ne devrait pas être impossible lorsqu'on sait que l'Italie doit des millions de

pénalités à Bruxelles et qu'elle ne les paiera sans doute jamais.

J'évoquerai également la situation des retraités et, particulièrement celle des épouses d'agriculteurs qui ne perçoivent souvent que la modique somme de 1 300 francs et, dans de nombreux cas, une somme inférieure au RMI, ce qui est également le cas des épouses de commerçants et d'artisans. Vous avez dit récemment, monsieur le ministre, à cette tribune que la solidarité s'exerçait à travers le BAPSA. C'est tout à fait exact. Mais il serait nécessaire de la faire jouer un peu plus équitablement pour ces épouses d'agriculteurs lorsque l'on sait que certains RMistes de la région parisienne perçoivent chaque mois 41 000 francs et quelquefois plus !

Le développement du milieu rural passe par le maintien des agriculteurs mais aussi des petits commerces de proximité, voire par la réouverture de commerces. Or plus de 100 000 commerçants et artisans sont aujourd'hui menacés de disparition car ils sont confrontés à des difficultés de trésorerie dramatiques parce qu'immédiates. Vous paraît-il envisageable de donner au Trésor public des instructions pour leur consentir une large remise gracieuse de ces majorations, des pénalités de retard, des charges et les délivrer de ces contraintes de toutes sortes qui pèsent sur eux ? Cette amnistie fiscale permettrait d'éviter une nouvelle augmentation du nombre des faillites et, par-là même, du nombre des chômeurs. Souhaitons que le gel de l'installation de nouvelles grandes surfaces décidé par M. le Premier ministre, et que nous applaudissons, se poursuive pendant deux ans et plus comme le suggère la CGPME pour que soient redéfinies les règles de la concurrence !

Enfin, la décentralisation de l'emploi en milieu rural est une nécessité absolue. Des incitations financières peuvent la permettre mais elles doivent être identiques pour les entreprises, qu'elles s'installent dans les grandes villes ou dans les bourgs, ce qui n'est pas le cas actuellement. Des pôles de conversion ont été installés dans des villes importantes, ce qui était parfaitement justifié, mais il existe dans notre milieu rural des régions sinistrées qui ne peuvent bénéficier de ces aides et ne peuvent donc voir des entreprises s'installer sur leur territoire.

Il serait bon également de multiplier les filières techniques et les formations au BTS dans les villes moyennes. Il y a des enseignants de qualité. Les locaux existent. C'est un investissement peu élevé mais ô combien nécessaire ! Nous vous faisons pleinement confiance, monsieur le ministre, pour mener à terme cette politique si nécessaire pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jacques-Michel Faure.

M. Jacques-Michel Faure. Il est grand temps de créer un environnement favorable tant à l'activité économique qu'à l'épanouissement des populations rurales. Comme les orateurs précédents, je me réjouis de l'organisation de ce débat sur l'aménagement des zones rurales.

Ce qui nuit le plus gravement à leur développement, c'est leur enclavement. Il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire, d'un progrès économique et social durable sans que les infrastructures appropriées aient précédé l'implantation d'activités commerciales, de production ou de distribution.

La base même de ces infrastructures est constituée par un réseau de transport des biens et des personnes adapté aux nécessités de notre monde moderne. Toutefois, cette base serait incomplète si l'on n'ajoutait pas aux voies routières, ferroviaires et aériennes, celles du transport de l'information, matière première essentielle des échanges commerciaux et de la gestion la plus rationnelle des activités industrielles.

A l'heure où les télécommunications satisfont aux exigences aux plus élevées en termes de vitesse de transmission de l'information d'une partie du globe à l'autre, que dire de la pénalisation dont souffre le monde rural face à des tarifications téléphoniques calculées selon un zonage ancien, ou à des zones d'ombre de réception du réseau télévisé ? Les succès techniques de la télématique sont assombris par des situations archaïques et la campagne vit encore à l'heure du « 22 à Asnières ». Un système de communication sûr et rapide est indissociable d'une politique visant à rééquilibrer l'activité économique dans notre pays.

Le complément des modes de transport évoqués plus haut est l'extension des nouvelles formes de télécommunications de données - M. Le Fur vient d'en parler - en particulier du réseau numérique à intégration de services en direction des zones rurales afin d'y favoriser l'implantation d'activités nouvelles.

M. Alain Cousin. Très bien !

M. Jacques-Michel Faure. Et je me félicite, moi aussi, de l'initiative prise par M. le ministre des entreprises et du développement économique qui a amené la DATAR à examiner trente-sept projets d'implantation, ce qui n'est toutefois pas suffisant.

Le grand battage médiatique organisé par France Télécom autour de Numeris n'a pas porté ses fruits. Peu de PME s'intéressent aujourd'hui à ce réseau et pour le moment le RNIS a investi un marché de « niches ». France Télécom attend plus d'abonnés et les utilisateurs sont prudents et frireux face à un monde électronique, dont ils entrevoient la complexité.

Les exemples lus dans la presse - un réseau de fibres optiques pour la technopole marseillaise, un pôle de réseaux de communications à Sophia-Antipolis, Rhône-Poulenc qui confie la réalisation de ses réseaux de communications internationales à France Télécom, etc. - ne font que conforter les PME dans l'idée que ce modernisme n'est pas pour elles. Cependant, l'extension de ces réseaux vers les zones rurales correspondra inéluctablement aux exigences de la politique d'aménagement du territoire décidée par le Gouvernement.

M. Alain Cousin. Très juste !

M. Jacques-Michel Faure. Dans le cas inverse, nous assisterons, impuissants, à la poursuite de ces délocalisations de traitements de l'information vers des pays tiers où les charges sont inférieures aux nôtres compte tenu des rémunérations apparemment plus attractives qu'en France.

Or nos provinces offrent aujourd'hui une chance de gérer des activités de services à des coûts qui méritent d'être examinés mais il est courant de voir les entrepreneurs comparer trop rapidement des charges parisiennes à celles des pays étrangers, souvent fort éloignés des centres de décision.

Les applications de l'utilisation du RNIS permettent, en outre, de proposer du travail à une population locale qui dispose de la qualification requise. J'en veux pour exemple la mise en place de services de secrétariat à distance - je ne parle pas seulement du télétravail à domicile sur lequel il faudra engager un autre débat -, de télétraductions, de saisie de données informatiques, de transfert de fichiers, de télétravail chez soi, ou de télépenduleurs selon le terme utilisé par la DATAR. Et même si les rémunérations restent supérieures à celles du Sud-Est asiatique ou de l'Inde, la somme des coûts indirects induits par l'utilisation de langues différentes, les difficultés de formation, de contrôle du travail, l'absence d'une même culture dans l'approche des tâches à effectuer compensent à coup sûr l'écart entre les seules données quantitatives.

Enfin, l'activité de service donnera aux zones rurales une dimension de qualification qui permettra, dans une seconde

étape, l'accueil d'activités économiques supplémentaires. Elles sont aujourd'hui pratiquement interdites. On ne passe pas aisément de l'âge agricole à l'ère post-industrielle sans étape transitoire. Celle-ci doit être brève, mais efficace.

Amener des activités de nature de celles que la télématique autorise est possible et souhaitable. France Télécom doit proposer une démarche simple, rassurante et attractive aux PME. En contrepartie, les emplois occupés permettront un maintien d'activité en zone rurale, puis un développement de la vie dans cet espace. Ce seront des maisons occupées, des consommateurs supplémentaires chez les commerçants, des écoles maintenues, un pouvoir d'achat complémentaire dont un des effets sera de permettre à l'agriculture de disposer du temps suffisant pour trouver sa pleine dimension dans l'économie française de cette fin de siècle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, je tiens, tout d'abord, à vous remercier pour la tenue même de ce débat. Le monde rural avait malheureusement pris l'habitude d'être traité en « homme malade » de la société française. C'était le parent pauvre dont on a un peu honte, dont les manières archaïques dérangent et qui est toujours le dernier et le moins bien servi. Un slogan politique qui n'est pas si ancien résonne encore douloureusement à nos oreilles : « Le socialisme, c'est la ville ». Il y a dix ans, c'était même un argument électoral qui vous classait aussitôt dans les « forces de progrès ».

Ainsi, que les décisions qui sortiront de ce débat satisfassent ou non les départements que nous représentons, nous prenons acte, monsieur le ministre, du fait que vous avez pris le risque de la concertation et donc de la confrontation. Cela constitue déjà un signe encourageant qui méritait d'être salué. Mais, attention à ne pas décevoir l'attente de cette France rurale qui est au bord du désespoir ! Car, si vous avez souhaité ce dialogue, monsieur le ministre, c'est parce que, au terme de dix ans d'absence quasi totale de gestion, l'aménagement du territoire est à l'état de jachère, sinon de friche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Cousin. Eh oui !

M. Aymeri de Montesquiou. Les grands équilibres ont été rompus au profit de quelques grandes mégapoles qui se révèlent invivables, et le monde rural est au bord de l'asphyxie.

M. Alain Cousin. Tout à fait !

M. Aymeri de Montesquiou. On est mal dans les villes, on ne vit plus dans les campagnes. Cela ne peut plus durer, monsieur le ministre, et, comme vous l'avez dit, « il faut reconstruire », j'ajouterai : « et vite ! ».

C'est en tant que député du Gers, département « le plus rural de France » et donc à ce titre concerné au premier chef, que je voudrais vous soumettre deux thèmes de réflexion. Car j'ai la certitude tout d'abord que la ruralité est une idée moderne, ensuite que la France rurale de demain ne peut pas se bâtir sans les agriculteurs.

Je l'affirme : la ruralité est une notion moderne, c'est ma première réflexion. Il ne s'agit pas ici de placer un moribond sous perfusion, mais d'imaginer et de créer ensemble la société de demain. Notre époque, qui a pourtant vu s'effondrer toutes les idéologies, s'accroche encore mordicus au mythe de la ville. Mais la ville n'est pas le lieu où l'on vit bien : voyez les émeutes et la haine qui montent. La ville n'est pas le lieu où l'on produit mieux : voyez les millions

d'heures de travail perdus dans les embouteillages. La ville n'est même plus le lieu où l'on produit moins cher : vous savez qu'un citadin coûte trois fois plus à la collectivité qu'un rural.

A l'heure, où le télétravail frappe à la porte, n'est-il pas absurde de continuer à entasser des gens qui perdent leur productivité dans le stress et les transports ? Vous n'ignorez pas que le seul budget « transport » de l'agglomération parisienne dépasse le budget total de l'aménagement du territoire. Quelle politique est-ce là, alors que les pays du Sud-Est asiatique - eh oui, encore eux, messieurs ! - mettent déjà, par l'intermédiaire de la télématique, des secrétariats performants à bas prix au service de certaines sociétés européennes ! Ne nous leurrons pas, monsieur le ministre, la bataille de l'avenir se situe à ce niveau et elle s'est déjà engagée, sans nous, à quelques milliers de kilomètres d'ici.

Je vous ai entendu dire qu'il fallait « non pas simplement maintenir les moyens mais surtout offrir un service de meilleure qualité ». Permettez-moi de vous mettre en garde sur un point. Bien souvent, la « meilleure qualité des services publics » a conduit à les regrouper en fermant la moitié des antennes locales. Ainsi, depuis l'arrivée du système Socrate, un habitant de Lectoure, l'une des agglomérations de ma circonscription, doit aller au chef-lieu acheter le billet de train qu'il ne trouve plus chez lui. Ce simple exemple est à l'image de tout le reste et m'amène à vous poser la question de fond : le service public doit-il viser la rentabilité optimale ou plutôt participer à une politique volontariste d'aménagement du territoire et de revalorisation des zones rurales ?

M. Romy Auchodé. Et les 30 000 fonctionnaires en moins ?

M. Aymeri de Montesquiou. L'Etat demeure un symbole important, monsieur le ministre, et quand ses services désertent, les investisseurs privés prennent peur.

Ma seconde réflexion concerne les agriculteurs. Ne proposez pas de solutions qui ne soient qu'administratives. L'agriculteur et le monde rural sont consubstantiels, vous ne pouvez pas supprimer l'un sans déséquilibrer très gravement l'autre. Or la nouvelle PAC, en subventionnant la jachère, tend à faire des agriculteurs de simples gardiens de squares. Cette PAC, votée car prétendument plus économique, coûte déjà plus que l'ancienne. Le budget agricole européen a été de 33,4 milliards d'ECU en 1992. Il sera sans doute de 34 milliards en 1993 et l'on prévoit 37,5 milliards en 1994, soit 10 p. 100 d'augmentation en un an. Estimez-vous, monsieur le ministre, que cette nouvelle PAC remplit ses objectifs ? Dans mon seul département du Gers, la prime blé dur annoncée à l'hectare serait réduite de 53 p. 100. En ajoutant ainsi l'humiliation au désespoir, monsieur le ministre, nous allons droit à la révolte.

L'ancienne PAC subventionnait la production, la nouvelle subventionne la terre, puisque aucune des deux n'est satisfaisante, pourquoi ne pas envisager un système fondé sur la production à l'hectare, en divisant la consommation européenne par les surfaces cultivées ? Cette production autorisée serait vendue à un prix intérieur au marché européen et entièrement écoulee puisque égale aux besoins du marché intérieur. L'agriculteur dépassant son quantum serait alors libre d'écouler ses surplus de production au prix mondial sur le marché international. Ce système aurait quatre avantages majeurs : plus besoin de subventionner les exportations, ce qui choque à juste titre les pays non producteurs ; plus besoin de stocker à outrance, ce qui fausse le marché ; plus besoin de geler les terres, l'agriculteur redeviendrait et maître de sa terre et de sa production, et, enfin, le consommateur paierait *in fine* au juste prix, ce qui n'est que justice et propre à toute économie de marché.

Ce système n'est concevable que dans le cadre de la préférence communautaire. La maintiendrez-vous ?

D'autres mesures de simple bon sens permettraient de soulager les agriculteurs. Vous parlez, monsieur le ministre, de prendre des « mesures fiscales et sociales un peu exceptionnelles ». Permettez-moi de vous en suggérer quelques-unes.

Dans 60 p. 100 des foyers agricoles, l'un des conjoints doit chercher à l'extérieur un travail d'appoint pour équilibrer le budget. Or ce revenu supplémentaire est imposé séparément. Faites des foyers agricoles des foyers fiscaux unifiés, afin que les revenus de l'un puissent combler les déficits de l'autre.

Vous savez, par ailleurs, à quel point il est difficile pour un jeune agriculteur succédant à son père de faire face à des droits de succession qui déséquilibrent durablement son bilan d'exploitation. Exonérez les terres agricoles sous condition que l'exploitation en soit maintenue. Un agriculteur exonéré de droits de succession coûtera bien moins à la société qu'un chômeur de plus.

Enfin, je souhaite appeler particulièrement votre attention sur la filière des oléagineux, dont il se trouve que le Gers est le premier producteur national. Les nouvelles mesures annoncées seraient dévastatrices.

Monsieur le ministre, avec 800 cantons en voie de désertification, c'est près du tiers du territoire national qui est menacé. Puisse les réflexions que je tenais à vous soumettre vous aider à inverser cette tendance. Ce sont des réflexions de simple bon sens sous-tendues par cette idée-force : la ruralité est une notion moderne, inséparable de la France de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Louis Lauga.

M. Louis Lauga. Monsieur le ministre, je poserai simplement trois questions pour tenter d'éclairer le contexte dans lequel nous avons à proposer des solutions impatientement attendues.

Première question : est-ce que les acteurs de la vie rurale ont confiance en nous ?

Pour l'instant, ils espèrent beaucoup de nous, de vous et du Gouvernement. Mais, sachons-le, ils sont encore très sceptiques. Certes, ce débat sur le développement rural complète la prise de conscience des difficultés de notre pays après le débat sur la ville, mais les ruraux, qui ont vu flamber quelques banlieues et se développer la violence, ont pensé qu'il y avait, une fois de plus, de nouvelles urgences, d'autres besoins financiers, et qu'ils devraient donc continuer à attendre et espérer des temps meilleurs. Ces temps qu'ils considèrent d'ailleurs comme révolus, comme autant de souvenirs, tant ils se sentent enfermés dans la fatalité du déclin. Ils entendent parler des besoins en équipements sportifs dans les banlieues tandis que les équipements qu'ils ont eux-mêmes créés se détériorent faute de pratiquants. Et je pourrais multiplier les exemples de paradoxes.

Notre premier travail sera donc de restaurer la confiance. Je pense que nous sommes sur la voie.

Deuxième question : allons-nous réussir à chasser des esprits et des cœurs les effets destructeurs des mesures européennes et américaines prises dans le cadre de la PAC et des négociations du GATT ?

La réforme de la PAC, le règlement oléagineux, les accords du GATT sont rejetés par la quasi-totalité des agriculteurs européens et surtout français. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les agriculteurs ne rejettent pas la nécessité de s'adapter aux nouvelles contraintes de l'économie européenne et mondiale. Ils ont d'ailleurs démontré leur capacité

d'adaptation dans le passé. Ils ont réussi sans doute la plus grande mutation du siècle en donnant à l'Europe une économie agricole performante mais - faut-il le rappeler ? - globalement déficitaire, même si des excédents particuliers posent des problèmes.

S'adapter aux contraintes de l'heure, ils en sont capables. La concertation entre les gouvernements et les organisations professionnelles engagée il y a trente ans a longtemps fait des merveilles. Il faut, comme vous avez commencé de le faire, monsieur le ministre, réhabiliter cette concertation et même l'institutionnaliser.

M. Alain Cousin. Très bien !

M. Louis Lauga. Car les décisions bureaucratiques conduisent aujourd'hui les brillants ingénieurs du génie rural et des Eaux et forêts de nos directions départementales de l'agriculture à devenir de simples gérants de la paperasse bruxelloise.

M. Michel Bouvard. Bruxelles a même inventé les « vaches théoriques » !

M. Louis Lauga. Leurs compétences méritent d'être mieux utilisées.

Ce n'est pas dans les habitudes des agriculteurs de se faire ou de se laisser administrer. Ils souhaitent, avec leurs organisations, participer aux actions qui déterminent leur avenir et celui du pays. C'est dans cette mesure que nous pourrions mobiliser les volontés et les énergies ; je sais qu'elles sont nombreuses.

Enfin, troisième question : quel est l'avenir des municipalités rurales ?

A la campagne, dans une grande partie de nos 36 000 communes, les maires et conseillers municipaux ont l'impression que l'on tente de supprimer le rôle du conseil municipal au nom de la rationalité, de la facilité de gestion pour l'administration centrale.

M. Alain Cousin. C'est vrai !

M. Louis Lauga. L'intercommunalité est une bonne idée tant qu'elle consiste à assurer la nécessaire coordination des actions municipales. Mais elle peut être pervers : si elle prive une partie des ruraux de leur expression démocratique, qui s'exerce justement au conseil municipal, la seule instance où l'on discute de la vie communale. Les SIVOM, les SIVU et autres institutions peuvent être améliorés pour assurer la cohérence des actions intercommunales. Il faudra sans doute le faire.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai été frappé par une réflexion d'un vieil artisan retraité. « Avec leurs lois, me disait-il, ils vont réussir à nous fermer la mairie, après l'église, l'école et le bistrot ! » Méditons cette phrase car elle nous vient d'un sage. J'espère qu'il vivra suffisamment longtemps pour constater que nous aurons évité la fermeture de sa mairie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Alain Gest.

M. Alain Gest. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'indiquaient notamment nos collègues Revet, Novelli et Forissier, le débat sur le développement rural doit s'insérer dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas, en effet, d'opposer le monde des villes et le milieu rural, mais d'agir pour assurer leur complémentarité. Le véritable problème est celui de la répartition des richesses sur l'ensemble du territoire et il ne peut être résolu que globalement.

Nous le savons, il n'existe pas de recettes miracles. Toutefois, la condition essentielle à la réussite d'un projet est que

les acteurs locaux soient parfaitement déterminés et solidaires. Ce jeu des acteurs locaux doit permettre de développer une dynamique interne autour d'un « projet de territoire ». Ce projet ayant pour fondement la notion de réseau des activités, des structures et des hommes, ses animateurs verraient leur autorité renforcée en tant qu'interlocuteurs des pouvoirs publics. Il devrait alors faire l'objet d'un traitement différencié et les systèmes de financements et de dotations devraient en tenir compte.

Ne pas tout devoir attendre de l'extérieur, être en mesure de s'attaquer au système hiérarchique dont le monde rural est encore fortement imprégné, voilà les moyens qui soutiennent l'acte volontaire d'organisation du territoire. Pour y parvenir, le dispositif législatif prévu par la loi de février 1992, sous réserve de quelques adaptations, est sans doute suffisant, même s'il pâtit toujours, aux yeux de nombreux élus locaux, du caractère dirigiste et contraignant que présentait le projet initial.

Je prendrai simplement deux exemples dans le domaine des services pour illustrer la notion de dynamique du territoire : l'école rurale et la nécessaire polyvalence des services en milieu rural.

L'école rurale a mauvaise réputation, comme si la baisse des effectifs était un signe de la baisse du niveau scolaire des enfants. Cette affirmation n'est bien entendu pas étayée mais, chez certains, ce sentiment semble bien imprégné. Or les établissements ruraux ne coûtent pas plus cher si l'on respecte un plan de charge avec des écoles voisines. Ils mènent la majorité de leurs élèves en seconde sans redoublement, comme l'indique un rapport récent de la Documentation française. En outre, ces établissements ont apporté la preuve de leur dynamisme en réussissant, par des innovations, à maintenir leurs effectifs dans des secteurs aux densités parfois inférieures à dix habitants au kilomètre carré.

Mais peut-on utiliser les mêmes outils technocratiques pour gérer un trop-plein d'élèves, d'un côté, et pour fermer des classes, de l'autre ? En fait, il serait particulièrement novateur de s'appuyer, dans les zones rurales fragiles, sur une démarche contractuelle et participative.

La forme contractuelle fournirait l'élément de base à un aménagement scolaire aujourd'hui mal adapté. Une structure intercommunale pourrait être chargée de la gestion de tous les degrés d'enseignement d'un territoire à définir.

Dans ce nouveau cadre, le problème rituel de l'ouverture ou de la fermeture de classes, sur lequel, chaque année, les élus locaux et nationaux se battent par arithmétique interposée, ne serait plus traité à l'échelon académique mais au sein de la structure du nouveau territoire, avec les élus et les parents. Pourquoi ne pas imaginer un système d'incitations pour accompagner les territoires qui mettraient volontairement en place des regroupements scolaires concentrés bénéficiant de l'ensemble des services associés, comme dans les villes : cantine, études surveillées, etc. ?

S'agissant des autres services publics en milieu rural, force est de constater que les gouvernements qui se sont succédé n'ont proposé qu'une seule réponse à la question posée par leur diminution d'activité : la suppression. Le critère de rentabilité a progressivement remplacé la notion de service rendu au public.

Outre le retrait du service lui-même, ces mesures entraînent des conséquences sur l'attrait que peuvent exercer une commune ou un bourg. La population concernée prend d'autres habitudes de déplacement, se tourne vers d'autres offres et, inexorablement, le phénomène de désertification s'étend au détriment des communes délaissées.

Jusqu'alors, une des idées émises pour éviter cet engrenage est celle de la polyvalence des agents des différentes administrations. Cette idée de bon sens se trouve freinée par

une difficulté à ce jour quasiment insurmontable puisqu'elle semble ne pas pouvoir s'appliquer aux fonctionnaires de certains ministères.

M. Charles Revet. Eh oui !

M. Alain Gest. Pour franchir cet écueil, il convient de manifester une ferme volonté politique. L'intérêt d'une politique d'aménagement du territoire harmonieuse ne doit-il pas prévaloir face à la résistance manifestée par de hauts fonctionnaires soucieux de préserver leurs prérogatives ? (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Et lorsque le maintien du service public, sous sa forme classique, s'avère vraiment impossible, ne faudrait-il pas aller encore plus loin dans le domaine de la polyvalence en imaginant un système de conventions de service public avec des commerçants ? Les bars-tabacs accomplissent déjà des missions dévolues normalement au Trésor public, comme la vente des vignettes automobiles. Serait-il choquant d'envisager, là où les recettes postales disparaissent, qu'un commerçant puisse, par exemple, enregistrer une demande d'envoi recommandé ?

M. Charles Revet. Ce serait une mesure de bon sens !

M. Alain Gest. Cette hypothèse présenterait un double avantage : le maintien d'un minimum d'opérations courantes de service public et l'existence d'une activité complémentaire pour le commerçant. Il ne s'agit pas d'établir une concurrence au service public mais avant tout d'éviter sa disparition. Dans ce domaine comme dans d'autres, dans un contexte budgétaire difficile, seules des idées nouvelles et audacieuses pourront stopper l'évolution actuelle.

C'est à ce prix, monsieur le ministre, que nous aurons fait œuvre utile en engageant ce débat sur le développement rural, dont les acteurs attendent de nous qu'il débouche sur des actes concrets. Puis-je me permettre de vous rappeler qu'il s'agirait simplement de respecter un des engagements de notre campagne électorale, à savoir une loi d'orientation pour le monde rural ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera centré sur l'aspect particulier, mais primordial, de l'aménagement du territoire que constitue le désenclavement, et principalement sur ses deux éléments les plus évidents mais aussi les plus coûteux : le rail et la route.

Mais, tout d'abord, je voudrais rappeler un principe. Un véritable aménagement suppose, avant toute chose, un changement complet de la politique menée jusqu'à présent et implique donc que l'on s'engage à nouveau dans la réalisation d'infrastructures là où l'on veut que s'implantent activités et population, alors que, depuis trop longtemps, on s'efforçait seulement, et sans réussite, de rattraper des retards d'équipement dans les zones déjà trop concentrées de notre pays.

En ce qui concerne le chemin de fer, il faut sortir la SNCF de son marasme en lui redonnant les moyens de traiter convenablement toutes les lignes qui ne font pas partie du réseau TGV.

Son développement doit être étroitement associé à celui de l'ensemble du territoire. C'est pourquoi nous proposons que le contrat de plan de la SNCF ait une date de départ et une durée identiques à celles du Plan national, qu'il intègre également les contrats de plan Etat-régions, pour bien affirmer la place du chemin de fer dans l'aménagement, et que

l'on ne puisse plus, comme aujourd'hui, opposer la loi d'orientation sur les transports intérieurs et les engagements d'équilibre de la SNCF, d'ailleurs non respectés, au maintien de dessertes indispensables.

De même, la SNCF doit être présente, au titre du partenariat et de sa mission de service public, dans les commissions départementales pour le maintien des services publics, créées pour les zones de montagne et dont nous demandons la généralisation à l'ensemble du monde rural. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ce serait sûrement l'occasion pour la SNCF de mieux appréhender les réalités du terrain, quand on sait que la suppression d'arrêts est souvent liée à des comptages opérés dans des conditions qui leur ôtent toute valeur, par référence à des gares où il n'y a plus de distributeurs de billets, à des trains où il n'y a pas de contrôleurs, si bien que le plus honnête des voyageurs est incapable de payer son billet ! (*Sourires.*)

L'objectif doit être d'investir sur les lignes classiques pour rendre le service de proximité attractif là où il ne l'est pas : travaux de voies pour relever la vitesse, nouveaux matériels et, surtout, électrification. Dans un pays exportateur d'électricité comme le nôtre, nous proposons la mise sur pied d'un grand programme national d'électrification pour toutes les lignes où cela est possible, car seule la traction électrique permet de combiner deux énormes avantages : les meilleurs gains de vitesse grâce à ses capacités d'accélération et la garantie de disposer à l'avenir de trains lourds, la SNCF ne devant plus construire de grosses motrices diesel.

En ce qui concerne les routes, on peut saluer l'effort financier exceptionnel consenti par le Gouvernement, au moyen du collectif budgétaire et de l'affectation future des produits de l'emprunt, afin de solder dans les délais les contrats de plan Etat-régions qui, à défaut, auraient subi un retard considérable.

Pour le futur, il faut privilégier un quadrillage volontariste du territoire et réaffirmer le rôle de l'Etat. A cette fin, nous demandons qu'il soit mis un terme définitif à la diminution régulière du nombre de kilomètres de routes nationales et à leur transformation en départementales. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'Etat doit exercer sa responsabilité.

La décentralisation a ses limites, qui sont celles du bon sens. Une section de route, vitale pour une région, peut être située dans une autre région qui ne s'y intéresse pas. On voudra bien m'excuser de citer un exemple relatif à celle que je représente. Sur la nationale 12, qui relie Paris à la Bretagne du Nord, la section comprise entre Verneuil-sur-Avre et la limite du département de l'Eure au sud-ouest est située en Haute-Normandie. Elle ne présente que très peu d'intérêt pour cette région et ce département mais elle est vitale pour le reste du tracé. Si l'Etat ne s'y intéresse pas, son aménagement ne sera pas réalisé. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est à l'Etat d'harmoniser et d'organiser, de clarifier les rapports et les interventions des départements et des régions, et de prévoir un grand maillage national, grâce auquel aucune localité du territoire ne serait distante de plus d'une demi-heure d'un grand axe.

Pour concentrer les financements publics sur les itinéraires d'aménagement qui sont ceux qui nous intéressent aujourd'hui, il faudra rationaliser et redynamiser le système autoroutier par un regroupement des sociétés permettant un accès à l'emprunt plus large et plus facile.

Sans doute faudra-t-il convaincre aussi l'administration de l'équipement de trouver des formules de construction

moins onéreuses. Nous ouvrons très peu de routes à deux fois deux voies, mais elles sont de grand luxe. Sans sacrifier la sécurité, on peut certainement faire moins cher.

Pour conclure, nous souhaitons que la volonté du Gouvernement, clairement manifestée tout récemment sur le plan financier, soit aussi ferme quant aux orientations et impulsions à donner et quant à la nécessaire remise en ordre des finances et de l'organisation de la SNCF et des sociétés autoroutières.

Bien entendu, dans ce domaine aussi, le Gouvernement peut compter sur notre confiance et notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Henri de Richemont.

M. Henri de Richemont. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je consacrerai plus particulièrement mon intervention au tourisme rural. Cette activité, qui participe à la lutte contre la désertification en permettant le maintien des populations dans les zones rurales et qui contribue à l'animation du milieu rural et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, est en effet, à mon sens, un instrument essentiel de la politique d'aménagement du territoire. Elle ne peut toutefois s'inscrire que dans une politique de développement du milieu rural car il n'y a pas de richesse là où il n'y a pas d'hommes. Aussi, le tourisme rural ne peut se développer qu'au milieu d'activités agricoles et sylvicoles et en présence de services publics et d'équipements sportifs et culturels de qualité.

Malgré de nombreux atouts, le tourisme rural souffre, malheureusement, de graves handicaps tant au niveau des hébergements que des équipements et de la formation de certains acteurs. Il faut donc commencer par moderniser et rénover l'hébergement en milieu rural et, pour cela, prendre des mesures incitatives sur les plans financier et fiscal.

Le montant plafonné dans le cadre des contrats de plan Etat-régions est souvent considéré comme trop faible pour être véritablement incitatif. Il importe donc d'augmenter les subventions mais il convient également de permettre aux propriétaires de gîtes d'accéder à des prêts à taux bonifiés et de déduire les intérêts des emprunts de leurs revenus. La subvention n'étant accordée qu'à la fin des travaux, il faut aussi prévoir des prêts relais pour financer ce que de nombreux propriétaires de gîtes ne peuvent financer eux-mêmes. En outre, l'aménagement des bâtiments entraînant une hausse de la taxe d'habitation, il faudrait que pendant les dix ans au cours desquels les propriétaires sont obligés de louer, la taxe d'habitation ne soit pas augmentée.

Ce soutien, tant fiscal que financier, devrait également être apporté aux propriétaires d'hôtels familiaux afin qu'ils soient traités sur un plan d'égalité avec les propriétaires de gîtes...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Henri de Richemont. ... et des mesures particulières doivent être prises en faveur des agriculteurs. En effet, 1,8 p. 100 seulement des agriculteurs de notre pays pratiquent le tourisme rural contre 7 p. 100 en Angleterre et en Autriche.

Depuis la loi du 23 janvier 1990, les activités d'accueil touristique sont désormais assimilées à part entière aux activités agricoles. Mais il faut aller plus loin : il convient de traiter les agriculteurs comme tous les propriétaires de gîtes et de ne pas alourdir leurs cotisations sociales par la prise en compte des revenus complémentaires qu'ils tirent de la location touristique de leurs biens propres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du*

groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il faut également que les revenus résultant de la prestation d'hébergement par les retraités ou préretraités soient considérés comme des revenus patrimoniaux et non plus classés dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux.

Il est enfin urgent, monsieur le ministre, de supprimer l'interdiction du cumul emploi-retraite. En effet, il n'est pas normal qu'un retraité qui commence à louer ses bâtiments puisse le faire sans limite alors qu'un agriculteur qui avait entrepris cette activité avant de prendre sa retraite ne pourra la poursuivre que si les revenus qu'il en tire n'excèdent pas le tiers du SMIC. Il doit pouvoir continuer normalement à louer ses gîtes ruraux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais il ne suffit pas de construire, d'aménager et de rénover, il faut aussi former. C'est la raison pour laquelle nous proposons que tous les propriétaires de gîtes qui reçoivent une subvention soient obligés de suivre une formation qui fera d'eux de véritables acteurs du développement touristique dans leur région.

Monsieur le ministre, je l'ai dit, nos communes n'ont pas les capacités nécessaires pour créer et construire les équipements touristiques et de loisirs de nature à attirer le tourisme en milieu rural. L'Etat devra donc, dans le cadre du XI^e Plan, actuellement en discussion dans nos régions, et en concertation avec les collectivités, permettre aux collectivités de subventionner des équipements touristiques de qualité.

Enfin, et j'en aurai terminé, il faut éviter que la période du tourisme en milieu rural ne soit réduite aux deux mois d'été. Il convient donc de poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti et de promouvoir une véritable logique commerciale mettant au point des produits touristiques thématiques, randonnées équestres, pédestres ou à VTT, pêche, chasse ou cyclotourisme, d'améliorer l'information et la signalisation et de renforcer l'action de promotion des CRT en liaison avec la Maison de la France à l'étranger.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Henri de Richemont. Monsieur le ministre, c'est par une politique dynamique et ambitieuse que le tourisme rural satisfera et pérennisera une demande tant française qu'étrangère appelée à se développer et participera à la revitalisation du monde rural que le Gouvernement et sa majorité veulent mener avec détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. En organisant aussi rapidement ce débat, le Gouvernement montre que la relance de la politique de l'aménagement du territoire est une de ses priorités, louable intention à laquelle tous les parlementaires ne peuvent que souscrire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je vous rappelle que nous avons déjà eu ce type de débat en mai 1990 et qu'il avait d'ailleurs été suivi par une très grande partie de l'Assemblée.

M. Marc Laffineur. Faute d'avoir été suivi d'effet !

M. Jean-Pierre Kucheida. Au passage, je glisserai à mes collègues de la majorité que leurs propos sur les transports parisiens étaient pour moi du miel.

Mais au delà de ce geste, encore faut-il que le débat ne soit pas biaisé. Or, si l'on examine de près les propos qui se sont tenus récemment au Sénat lors du débat d'orientation sur

l'aménagement du territoire, on peut légitimement se demander si celui-ci n'a pas précisément été faussé.

En effet, on n'y retrouve principalement que deux thèmes. Le premier est celui de l'équilibre Paris - Province, sur lequel je ne reviendrai pas dans la mesure où je défends depuis longtemps, et comme la plupart d'entre vous, le principe de substituer au développement quantitatif de la région Ile-de-France un développement qualitatif. Le second est celui de la dévitalisation d'une partie du monde rural.

Personne dans cette assemblée ne contestera l'urgence nécessaire de redynamiser notre espace rural. Mais l'aménagement du territoire doit prendre en compte tout le territoire : monde rural, villes, vieilles régions industrielles.

Député d'une région minière, celle du Pas-de-Calais, et président de l'association des communes minières de France, je voudrais, pour ma part, compléter le débat en rappelant au Gouvernement que ces régions de vieilles industries, au même titre que nos campagnes, méritent une attention particulière. Il suffit pour s'en convaincre de regarder ce qui s'y passe : les taux de chômage battent de tristes records, la justice sociale, l'enseignement, la santé, accusent des déficits considérables ; quant à la reconversion, elle est également remise en cause compte tenu des difficultés actuelles.

M. Marc Laffineur. Bravo la politique socialiste !

M. Jean-Pierre Kucheida. Je vous signale que la récession du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, par exemple, a commencé en 1963. Alors, de grâce ! passez sur la politique socialiste. Elle a, du reste, apporté bien des choses en dix ans !

M. Jean Auclair. La ruine !

M. Yves Deniaud et M. Patrick Ollier. Un million de chômeurs de plus !

M. Jean-Pierre Kucheida. Le monde rural en difficulté, c'est la France dynamique d'avant-hier qui continue de se dégrader. Les régions de vieille tradition industrielle en difficulté, c'est la France dynamique d'hier qui suit le même chemin.

Autant dire, mes chers collègues, que ces régions réclament, elles aussi, un gros effort de solidarité nationale et qu'elles doivent être intégrées dans tout débat sur l'aménagement du territoire.

Se pose donc la question des moyens à employer. Mettre en place une véritable péréquation des ressources pour permettre une équité dans la répartition des charges est sans nul doute le premier impératif car il n'y a pas d'aménagement du territoire sans péréquation des ressources.

Les lois de décentralisation ont ignoré celle-ci.

M. Alain Cousin. Quel aveu !

M. Jean-Pierre Kucheida. Mais l'on ne pouvait pas non plus tout faire.

M. Charles Revet. Vous n'avez rien fait !

M. Jean-Pierre Kucheida. De grâce, chers amis, continuez !

Les fondements de la structure de la fiscalité locale sont restés souvent les mêmes. Il faut néanmoins constater - j'appelle votre attention sur ce point et on en reparlera dans quelques années - les progrès que constituent la première réforme de la DGF en 1985 et l'application de la DSU et de la DSR en 1990-1991.

Les discours actuels tendent à montrer que la désertification rurale est largement due à une insuffisante péréquation des ressources entre collectivités locales. Cela est vrai même si cet aspect n'est pas le seul. Services publics en chute libre, communications obsolètes, logements sociaux absents, fisca-

lité locale très discutable en sont d'autres.

M. Marc Laffineur. Quel bilan !

M. Jean-Pierre Kucheida. Mais cette affirmation est aussi vraie pour les régions de vieilles industries comme le prouvent ces chiffres du rapport du Commissariat au Plan pour 1991. En effet, de même que le potentiel fiscal est de 1 307 francs pour les communes de moins de 700 habitants et de 1 428 pour les communes de 700 à 2 000 habitants, contre 3 000 pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants, il s'élève à 1 478 francs à Forbach, à 1 394 francs à Lens, à 608 francs à Avion et à 910 francs à Liévin, mais il est de l'ordre de 6 000 francs à Paris et de 11 000 à Neuilly.

Ces chiffres montrent à l'évidence que, eu égard au potentiel fiscal dont elles disposent, les communes de vieilles industries présentent des similitudes avec les communes rurales. J'aurais même tendance à penser que leurs difficultés sont plus graves en raison des transformations structurelles auxquelles elles sont confrontées : adaptation de l'urbanisation aux besoins d'aujourd'hui, traitement des séquelles de l'exploitation.

Mes chers collègues, notre pays est sans conteste celui où les inégalités de ressources entre communes sont les plus fortes. La DGF ne remplit plus son rôle péréquateur depuis que la progression minimale, antithèse de la péréquation puisqu'elle se traduit par une augmentation à coefficient constant, a été intaurée. Quant à la péréquation de la taxe professionnelle, elle est quasi inexistante : pour un produit de 100 milliards de francs, la péréquation ne concerne que 1 800 millions pour 18 000 communes. C'est vous dire à quel point les choses sont inégales !

Le système actuel est donc parvenu au stade ultime de sa dérive puisqu'il enrichit les communes riches et appauvrit les communes pauvres.

N'allons pas plus loin pour comprendre la crise qui touche nos campagnes et nos régions de vieilles industries. Il y a là une étrange similitude à laquelle je vous demande de réfléchir. Il revient donc au Gouvernement de prendre ses responsabilités dans la suite des améliorations qui ont été apportées au cours des dix dernières années. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Messieurs, soyez donc un peu constructifs !

Il revient au Gouvernement de mettre en place ce système péréquateur dans lequel il faudra aussi bien intégrer les régions rurales en difficulté que les régions de vieilles industries afin de les sortir de la situation inégalitaire dans laquelle elles sont.

Je crois, monsieur le ministre, que votre collègue, M. Daniel Hoeffel, y travaille. Je serai très attentif aux propositions qui seront présentées devant le Parlement.

La solidarité financière, dont nous n'avons pas assez parlé à mon sens, est urgente et peut devenir l'un des outils de l'aménagement de nos régions, rurales ou de vieilles industries, un outil privilégié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. J'ai laissé M. Jean-Pierre Kucheida dépasser son temps de parole. Je voudrais que le dernier orateur inscrit le respecte, lui, strictement.

La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Madame le président j'essaierai par une extrême concision d'effacer la mauvaise impression laissée par les trop longues interventions précédentes, si j'en crois du moins les réactions que j'ai pu entendre.

Monsieur le ministre, vous avez conclu hier votre excellent discours en disant : « Les Français veulent de l'équité et de la justice. » Oh que oui ! Tel est bien le message qu'ils ont transmis lors de la campagne électorale et si nous avons été

élus c'est bien qu'ils avaient le sentiment que nous étions en mesure de redresser une situation particulièrement compromise, avec une France, la France rurale, abandonnée au profit d'une autre, la France trop urbaine et trop urbanisée.

Dernier orateur inscrit, je ne prétendrai pas, à l'originalité. Je me bornerai à faire part de quelques convictions.

La première, qui est aussi un postulat, c'est que le monde rural ne peut avoir d'avenir s'il n'accueille pas d'activités économiques. On aura beau inventer de belles procédures et tous les schémas et les nouveaux plans que l'on voudra, sans activités économiques, il n'y aura pas d'emploi et, partant, pas de vie rurale, car leurs habitants auront quitté ces régions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Monsieur le ministre, et je parle aussi en présence de M. le délégué à l'aménagement du territoire, je suis persuadé que la prolifération des petits emplois dans le monde agricole – ce que vous appelez la pluriactivité – ne résoudra rien. C'est d'entreprises que nous avons besoin.

Comment remédier à cette situation ?

Premièrement, en favorisant l'émergence de structures d'accueil intercommunales permettant d'asseoir de façon durable les emplois sur des zones à la fois équipées et bien distribuées par le réseau routier et ferroviaire.

Deuxièmement, en revoyant la DGF. J'ai été surpris de constater à quel point les maires avaient été sensibles au décalage qui existe entre la DGF rurale et la DGF urbaine et qu'avait mis en relief la mission conduite par Jean François-Poncet.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-Claude Lenoir. Le rapport est de 1 à 3.

M. Charles Revet. Eh oui !

M. Jean-Claude Lenoir. De cela, les élus locaux ne veulent plus, précisément au nom de la justice et de l'équité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Troisièmement, en contrôlant la croissance de la région parisienne. Quitte à m'aliéner l'amitié de certains d'entre vous, je ne crois pas que nous puissions continuer à assister sans rien faire à la croissance incontrôlée de la région parisienne qui court vers l'explosion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Un dispositif administratif, certes un peu lourd et compliqué, mais qui remplissait bien son office, puisqu'il encadrait le développement des entreprises et empêchait la création de certaines d'entre elles, existait autrefois. Aujourd'hui, des zones d'activité de bureaux et d'entreprises prospèrent à quelques dizaines de kilomètres de Paris. Je les vois tous les jours, moi qui ne puis, hélas ! emprunter aucun train pour aller de ma circonscription à Paris. Ce sont autant d'emplois que nous n'aurons pas car ils sont trop bien placés et qui ont été créés souvent avec l'aide de tous les contribuables du pays. De même, dans le développement anarchique de la région, les autoroutes s'ajoutent aux autoroutes, au détriment de celles que nous pourrions construire pour attirer des emplois dans nos circonscriptions.

Quatrièmement, en réduisant les coûts de production. Autrement, nous n'arriverons jamais à convaincre des entreprises de s'installer chez nous. A cet égard, une fiscalité intelligente peut jouer un rôle décisif : des dégrèvements au profit des zones rurales seraient ainsi utiles. On pourrait aussi s'inspirer de ce qui avait été prévu pour les zones d'entreprises créées en 1986 pour compenser les emplois perdus du fait de la restructuration de la construction navale. Les

emplois que nous perdons dans le monde rural ne valent-ils pas eux aussi la peine d'être soutenus par une fiscalité inspirée par les mêmes principes ?

Cinquièmement, en améliorant le système de distribution. Aujourd'hui, les personnes qui habitent en milieu rural sont immanquablement attirées par les grandes surfaces installées autour des villes importantes. Réfléchissons ensemble à une réforme du système de distribution. La commission de la production, sous la conduite éclairée du président Santini, a commencé ses travaux. Gageons que des solutions intéressantes en sortiront. Sixièmement enfin, monsieur le ministre, en engageant le débat un peu tarte à la crème des services publics locaux. Certes, je souhaite comme tout le monde que les services publics soient maintenus, mais on ne peut sérieusement s'en tenir là. En effet, leur maintien doit passer par un préalable : la modernisation. L'administration de 1993 ne peut continuer à rendre les mêmes services qu'il y a exactement vingt ans. Il faut regrouper les moyens et coordonner les services. Il faut s'entendre sur un minimum et utiliser les schémas départementaux pour l'assurer sur tout notre territoire.

Une constatation pour terminer – j'avais cinq minutes, il me reste quarante-cinq secondes – dès que, dans les congrès, colloques ou autres symposiums, on aborde la question de la ruralité, on ne voit plus que visages défaits ou mines contrites, comme si chacun s'apitoyait.

En définitive, les solutions ne résideraient-elles pas, au moins en partie, dans nos têtes ? Ne devons-nous pas considérer aujourd'hui – telle est du moins ma conviction – que la ruralité, c'est la modernité ? Etre rural, monsieur le ministre – et je pense que l'Aveyronnais que vous êtes ne me démentira pas –, c'est être moderne. Donnez-nous les moyens de le croire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, bien que l'heure soit avancée je vais solliciter encore votre attention plusieurs minutes, car les sujets abordés ayant été nombreux, je souhaite répondre aussi en détail que possible.

Pour ordonner mes réponses, je les regrouperai sous cinq grandes rubriques : premièrement, la politique d'aménagement de l'espace rural s'est essouffée et l'image du monde rural s'est dévalorisée – c'est un peu ce qu'a indiqué le dernier orateur – ; deuxièmement, il faut une compréhension globale de l'espace et du monde rural ; troisièmement, l'agriculture, la forêt sont les fondements naturels de toute politique de développement rural ; quatrièmement, nous devons sortir du cadre classique et, face à une situation exceptionnelle, faire preuve d'imagination dans les domaines législatif, réglementaire, administratif et financier. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ; cinquièmement, il convient de faire preuve de cohérence, entre les différents intervenants, de façon à bien organiser la complémentarité et la subsidiarité.

Mesdames, messieurs les députés, il est toujours difficile, puisque l'exercice est forcément réducteur, de faire en quelques minutes la synthèse d'un débat qui aura mobilisé près de soixante-dix orateurs. L'exercice sera d'autant plus réducteur que ces deux journées furent d'une exceptionnelle richesse.

Je n'ai pu, pour les raisons que vous connaissez, entendre tous les intervenants qui se sont succédé à cette tribune et je vous renouvelle tous mes regrets. Mon collègue Daniel Hoeffel, qui a suivi au banc du Gouvernement toute la partie du débat à laquelle je n'ai pu assister, m'a fait part de vos

analyses, de vos suggestions et des attentes que vous avez exprimées, au travers de vos propos, concernant non seulement le monde rural, mais aussi, bien souvent, le pays tout entier. Avant d'apporter quelques éléments de réponse à chacun d'entre vous, car je ne prétends pas pouvoir répondre à tous sur tous les sujets, je tiens à réaffirmer quelques-uns des principes qui doivent sous-tendre, à mon avis, notre politique de développement et d'aménagement rural.

En premier lieu, il ne saurait y avoir de politique d'aménagement rural sans politique d'aménagement du territoire. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Marc Laffineur. C'est sûr !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela va sans dire, mais cela va mieux encore en le disant et en le répétant. D'ailleurs je n'ai cessé, avec beaucoup d'autres, de l'affirmer depuis plus de dix ans. Voilà pourquoi je tiens à ce que les principes fondamentaux de cette politique soient affirmés dès le prochain CIAT. A nous ensuite de les traduire en actes concrets lors du CIDAR qui suivra.

En deuxième lieu, et j'allais dire réciproquement, il convient que les grands axes de la politique d'aménagement du territoire prennent en compte les impératifs d'un aménagement urbain équilibré, tout autant que ceux d'une revitalisation rurale. Je le soulignais en conclusion de mon intervention d'hier matin : une autoroute, une université, un grand stade, un site industriel, sont des éléments structurants de l'ensemble du territoire, espace urbain comme zone rurale.

Un exemple concret de cette évidence nous est donné par les délocalisations. Le CIAT aura à réexaminer ce programme. En cette affaire gardons-nous d'idéologie et avant d'arrêter nos décisions en la matière - mon département ministériel est concerné par une dizaine d'établissements -, prenons en compte trois aspects de la question : l'effet structurant d'une délocalisation sur le territoire qui en est bénéficiaire, la dynamique qu'elle suscite, les synergies qu'elle entraîne ; les effets sociaux et humains qui doivent être accompagnés et, surtout, faire l'objet d'une véritable attention ; enfin la durée, car il s'agit d'opérations lourdes, socialement et financièrement. Sachons donc agir sur le moyen et le long terme. C'est notre meilleure chance de réussite. L'aménagement du territoire, comme l'aménagement rural, s'inscrit aussi dans la durée.

En troisième lieu, l'aménagement du territoire est plus qu'une politique, c'est une véritable mission, un devoir national. Cette mission est partagée. En effet il ne peut y avoir d'aménagement du territoire ou d'aménagement rural sans le concours de tous les acteurs concernés : pouvoirs publics, collectivités et corps intermédiaires. Les compétences doivent être réparties selon le principe de subsidiarité qui doit être notre règle d'or.

En matière d'aménagement rural, l'Etat se doit davantage de créer les conditions de ce développement que de gérer directement l'aménagement rural. C'est ce difficile équilibre qu'il nous faudra réaliser.

Enfin, je me permets de répéter à cette tribune combien il me paraît nécessaire de faire comprendre tant à nos concitoyens qu'aux Européens combien l'espace constitue pour la France un atout essentiel au cœur de l'Europe. La gestion de cet espace a un prix : celui du maintien d'une agriculture et d'une forêt dont la rentabilité économique doit être assurée. Rêver d'un espace rural entretenu par des jardiniers est une utopie désastreuse pour notre pays. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la*

République.) Il convient que nous nous en souvenions dans toutes les négociations internationales.

Vous me pardonnerez, mesdames, messieurs les députés, ce long préambule, mais je tenais à situer notre débat dans une perspective plus large afin qu'il n'apparaisse à personne comme trop réducteur.

Parler de développement rural, engager une réflexion sur l'avenir de l'espace rural nécessitent à la fois, comme certains l'ont rappelé, la solidarité financière, le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités et la mise en œuvre d'outils législatifs, budgétaires, réglementaires adaptés à la sélectivité dans les choix, ainsi qu'une politique agricole, forestière et rurale forte et volontaire.

Vous avez, sur chacun de ces points, conforté ma conviction, même si l'expression de ces désirs a été forcément diversifiée.

Pour vous répondre j'ai essayé de regrouper les questions que vous avez posées dans vos interventions à cette tribune. Je commence par celles portant sur le volet « confiance et image du monde rural ».

M. Ollier s'est exprimé le premier sur ce sujet. Ainsi qu'il l'a rappelé, il faut un projet ambitieux pour le territoire rural. C'est bien dans cet esprit que s'est déroulé ce débat sur l'aménagement et le développement rural.

Ainsi que vous avez été nombreux à le demander, il faut redonner un souffle, redonner espoir, redonner foi en son avenir et confiance à notre monde rural. Tel est bien notre objectif. Nous avons commencé à le faire même si, comme je le regrette avec vous, monsieur Laffineur, monsieur Lux, monsieur Fèvre, il est difficile de relancer une politique après tant d'années sans aménagement du territoire. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la nécessaire reprise de confiance des zones rurales et déploré l'image trop misérabiliste du rural.

Cette question de l'identité du monde rural est très certainement l'un des thèmes centraux du débat et elle doit, en tant que tel, être considérée comme l'objectif fondamental d'une politique de développement rural et d'évolution vers cette meilleure cohésion sociale que nous appelons de nos vœux. Cette identité ne doit pas être confondue avec celle de l'agriculture. J'ai bien entendu sur ce point les intervenants, qui ont précisé que de nombreux habitants des zones rurales étaient des salariés.

Il est vrai que l'on ne peut plus opposer, comme par le passé, les ruraux et les citadins. Leurs aspirations et leurs modes de vie se rejoignent. En revanche, le monde rural doit affirmer ses propres valeurs.

Réconcilier les ruraux avec eux-mêmes et avec leur milieu, c'est leur permettre de développer les nouvelles fonctions sociales que l'on attend d'eux. Mettre en évidence les réussites exemplaires, individuelles et collectives, c'est présenter un possible mécanisme de succès. Redessiner de nouvelles actions communes entre monde rural et monde urbain, c'est favoriser les mouvements de solidarité et les flux d'informations réciproques, nécessaires à une meilleure compréhension et un meilleur respect mutuel.

Tout cela doit trouver un cadre : celui d'une politique volontariste, très attendue si j'en juge le constat de carence en la matière dressé par nombre d'entre vous.

J'ai perçu le message d'une véritable volonté de réinsertion du mode rural dans nos valeurs économiques et sociales. L'espace rural est l'une de nos richesses les plus remarquables et j'entends bâtir tout l'effort de réflexion de notre politique sur cette grande conviction. (*Applaudisse-*

mens sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il faut une approche globale ville-campagne, malgré les contrastes de notre société. Seuls 10 p. 100 de nos concitoyens résident encore dans des régions placées hors de toute influence urbaine directe. Il existe des concentrations de plus de 20 000 habitants au kilomètre carré, alors que d'autres parties du territoire ont moins de vingt habitants au kilomètre carré. La reconquête de notre espace rural doit être l'affaire de tous. Comme l'a indiqué fort justement votre collègue Olivier Guichard, « réfléchir à la campagne, c'est réfléchir à la ville ».

L'avenir du monde rural est un projet pour tous les Français. Les ruraux ne peuvent devenir compétitifs et attractifs dans leurs propres valeurs sans multiplier les alliances avec l'ensemble de la société, si largement dominée par les citadins. Il ne doit plus y avoir des politiques des villes et des politiques des campagnes ; les nouvelles fonctions du monde rural sont parties intégrantes d'un développement national harmonieux.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. L'aspiration à un bon cadre de vie, à un meilleur environnement, à de nouvelles références culturelles, plus proches de l'authenticité de notre patrimoine, sont autant de valeurs qu'urbains et ruraux ont en commun. C'est dans ce contexte que l'effort du Gouvernement sera mené en privilégiant réconciliation, échange, reconnaissance et solidarité.

Cela m'amène à évoquer l'intercommunalité, question abordée par de nombreux intervenants.

En la matière, il faut amplifier les mécanismes existants, pour donner aux projets de développement en cours d'élaboration l'indispensable dispositif intercommunal de gestion que réclame leur mise en œuvre.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est essentiellement grâce à une meilleure répartition de la dotation globale de fonctionnement que vous avez été nombreux à appeler de vos vœux qu'une solidarité nouvelle entre ville et campagne se constituera et que des complémentarités de fonctions s'établiront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Par ailleurs, le développement des zones rurales les plus fragiles nécessitera un effort accru de solidarité nationale. Je pense à une augmentation de la dotation au développement rural pour favoriser les initiatives intercommunales et à la modulation des aides de l'Etat dans des contrats de plan afin de prendre en compte la situation de ces zones. (« Très bien ! », *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dans ces zones, l'agriculture est bien la base du développement. En ouvrant ce débat, j'ai tenu à souligner que la politique agricole et forestière était le préalable à toute politique d'aménagement rural. J'ai noté que vous aviez été nombreux à reprendre cette affirmation, sous une forme ou sous une autre, dans vos interventions. Revitaliser les zones rurales, c'est veiller à y maintenir des activités rentables ; cela vaut pour l'agriculture. C'est pourquoi nous devons favoriser toute mesure tendant à rendre plus rentables les exploitations agricoles.

Il convient également de faire en sorte que les activités agricoles les plus rentables ne se concentrent pas dans les zones les plus favorisées.

Enfin il faut éviter, toutes les fois que cela est possible, que des exploitations rentables ne disparaissent sous l'effet d'une conjoncture passagèrement défavorable.

Pour garder nos agriculteurs, nous devons penser à leur installation. Ainsi que plusieurs d'entre vous l'ont indiqué, une forte priorité doit être maintenue en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs. Des mesures sont d'ores et déjà intervenues, notamment pour faciliter la transmission des exploitations agricoles, mais d'autres adaptations seront encore nécessaires à l'image de ce qui sera fait pour le secteur des PME et PMI.

Il convient surtout de renforcer le soutien apporté par les prêts aux jeunes agriculteurs et d'avoir une approche globale du financement. La dotation aux jeunes agriculteurs doit représenter un soutien significatif à la politique d'installation. C'est pourquoi il est indispensable que son montant soit revalorisé en moyenne de 20 p. 100, à la suite des décisions prises le 7 mai dernier. (« Très bien ! », *sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cela concernera, je vous le rappelle, tous les jeunes agriculteurs qui auront déposé les dossiers à partir du 1^{er} janvier de cette année.

Nous devons promouvoir les politiques de qualité dans les zones rurales fragiles. Certains d'entre vous ont exprimé des craintes sur le maintien des politiques de qualité - AOC, label, appellation montagne, agriculture biologique - pour les zones rurales fragiles. J'affirme ici qu'il s'agit d'un axe majeur de maintien des productions.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En effet cela répond au potentiel de régions moins favorisées et constitue un instrument important de toute politique d'aménagement du territoire. Cette politique de la qualité que le ministère de l'agriculture s'efforce de promouvoir s'inscrit dans le cadre réglementaire de la loi de juillet 1990 sur les appellations d'origine, et des règlements communautaires de juillet 1992 instaurant une protection des appellations d'origine, des indications géographiques - les AOP, les IGP - et des attestations de spécificité.

Les zones agricoles fragiles qui n'ont pas les atouts nécessaires pour développer une agriculture compétitive sur les produits de masse disposent, avec ces nouveaux outils, de moyens pour protéger et valoriser des produits de qualité qui ont souvent fait leur renommée et qui bénéficient d'une image très forte et très favorable.

Cependant de tels outils ne sont pleinement efficaces que s'ils sont utilisés dans le cadre de filières de production organisées. Je demanderai donc un effort particulier aux opérateurs pour mieux identifier et valoriser les AOC et les autres signes de qualité dans les zones rurales fragiles. Ces orientations seront notamment mises en œuvre dans le cadre de l'exécution des contrats de plan Etat-région.

J'évoquerai rapidement les problèmes spécifiques à la montagne puisque vous m'avez interrogé à plusieurs reprises sur ce sujet.

La montagne comprend 14 p. 100 des exploitations agricoles françaises pour 13 p. 100 de la SAU totale. Si l'exploitation agricole est, en moyenne, plus petite qu'ailleurs, elle y est aussi plus jeune, bien qu'affectée plus qu'ailleurs par la disparition des exploitations et par le phénomène de déprise.

La montagne mérite un effort particulier et elle dispose d'atouts importants : image forte, diversification plus affirmée qu'ailleurs - tourisme, artisanat - produits de qualité. Elle bénéficie d'un soutien important au titre des indemnités compensatoires dont le pouvoir d'achat doit être bien évidemment maintenu, voire accru.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces indemnités doivent être réservées aux exploitants qui y résident en permanence. Par ailleurs, s'agissant du plafonnement des indemnités compensatoires pour certaines espèces, il convient d'indiquer que de nombreux programmes régionaux élaborés au titre des mesures agri-environnementales complètent le dispositif par la voie d'opérations locales.

En ce qui concerne la non-délocalisation des productions..

M. Augustin Bonrepaux. Et concrètement, qu'est-ce qu'il y a ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je n'en ai pas terminé et j'aurai certainement encore l'occasion de vous donner satisfaction par les informations que je vais vous livrer.

Éviter que les activités les plus rentables ne rejoignent les zones les plus riches suppose de notre part une politique volontariste. En concentrant sur les zones de montagne les quotas supplémentaires obtenus à Bruxelles la semaine dernière, j'ai bien marqué ma volonté d'œuvrer dans ce sens. Vous l'avez rappelé et je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il en ira de même quand il s'agira de définir les modalités de transfert de droits à prime. En maintenant ces transferts dans une modalité de gestion départementalisée, on évitera la fuite des quotas et des droits à prime depuis les régions défavorisées et les régions de montagne vers des régions plus intensives. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je m'emploie à défendre cette conception dans le décret que j'ai soumis pour avis à mes collègues du Gouvernement.

En ce qui concerne la rentabilité de notre agriculture, je voudrais plus particulièrement souligner qu'en raison du gel des terres au niveau de 15 p. 100 des surfaces utilisées par certaines cultures - les céréales, les oléagineux et les protéagineux - les débouchés non alimentaires nouveaux constituent une solution alternative pour utiliser les terres devenues disponibles. La mise en place de dispositifs favorisant ces débouchés est une de mes priorités. Je veillerai à ce que les règlements communautaires en autorisent d'avantage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Revet. La réglementation française aussi !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La nécessité d'intensifier les efforts de recherche notamment dans le domaine des biocarburants m'incitera, en outre, à soutenir la création d'une agence nationale de valorisation des cultures énergétiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) L'accord obtenu à Bruxelles, la semaine dernière, sur le relèvement de la prime à la jachère permettra de compenser partiellement le surcoût affectant la production d'ester, carburant fabriqué à partir du colza.

La réforme de la PAC et ses mesures d'accompagnement auront des répercussions sur la localisation des productions, y compris dans les zones rurales fragiles. Je comprends donc ceux d'entre vous qui ont souhaité encourager la diversification des productions. Je pense toutefois qu'elle devra être envisagée avec prudence, c'est-à-dire avec l'assurance d'un partenariat avec l'aval garantissant les débouchés. Le partenariat doit donc être un préalable à tout encouragement à la diversification.

Pour ce qui est de la politique forestière, depuis longtemps, avec une remarquable continuité, elle a fixé à la forêt, qu'elle appartienne à l'État ou non, des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Cela ne fut pas sans arbitrage de tous les instants tant la compétitivité foncière était forte. Dans un contexte de libération de territoires ruraux consécutif à l'évolution de la PAC, la forêt permet d'occuper l'espace disponible par un couvert végétal productif qui, au surplus, jouera un rôle dans la lutte contre l'effet de serre. Par ailleurs, les ressources forestières sont à l'origine d'activités économiques créatrices d'emplois, le plus souvent dans les zones difficiles, et j'ai la ferme intention de faire du secteur forestier un élément essentiel de développement rural, notamment en assurant la valorisation de la forêt paysanne.

J'ai aussi la ferme intention de me pencher sur la pérennité des moyens financiers qui soutiendront cette opération, au premier rang desquels le fonds forestier national.

En ce qui concerne les aides aux investissements des industries agroalimentaires, M. Guellec m'a interpellé sur la baisse des crédits de politique industrielle. La dotation supplémentaire de 30 millions de francs que vous avez inscrite dans la loi de finances rectificative, compte tenu des annulations et des prélèvements opérés au début de l'exercice budgétaire, nous permet de faire face et d'éponger le retard. Je tiens à le souligner car ce secteur est en crise et que les investissements indispensables à sa modernisation sont très lourds ; mais nous avons la possibilité de mobiliser des crédits communautaires, notamment ceux du FEOGA Orientation. L'essentiel des aides publiques doit aller aux investissements des secteurs reconnus prioritaires comme la production de qualité et les produits d'élevage qui ont fait l'objet d'un plan sectoriel approuvé par la Commission. Je considère aussi comme indispensable un soutien spécifique aux PME, surtout à celles situées dans les zones rurales difficiles et dans les zones de montagne, et j'entends que les contrats de plan entre l'État et les régions y contribuent.

M. Nicolas Forissier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La pluri-activité dans le monde rural nous préoccupe vous. Elle se développe fortement en zone de montagne et, plus généralement, dans les zones rurales les moins riches. Vous avez été nombreux à le souligner. Mais son essor est freiné, aujourd'hui, par la complexité d'un système fiscal et social inadapté. Des propositions réalisables à court terme ont abouti à des dispositions législatives permettant, sur le plan fiscal, le rattachement aux bénéficiaires agricoles des bénéficiaires accéssoires dans des conditions particulièrement avantageuses et, sur le plan social, à la mise en place d'un système de guichet unique par le biais de caisses-pivots, actuellement en cours d'élaboration.

M. Jacques-Michel Faure. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Des propositions pour le long terme supposent l'ouverture de chantiers législatifs importants. Il en est ainsi pour la réforme de la définition fiscale de l'activité agricole et son harmonisation avec les définitions civile et sociale qui permettraient une simplification des conditions d'imposition des pluriactifs.

Sur le plan social, au-delà de la simplification des formalités administratives, il faudra certainement prévoir l'aménagement des régimes sociaux...

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... pour appréhender la situation globale des pluriactifs et éviter qu'ils ne soient pénalisés par les règles prévues pour les monoactifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe*

du *Rassemblement pour la République*.) Je souhaite que l'examen de ces aménagements soit mené en liaison avec le ministre des affaires sociales car le régime social agricole n'est pas le seul en cause. C'est l'objet des mesures qui seront proposées au prochain CIAT.

M. Patrick Ollier. Ça avance !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez été plusieurs à évoquer l'endettement en milieu rural. Il faut prendre garde à ces problèmes. Dans le cadre du collectif budgétaire, vous avez inscrit 1,3 milliard de francs pour allonger de trois ans le remboursement des prêts bonifiés à des agriculteurs ayant investi depuis 1988, et 500 millions de francs pour consolider des prêts supplémentaires. Ces mesures ont complété celles qui ont été prises l'an dernier en faveur des viticulteurs, des arboriculteurs et des producteurs de fruits et légumes. Afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs – ce qui va dans le même sens –, et dans le cadre du même collectif, l'article budgétaire correspondant a été abondé de 50 millions de francs afin d'augmenter de 20 p. 100 le taux moyen de la DJA.

Les parlementaires antillais et guyanais ont exprimé les préoccupations de leurs départements. Ils s'inquiètent pour l'avenir de leur économie rurale fragilisée par les perturbations des marchés du sucre et de la banane. Pour réussir la nécessaire transformation de leur activité, les agriculteurs antillais se restructurent progressivement autour de la filière canne à sucre – rhum, avec l'aide des programmes communautaires privilégiant le renouvellement des plantations, l'augmentation de la productivité, une meilleure organisation de la récolte, la modernisation de l'appareil industriel et l'organisation des producteurs. Le potentiel d'évolution est considérable, notamment dans la voie de la diversification et de la valorisation de l'espace rural. Que ces agriculteurs soient assurés que les départements d'outre-mer ne seront pas absents de nos préoccupations et la préparation des prochains contrats de plan Etat-régions sera l'occasion d'affirmer nos ambitions en ce sens.

M. Yves Deniaud. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'aborde maintenant le volet finances locales, développement et aides aux entreprises. J'espère que je ne retiens pas votre attention trop longtemps.

M. Patrick Ollier. Non ! C'est très intéressant !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Un très grand nombre d'intervenants se sont intéressés aux finances locales, notamment à la dotation globale de fonctionnement, et à la fiscalité locale. S'agissant de la DGF, principal concours de l'Etat aux collectivités locales – 96 milliards en 1993 –, la cogestion de cette dotation a été rappelée, dans cet hémicycle comme au Sénat lors du débat sur l'aménagement du territoire. Vous avez souligné l'insuffisance des mécanismes péréquateurs de la DGF et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire comme le ministre délégué partagent votre analyse. Une réforme de cette dotation est indispensable pour qu'elle prenne mieux en compte les objectifs d'aménagement du territoire et notamment de l'espace rural. (« Excellent ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*.)

Les idées ne manquent pas. Je pense à une intégration plus poussée du critère de la superficie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.) M. Pasqua, M. Hoefel et moi-même avons bien noté les propositions de tous ceux qui sont intervenus sur cette question. Ce sont autant de pistes de travail qui seront explorées au cours de notre réflexion, laquelle aura

pour principal objectif de restaurer les principes de justice et d'efficacité en direction des petites communes.

Au-delà, c'est l'ensemble de la fiscalité locale qu'il nous sera nécessaire d'intégrer dans nos réflexions. A cet égard, l'étude de la répartition de la taxe professionnelle vous apparaît à juste titre comme centrale. Inexistante en milieu rural, très inégalitaire en milieu urbain, cette répartition appelle des correctifs dans le respect des collectivités locales, mais aussi des entreprises.

Gardons-nous cependant d'aggraver les charges des entreprises créatrices d'emplois et de richesses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*.) Il sera donc sans doute nécessaire de réviser les conditions de péréquation de cette taxe tant à l'échelon local qu'à l'échelon national.

Vous avez souhaité la création d'un observatoire du monde rural et vous avez bien raison car, avant d'agir, il faut d'abord connaître ! Le monde rural est un lieu complexe d'interactions multiples encore mal connues. Je soutiens volontiers l'idée d'une structure, qu'il s'agisse de l'Institut proposé par un certain nombre de députés ou d'un observatoire, destinée à analyser l'état du monde rural.

Concernant les aides à l'investissement industriel en zone rurale – ce qu'on appelle la PAT-petits projets qui n'a pas encore donné totalement satisfaction – le Gouvernement traitera cette question dans le cadre de l'examen du régime des aides à l'implantation et aux investissements des entreprises auquel il est en train de procéder.

Sur les services publics en milieu rural tout a été dit et redit. Certains d'entre vous se sont montrés sceptiques. Bien évidemment, cela ne saurait marcher sans vous. Si vous êtes convaincus par les propos de M. le Premier ministre et des ministres qui se sont succédé ici, votre rôle est de demander aux directions déconcentrées de l'Etat de bien vouloir respecter ce qui a été décidé. Des instructions seront données en ce sens.

S'agissant de la tarification téléphonique, le contrat de plan Etat-France Télécom prévoit l'extension des zones locales de taxation au 1^{er} janvier 1994. Ainsi, quand un Parisien peut téléphoner à 3 millions d'abonnés pour une taxe de base, le rural pourra demain téléphoner à 200 000 abonnés. Ce n'est pas suffisant, certes, mais aujourd'hui, pour une taxe de base, il ne peut joindre qu'environ 3 000 abonnés.

M. Jean-Jacques de Peretti. C'est un progrès sensible et concret !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il restera encore un écart à combler ; gardons-le en permanence présent à l'esprit.

On a dit combien l'habitat en milieu rural – logements et patrimoine bâti – était un domaine important sur lequel il fallait faire porter nos efforts. Le Gouvernement a engagé des actions majeures ; vous les avez adoptées dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Nous préparons des mesures complémentaires pour traduire l'importance de ce sujet dans l'aménagement du territoire. Elles seront soumises au prochain CIAT.

Je tiens à aborder maintenant un sujet important qui a fait l'objet de plusieurs questions, celui de la formation en milieu rural. Et je parlerai surtout de l'enseignement agricole technique et supérieur qui dépend de mon ministère. Il faut maintenir les établissements de formation au sein même du tissu rural. J'ai la ferme intention d'y contribuer en développant certaines missions de ces établissements, comme la participation au développement rural et l'animation du milieu, missions confiées à l'appareil de formation agricole par la loi

de 1984. D'ailleurs, la participation des jeunes et des formateurs à la vie en milieu rural améliore la formation car il la met en prise directe avec des réalités locales, grâce à des contacts réguliers avec les agriculteurs, les organismes de recherche et de développement et les collectivités locales. Je propose d'aller plus loin encore et de créer des sites de proximité économie, emploi, formation.

M. Jean-Jacques de Peretti. Bravo !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mes services étudient actuellement, en liaison avec le ministère du travail, la possibilité de développer conjointement de tels sites dans certains établissements d'enseignement agricole. Il devient en effet indispensable, pour répondre aux besoins des populations rurales qui ne trouvent plus de débouchés dans les activités traditionnelles, de construire des parcours de formation adaptés aux nouvelles activités professionnelles qui peuvent se développer dans les territoires ruraux.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. On a proposé le principe d'un différentiel entre les cotisations patronales payées par les entreprises en zone rurale et les cotisations payées par l'ensemble des entreprises nationales. Cette mesure, extrêmement intéressante, car de nature à développer l'emploi en milieu rural, fait actuellement l'objet d'un examen approfondi. Sa constitutionnalité doit être vérifiée. Et sous cette réserve, qui reste à lever, elle sera immédiatement soumise au prochain CIAT. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nombre d'entre vous ont traité du financement des collectivités territoriales, en particulier de la taxe sur le foncier non bâti. Le débat sur l'avenir de cette taxe reste ouvert et les options sont connues : révision de la base cadastrale, refonte de l'assiette ou suppression pure et simple. Cela n'a pas empêché la mise en place depuis 1989 d'allègements extrêmement importants : démantèlement de la taxe destinée à financer le budget annexe des prestations sociales agricoles, dégrèvement de 45 puis de 70 p. 100 des parts départementale et régionale, de la taxe assise sur les prêts, suppression de la part régionale en 1993 et de la part départementale par tiers, entre 1994 et 1996. Vous avez décidé d'avancer l'application de cette dernière mesure à 1993.

J'ai souhaité, dans ma première intervention, donner une plus grande cohérence aux interventions en faveur de l'aménagement du territoire. Vous avez fait écho à ces propositions. Je suis tout à fait disposé à intensifier notre réflexion, et à chercher comment on pourrait globaliser les fonds, qui sont les outils de l'aménagement du territoire, de façon à mieux intervenir par le biais des contrats de plan Etat-région, et ce dans un souci de clarté et de lisibilité.

Mesdames, messieurs les députés, au terme de ce long débat, qui a montré à quel point vous étiez attentifs à la situation de ces régions rurales dont vous êtes les représentants authentiques et qualifiés, je me félicite qu'il ait été organisé à point nommé.

Au-delà de ces quelques réponses, évidemment trop sommaires, j'en ai bien conscience, nous procéderons à une analyse fine de l'ensemble de vos propositions. Elles nous seront particulièrement utiles pour préparer le prochain CIAT déjà annoncé par le ministre d'Etat et le ministre délégué, ainsi que le CIDAR que je proposerai de réunir très rapidement après le CIAT afin de traduire les orientations générales qui auront été fixées.

C'est une œuvre de longue haleine que vous avez engagée. Il faut en effet ouvrir de réelles perspectives d'avenir à nos espaces ruraux. Ce sera aussi l'objectif essentiel de la loi d'aménagement du territoire dont le principe a été arrêté par

le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Tel est notre programme de travail. Je vous remercie d'avoir nourri notre réflexion.

Je vous renouvelle également tous mes regrets de ne pas avoir répondu personnellement à chacun. Toutes vos interventions sont bien enregistrées. Je vais faire maintenant le nécessaire pour vous adresser des réponses plus précises. Merci pour votre participation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Le débat est clos.

6

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage.

Ce projet de loi, n° 266, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France.

Ce projet de loi, n° 267, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi constitutionnelle tendant à garantir l'indépendance de la justice et à démocratiser le conseil supérieur de la magistrature.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 262, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Louis Pierna et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi organique tendant à modifier l'ordonnance n° 59-2 du

2 janvier 1959 en vue de démocratiser la préparation, la discussion et le contrôle de l'exécution des lois de finances et d'accroître les pouvoirs du Parlement.

Cette proposition de loi organique, n° 263, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

9

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1993, de Mme Janine Jambu et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la politique des prix pratiquée par les entreprises pharmaceutiques.

Cette proposition de résolution, n° 261, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution relative à la proposition modifiée de directive du conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (E. 48), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 264, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Alain Bocquet et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution relative à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 205288 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la banque européenne d'investissement et autres instruments financiers existants et à la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 425388 du Conseil, du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 205288 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part (E. 71), déposée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 265, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

10

DÉPÔT DE RAPPORTS

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Xavier de Roux un rapport n° 258 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi instituant la société par actions simplifiée. (N° 144.)

J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Jacques Limouzy un rapport n° 259 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi relatif aux contrôles d'identité. (N° 211.)

11

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme le président. J'ai reçu, le 2 juin 1993, de M. Jean Proriot un rapport d'information n° 260 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes sur la proposition de directive du Conseil instaurant une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et sur l'énergie. (N° E-5.)

12

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Jeudi 3 juin 1993 (*) à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat :

Question n° 86. - M. Gilles Carrez attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des 500 quartiers environ, aujourd'hui concernés par la politique de la ville. Compte tenu de la diversité des situations, ne faudrait-il pas différencier les procédures et actions à mettre en œuvre ? En particulier, certains quartiers nécessitent, outre les interventions sociales, une requalification urbaine lourde. Pour faire face aux situations les plus difficiles, il lui demande quelles mesures exceptionnelles le Gouvernement envisage de mettre en place.

Question n° 93. - M. Georges Hage souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'embargo des Etats-Unis qui frappe Cuba. Cet embargo, qui a été condamné par les Nations-Unies, est une atteinte intolérable à la souveraineté de Cuba et plonge le peuple cubain dans des difficultés économiques de plus en plus grandes. Aussi il aimerait connaître la position du gouvernement français sur cet embargo et les dispositions qu'il compte prendre afin d'aider au développement de Cuba.

Question n° 96. - M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le fait que pour la liquidation et le paiement des droits sur les mutations par décès, les immeubles quelle que soit leur nature, sont estimés d'après leur valeur vénale réelle à la date de la transmission, d'après la déclaration détaillée et estimative des parties (CGI, article 761 ; loi du 27 mai 1918, art. 1^{er}). Néanmoins, en cas d'adjudication volontaire ou judiciaire, avec admission des étrangers, le prix d'adjudication constitue la base légale de perception. En général et particulièrement en cette période de crise, la mise à prix est bien inférieure à la valeur vénale du bien. Actuellement, au marché immobilier des notaires, le bien est mis à prix à moins 40, voire moins 50 p. 100 de sa valeur vénale. Or, sur des opérations de grande envergure telles que des immeubles entiers ou des fractions de biens de grande importance, devant un marché très restreint, cette procédure exigée par l'administration pénalise tant le Trésor que les héritiers. Ne serait-il pas souhaitable que, pour des successions dont les droits prévisionnels seraient égaux ou supérieurs à 5 millions de francs, il soit possible, après expertise soit des domaines, soit d'un

(*) Lettre de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale communiquée à l'Assemblée nationale au cours de la première séance du 2 juin 1993.

expert judiciaire, d'obtenir du directeur départemental des impôts un accord sur les valeurs qui constituerait une nouvelle base légale de perception. Il lui demande s'il est possible de modifier la pratique administrative pour des successions dont les droits prévisionnels sont très importants.

Question n° 94. – Dans le cadre des privatisations annoncées, le groupe Thomson, qui a déjà connu 10 000 suppressions d'emplois, en envisage à nouveau des milliers. Mme Janine Jambu demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle que les dispositions de la loi n° 93-121 du 27 janvier 1993 contre les licenciements soient, comme il l'a lui-même indiqué, appliquées, et quelles dispositions il compte prendre à cet effet.

Question n° 92. – M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur le projet d'implantation du groupement d'intérêt public (GIP) des postes et télécommunications à Thionville, annonce qui avait été faite par les ministres Strauss-Kahn et Delebarre en février 1992 et qui doit soi-disant entraîner la création de 180 emplois à Thionville. La région thionvilloise et Thionville en particulier a déjà eu à souffrir des déboires de promesses non tenues par le gouvernement précédent, alors qu'il s'agissait du transfert du service des titres et pensions de l'Etat. L'annonce de ce transfert avait été faite le 6 mars 1985 par le ministre des finances de l'époque. Au nom de la parole de l'Etat, M. Edouard Balladur, alors ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances et de la privatisation avait confirmé cette implantation à Thionville. L'abandon par ceux là mêmes qui en avaient fait la promesse a été annoncée le 16 septembre 1991. A ce jour et plus d'un an après son annonce, il n'existe aucun écrit officiel qui permet de confirmer la création de 180 emplois qu'entraînerait la délocalisation annoncée du GIP des postes et télécommunications, et compte tenu des précédents, l'inquiétude de la population est légitime. Il lui demande de bien vouloir lui préciser où en est l'état d'avancement de ce dossier et quels sont les motifs qui jusqu'alors n'ont pas permis son déblocage, le principe des délocalisations n'ayant pas été remis en cause par M. Edouard Balladur.

Question n° 88. – M. Alain Marleix rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que, compte tenu de la réforme de la PAC décidée il y a tout juste un an, près de 60 p. 100 du revenu agricole procède désormais des aides directes communautaires. Cela est particulièrement vrai dans les régions d'agriculture de montagne où la proportion des nouvelles aides directes dans le revenu brut d'exploitation est encore plus grande : prime à la vache allaitante, prime aux troupeaux mixtes, ISM, prime aux jeunes bovins mâles, prime à l'herbe, etc. L'ensemble de ce dispositif représente donc l'essentiel du revenu de la grande majorité de nos agriculteurs, notamment pour les petites et moyennes exploitations. A juste titre, les pouvoirs publics demandent à ces derniers de se comporter désormais comme de véritables chefs d'entreprise. Encore faudrait-il que les agriculteurs puissent programmer la rentrée de ces aides directes qui leur permettent généralement de faire face à des échéances impérieuses : règlement de leurs charges et de leurs cotisations sociales ; programmation de leurs investissements, etc. D'autre part, à l'intérieur d'un même département, il y a souvent beaucoup de disparités entre les dates de versement des primes. Il lui demande si le Gouvernement peut s'engager, en liaison avec les autorités communautaires desquelles procèdent la majorité de ces subventions : 1° à établir un « calendrier » annuel du versement de ces aides directes ; 2° à faire respecter cet échéancier ; 3° à veiller à ce que les disparités dans les délais de paiement à l'intérieur d'un même département soient réduites au maximum.

Question n° 97. – M. Pierre Micaux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation dramatique des exploitations forestières et des scieries. Cette crise est due en particulier au dumping pratiqué par la Suède et la Finlande. Il s'interroge sur quatre points : la France exigera-t-elle de la CEE de faire jouer le droit de sauvegarde ? La taxe BAPSA sera-t-elle entièrement supprimée. Les exportations, en particulier vers le Maghreb, seront-elles soutenues par la France ? Qu'envisage le Gouvernement pour soutenir la trésorerie de ces entreprises ?

Question n° 95. – M. Georges Sarre attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les graves incidents qui se sont déroulés samedi soir à Marseille, dans l'enceinte et aux abords du stade-vélodrome. Au moment où la fête du sport bat son plein, certains supporters sont venus avec des idées bien arrêtées pour semer le trouble, déchaîner la violence et attiser la haine raciale. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures législatives ou réglementaires elle entend prendre pour faire cesser les exactions de ces bandes organisées et dans quels délais elle compte les faire appliquer.

Question n° 100. – M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le manque d'effectifs de police à Nice, qui rend très difficile le maintien d'un climat de sécurité digne de la cinquième ville de France, qui plus est capitale touristique. Mille policiers en 1945 pour une population de 200 000 habitants ; 920 policiers en 1993 pour une population de 400 000 habitants. Dans le même temps, les policiers sont passés de quarante-cinq heures de travail hebdomadaire à trente-neuf heures. Il réclame de façon urgente une augmentation substantielle de ces effectifs afin de mettre en place un ilotage efficace permettant d'assurer la sécurité des concitoyens. A l'approche des vacances, une nouvelle délinquance se développe visant les touristes, ce qui nuit gravement à la réputation de notre pays et pénalise fortement l'économie touristique de cette région. Il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre afin que Nice, dont la population augmente pendant l'été, puisse faire face à la situation et connaître le climat de sécurité que les concitoyens sont en droit d'attendre.

Question n° 89. – M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le rapatriement vers la RFA des déchets importés illégalement par la société Sodex à Fagnières dans la Marne. L'opération d'évacuation des déchets, qui a débuté le 15 mars dernier, devait s'étaler, compte tenu de la quantité des déchets entreposés, sur une période d'une quinzaine de jours. Pourtant, la société VGK, chargée de procéder à l'enlèvement et au transport vers la RFA, a interrompu ce rapatriement. Sur le site sont toujours entreposés des matières dangereuses qui peuvent nuire à la santé des riverains mais aussi à l'ensemble de la population de la région en raison d'une pollution possible de la nappe phréatique. Il lui demande en conséquence quand l'évacuation totale des déchets pourra être entreprise.

Question n° 101. – Lors du dernier conseil des ministres, le Gouvernement a inscrit la Seita sur la liste des entreprises à privatiser. M. Arnaud Cazin d'Honinchtun attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le nombre de salariés, de l'ordre de 5 000, concernés par ce changement de statut et sur les conséquences que ce changement pourrait entraîner au plan de l'aménagement du territoire. Il lui demande : de déterminer le calendrier selon lequel la privatisation de la Seita pourrait intervenir ; de préciser si la Seita serait l'objet, dans son ensemble, d'une cession à un seul repreneur ou à plusieurs, en fonction de ses divers domaines d'activité ; en tout état de cause, d'associer les personnels

aux projets de cession, condition indispensable de leur réussite.

Question n° 90. - M. Pierre Mazeaud appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation du secteur de l'électrometallurgie et plus particulièrement sur l'usine du Giffre appartenant à Pechiney. La sidérurgie mondiale, dont on connaît les difficultés, représente aujourd'hui 60 p. 100 des débouchés de Pechiney Electrometallurgie. Dans ce domaine, les récentes exportations de la CEI et des pays de l'Est - autorisées par la commission de Bruxelles à des prix souvent bradés - sont venues s'ajouter à la concurrence traditionnelle de la Chine et des pays d'Amérique latine, entraînant de lourdes pertes pour les producteurs européens. Des ralentissements de production, voire des arrêts d'ateliers portant sur les secteurs les plus fragiles - notamment le molybdène - ont déjà été décidés au premier semestre 1992. Depuis, la situation des alliages de manganèse est devenue catastrophique, à tel point que le marché ne peut plus être desservi, actuellement, que par des industriels bénéficiant de liens privilégiés avec des producteurs de minerais. Pourtant, les ateliers de production de l'usine du Giffre sont uniques en France et permettent de fabriquer des produits de haute pureté, souvent stratégiques pour notre propre industrie lourde. Le maintien de l'activité de cette usine - qui emploie plus de 260 personnes, fait travailler près de 650 fournisseurs Rhônalpins et assure plus de 200 000 tonnes de fret routier par an - est donc une nécessité dans une région sévèrement touchée par la crise. Des solutions semblent exister, soit par le développement de nouvelles activités, soit par la reprise, par un important opérateur minier, des activités de l'usine du Giffre. Des négociations avec le groupe Comilog seraient, à cet égard, d'ores et déjà engagées. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de cette installation industrielle et entend lui rappeler que, si l'Europe se doit d'aider les pays en difficulté - et notamment les pays de l'Est -, cette aide ne doit pas s'effectuer au détriment de notre propre économie et aggraver la situation de l'emploi à une époque où le Premier ministre s'efforce de redresser notre pays.

Question n° 99. - M. Harry Lapp attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le devenir de l'aéroport international de Strasbourg-Entzheim, suite au départ de la base aérienne 124 prévue pour le 1^{er} septembre 1994. Dès lors, il importe que l'Etat puisse intervenir afin de contribuer au maintien opérationnel de l'aéroport en prenant en charge les frais de mutation afférents à ce départ. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre en faveur du maintien des activités et du renforcement du rôle de l'aéroport de Strasbourg.

Question n° 87. - M. Jean Rosselot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait qu'il existe, dans nos campagnes en voie de désertification, un patrimoine architectural composé de vieilles fermes et de vieux édifices qui disparaît petit à petit et qui est d'une facture remarquable, qui reproduit l'identité de chaque région. Parallèlement, le tourisme vert se développe. Des régions comme la Franche-Comté, et bien d'autres, ont pour elles d'être restées relativement intactes du point de vue de la nature. Des groupements d'artisans seraient prêts à entreprendre des travaux de restauration. Des propriétaires, notamment des agriculteurs en retraite aux revenus très faibles, n'engagent aucuns travaux parce qu'aucun montage financier intéressant ne leur est proposé. Il conviendrait que l'Etat prenne une initiative en ce domaine et procède par quelques expériences, pour

commencer, de formation de synergies entre professionnels du bâtiment, propriétaires d'édifices ruraux, banques locales, élus, etc., pour aboutir à la réalisation de plusieurs objectifs intéressants à la fois la restauration de l'identité architecturale de nos villages, la satisfaction de besoins en logements et notamment en gîtes ruraux, la vivification et l'animation des villages, l'apport d'un revenu supplémentaire aux propriétaires et le développement de l'activité du bâtiment. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à propos de cette suggestion.

Question n° 91. - M. René André rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que depuis plusieurs années, le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel est à l'ordre du jour. Or, depuis la destruction en 1983 de la digue dite de la Roche Thorin, rien n'a été entrepris alors que le dossier était, semble-t-il, suivi personnellement par le Président de la République. Aujourd'hui, la situation s'est singulièrement aggravée ; le problème est devenu crucial et il est désormais impossible d'attendre plus longtemps. En effet, personne ne comprendrait que la France et l'Europe ne fassent rien pour sauvegarder la spécificité et l'attrait d'un site classé dans le patrimoine mondial de l'UNESCO et qui jouit d'une notoriété et d'un impact considérables. Les générations futures nous feront, à n'en pas douter, le reproche de notre passivité. Il s'agit d'un dossier capital qui doit être traité en concertation étroite avec nos partenaires européens, la région de Basse-Normandie, le département de la Manche et la commune du Mont-Saint-Michel. Le Gouvernement a affiché clairement sa double volonté de soutenir l'activité économique, notamment en relançant les travaux publics, et de mener une politique d'aménagement du territoire. De son côté, la CEE a, il y a quelques mois, également fait part de son intention de mener une politique de soutien à l'économie. Dans ces conditions, il lui demande si les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ne devraient pas, compte tenu de leur importance, de leur urgence et de leur aspect symbolique, être retenus et réalisés de façon prioritaire.

Question n° 98. - M. Jean-Jacques Hyst appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur les conséquences de la fermeture de la Maison des Ailes à Echouboulains (Seine-et-Marne). Cet établissement d'enseignement et d'éducation fonctionnant au profit des enfants des personnels relevant de l'aéronautique civile et militaire a toujours eu une excellente réputation. Sa mission sociale est indéniable et, pour les élèves scolarisés, une assurance de réussite. Or le 16 avril 1992 le ministre de la défense, parmi d'autres mesures de restructuration, a annoncé le transfert de la Maison des Ailes à l'Etablissement des Pupilles de l'Air de Montbonnot. Il devrait être échelonné d'octobre 1993 à juin 1995 pour permettre la construction de nouveaux bâtiments destinés à recevoir les élèves filles de la Maison des Ailes. Or il est déjà envisagé de ne pas ouvrir à l'EPA toutes les filières existant à la Maison des Ailes, ce qui ôterait au transfert une partie de sa justification. Par ailleurs, la construction des bâtiments prévus n'a toujours pas commencé. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir reconsidérer cette suppression dont, de surcroît, l'impact serait dramatique pour beaucoup des salariés de l'établissement et entraînerait la désertification du village d'Echouboulains.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 148, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (rapport

n° 219 de M. Jacques Myard, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 150, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Yémen relatif à la coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Sanaa le 31 octobre 1991 (rapport n° 216 de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 122 autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco (rapport n° 214 de M. Charles Ehrmann, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 123 autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Mongolie, relative à l'entraide judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile (rapport n° 218 de M. Jacques Myard, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 146, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (rapport n° 190 de M. Pierre Garmendia, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 151, autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Lituanie (rapport n° 215 de M. Gabriel Kaspereit, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 147, autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Bulgarie (rapport n° 188 de M. René André, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 149, autorisant la ratification du traité sur le régime « Ciel

ouvert » (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992 (rapport n° 217 de M. Pierre Lequiller, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 229 de M. Pierre Favre, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 152, autorisant la ratification de la convention internationale n° 139 concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes, adoptée à Genève le 24 juin 1974 (rapport n° 189 de M. Yves Rousset-Rouard, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 145, autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu (ensemble une annexe) (rapport n° 220 de M. Marc Reymann, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 120 relatif à la conduite des inspections menées en vertu de l'article 14 du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du protocole sur l'inspection annexé à ce traité (rapport n° 228 de M. Jean Diebold, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

Eventuellement, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

La commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de règlement pour 1991. (N° 208.)

